



# CONSEIL NSBEAE

**CONSEIL NATIONAL SUR LA SANTÉ ET LE  
BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

(POUR LE COMPTE DU GROUPE DE TRAVAIL DE SANTÉ ANIMALE CANADA)

Évaluation de l'inventaire et analyse des lacunes en matière de  
prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement  
(PPIR) après une crise sanitaire dans le secteur animal au Canada

**Rapport présenté au groupe de travail de  
Santé animale Canada**

Le 13 février 2020

**NOUS ALLONS AU-DELÀ**

## Table des matières

<b>Sommaire et aperçu des lacunes.....</b>	<b>3</b>
<b>Contexte de la gestion des maladies animales .....</b>	<b>2</b>
<b>Incidence économique des éclosions de maladies animales .....</b>	<b>4</b>
Impact économique actualisé.....	0
<b>Consultation et réponses du sondage - Ce qui est en place et où se situent les lacunes.....</b>	<b>3</b>
Coordination et collaboration.....	3
Prévention.....	10
État de préparation.....	15
Réponse .....	19
Reprise des activités .....	24
<b>Évaluation et conclusions .....</b>	<b>26</b>
Lacunes organisationnelles et structurelles .....	26
Recommandations et principaux facteurs de réussite .....	30
Lacunes techniques.....	34
Recommandations pour réduire les lacunes techniques .....	40
<b>Lacunes au chapitre de la législation.....</b>	<b>41</b>
<b>Présentation des outils de gestion des risques et de reprise des activités .....</b>	<b>44</b>
Aperçu des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE).....	44
Adoption des programmes GRE.....	47
Observations sur la gestion des risques .....	53
<b>Évaluation de l'inventaire des investissements financiers.....</b>	<b>54</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>67</b>
Annexe 1 : Aperçu du secteur de l'élevage.....	67
Annexe 2 : Analyse de l'impact économique - Contexte .....	70
Annexe 3 : Principaux intervenants interrogés.....	75
Annexe 4 : Résultats du sondage.....	77
Annexe 5 : Progression vers le modèle de partenariat idéal.....	126
Annexe 6 : Bibliothèque de ressources .....	127

**Responsables du projet :** Rob Hannam et Lorraine Stevenson-Hall, Synthesis Agri-food Network

**Communiquer avec :** [Rob@synthesis.ag](mailto:Rob@synthesis.ag) ou [Lorraine@synthesis.ag](mailto:Lorraine@synthesis.ag)

**Équipe et contributeurs :** Al Mussell, Paula Menzies, Ted Bilyea, Rachel Luo, Kimberly Sheppard



## Sommaire et aperçu des lacunes

Le projet d'évaluation de l'inventaire et d'analyse des lacunes en matière de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement après une crise sanitaire dans le secteur animal au Canada a été réalisé durant la période de juin à novembre 2019. Le projet d'une durée de six mois comprenait une revue de la situation antérieure, une mise à jour sur les répercussions économiques des maladies animales, des consultations auprès des principaux groupes nationaux, des consultations individuelles avec des intervenants clés, l'établissement de liens avec les autres grandes initiatives et la participation des auteurs aux conférences de l'industrie. La consultation comprenait également un sondage bilingue sur l'analyse des lacunes réalisé en octobre 2019, qui a suscité plus de 200 réponses.

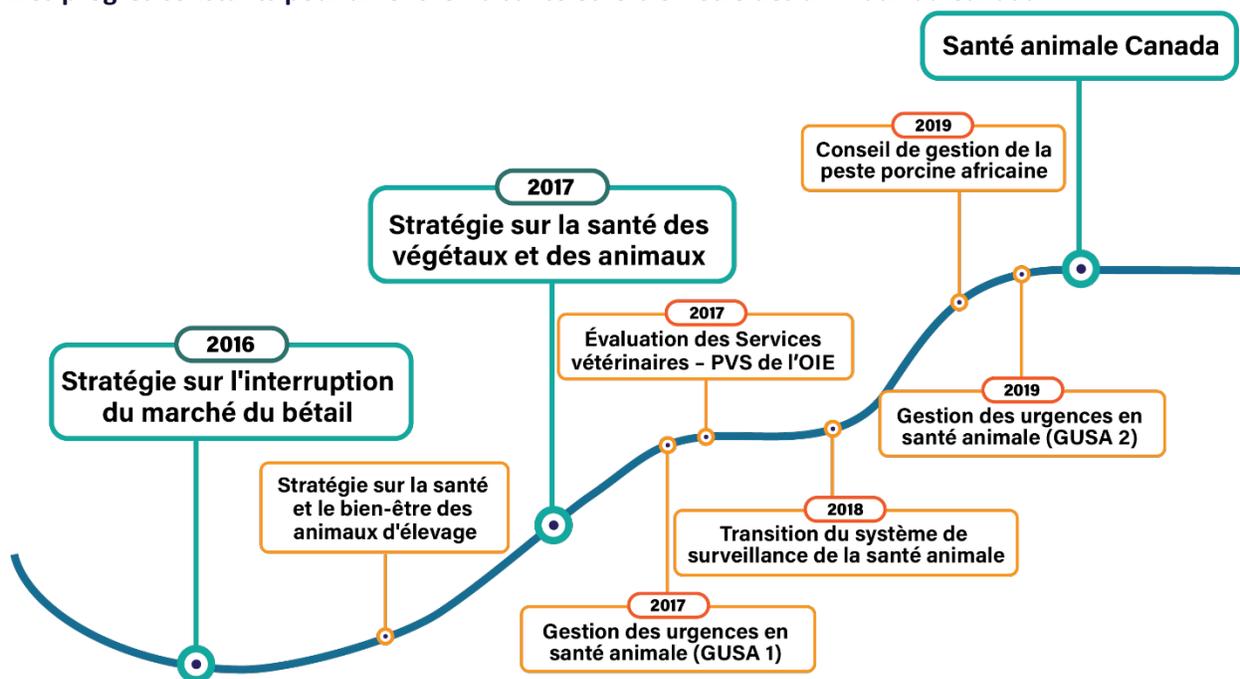
Plus précisément, la consultation sur l'analyse des lacunes et l'analyse de l'inventaire comprenait les activités suivantes :

- Une revue complète de la situation antérieure et des rapports précédents portant sur la PPIR au Canada
- Le recensement et l'analyse des études d'impact économique des maladies animales
- Mener une consultation de groupe par téléphone auprès des sept principaux groupes nationaux (plus de 55 personnes) :
  - Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage;
  - Groupe de travail chargé de Santé animale Canada;
  - Conseil des chefs des services vétérinaires;
  - Réseau canadien de surveillance de la santé animale;
  - Organisations nationales du secteur avicole;
  - Laboratoires de diagnostic vétérinaire de l'Ouest;
  - Laboratoires de diagnostic vétérinaire de l'Est;
- Mener des discussions individuelles par téléphone ou en personne avec plus de 40 experts de partout au Canada, dont des décideurs de la fonction publique, des représentants d'organisations de producteurs, des vétérinaires, des chercheurs, des universitaires, des spécialistes de la gestion des urgences, des administrateurs de la traçabilité et des transformateurs.
- Assurer la liaison avec les équipes de plusieurs autres initiatives ou organisations clés telles que :
  - équipe du projet de gestion des urgences en santé animale (GUSA II);
  - centre de développement du porc du Québec (CDPQ);
  - agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);
  - agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA);
- Participation à la conférence de la région économique du nord-ouest du Pacifique (Saskatoon, SK) et à la conférence de l'industrie canadienne du bœuf (Calgary, AB)
- Participation au sondage en ligne mené du 6 au 23 octobre 2019 :
  - anglais : 177 réponses;
  - français : 24 réponses;

Le projet comprenait également plusieurs autres activités, comme suit : élaborer un fonds documentaire pour les rapports; calculer l'investissement financier engagé dans les programmes et activités en santé animale; et mener une revue des outils de gestion des risques existants.

Cette analyse des lacunes portait sur les processus de prévention, de préparation, d'intervention et de reprise des activités après une crise sanitaire animale au Canada. La consultation a révélé les nombreuses forces et réussites liées à la gestion des urgences en santé animale au Canada, comme l'élaboration de la Stratégie sur l'interruption du marché du bétail (2016), la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada en 2017 et la création du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (NSBEAE) en 2010. S'appuyant sur ces éléments, le projet de gestion des urgences en santé animale (GUSA) s'intègre à plusieurs initiatives stratégiques nationales, notamment la Stratégie sur l'interruption du marché du bétail (SIMB), gérée par AAC, et la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada (SSVAC), gérée par l'ACIA. Les projets de la GUSA portaient en priorité sur la réduction de l'impact des maladies animales graves au moyen de la sensibilisation, du renforcement des capacités d'action et de la confiance de l'industrie dans le système. En outre, les secteurs de la volaille et du porc ont fait d'importantes avancées au chapitre des capacités de préparation et d'intervention d'urgence. Récemment, la formation d'un conseil de lutte contre la peste porcine africaine a donné d'excellents résultats en fait de préparation.

### Des progrès constants pour améliorer la santé et le bien-être des animaux au Canada



Les projets de la GUSA portent en priorité sur la réduction de l'impact des maladies animales graves au moyen de la sensibilisation, du renforcement des capacités d'action et de la confiance que le réseau de santé inspire à l'industrie. Le projet s'imbrique dans plusieurs initiatives stratégiques nationales, notamment la Stratégie sur l'interruption du marché du bétail (SIMB), gérée par AAC, et la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada (SSVAC), gérée par l'ACIA.

Toutefois, si l'on considère l'ensemble du Canada et toutes les grandes espèces d'élevage, notamment les bovins de boucherie, les bovins laitiers, les porcs, les poulets, les dindes, les moutons, les bisons, les chèvres et les cervidés, on constate qu'il existe plusieurs lacunes et inefficacités structurelles. Vous

trouvez ci-dessous un résumé des principales lacunes structurelles et organisationnelles mises en lumière au cours de la consultation.

Figure 1 : Aperçu des lacunes structurelles et organisationnelles



Globalement, la plus grande lacune est qu'il n'y a pas d'approche nationale cohérente susceptible de renforcer la collaboration entre les gouvernements FPT et l'industrie. La fragmentation actuelle des structures conduit à des inefficacités, à des occasions de synergie manquées et à un processus décisionnel plus lent. Résultat : une augmentation des risques et des coûts d'ensemble supportés tant par les gouvernements que par l'industrie.

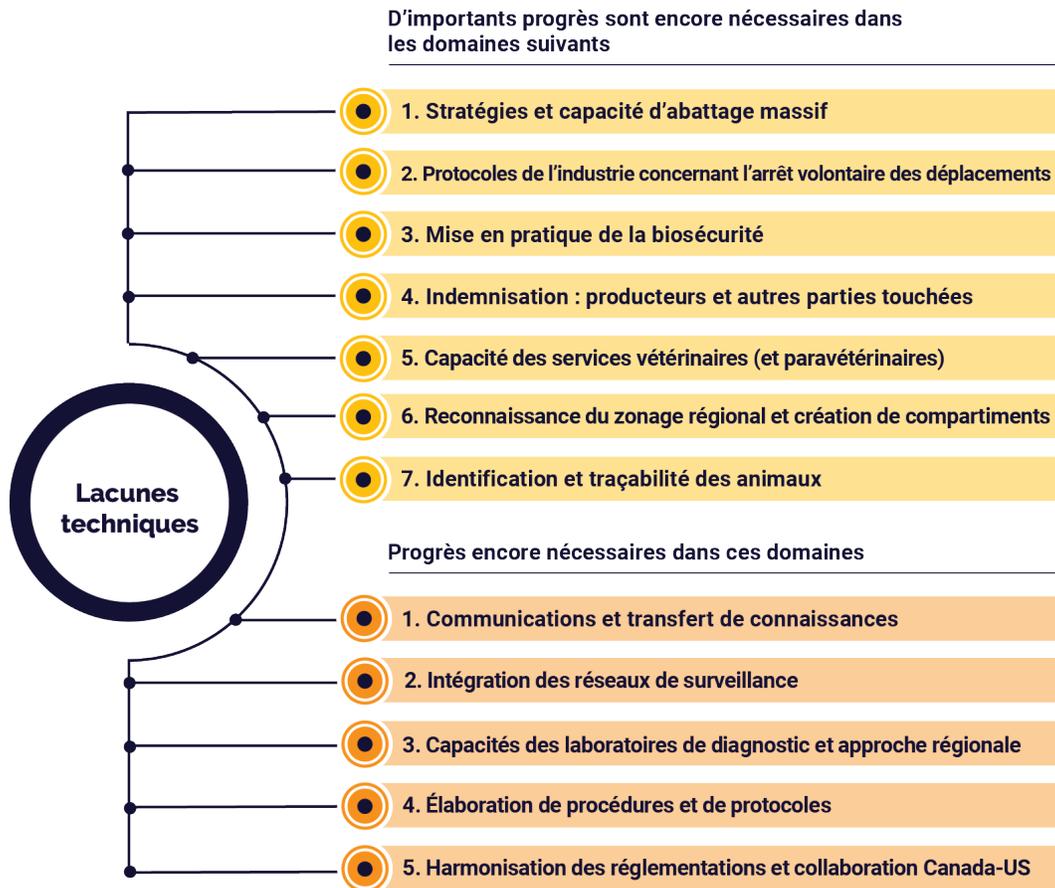
Recommandations pour améliorer l'organisation et réduire les lacunes structurelles :

1. **Créer un organisme cadre national** : Nous recommandons qu'un organisme central devienne le centre-cadre national de gestion des maladies animales et du bien-être animal.
2. **Réduire les disparités entre provinces** : La législation, les activités de préparation et les capacités d'intervention varient grandement entre les provinces et les territoires. Dans certains cas, il serait sûrement préférable de gérer certaines maladies ou problèmes au niveau fédéral. Au niveau provincial, l'objectif devrait être d'atteindre un haut niveau de préparation avec autant d'uniformité et d'harmonisation que possible
3. **Concentrer les efforts sur les maladies significatives**: Adopter une approche basée sur les risques pour évaluer les maladies, puis se concentrer sur les maladies significatives, du point de vue économique ainsi que de la santé animale et humaine, qu'elles soient à déclaration obligatoire, à notification immédiate ou endémiques.
4. **Accroître les simulations d'urgence sanitaire** : Les simulations d'urgence en cas d'épidémie permettent à toutes les parties concernées de *voir ce qu'est une vraie crise sanitaire*. Il faut entrer dans les détails de la gestion d'une éclosion de maladie afin de bien comprendre les rôles de chacun dans l'intervention face à une MAE.
5. **Renforcer les communications et la formation** : La communication entre les parties prenantes à tous les niveaux du réseau, mais plus particulièrement avec les producteurs et dans la chaîne d'approvisionnement, a été signalée comme une lacune majeure. La communication doit être reconnue comme une priorité essentielle nécessitant une réflexion préalable, une approche stratégique et des ressources adéquates.

La consultation a également révélé plusieurs lacunes techniques nécessitant des progrès majeurs ou continus. Ces lacunes sont classées par ordre ou par priorité en fonction des commentaires reçus lors de la consultation, des résultats de l'enquête ainsi que de notre analyse de la situation. Il est important de mentionner que, bien que les lacunes ci-dessous aient été classées par ordre d'importance, tous les domaines sont importants et interdépendants, et chacune doit être abordée.

Remarque : On reconnaît que les répercussions des maladies sur le bien-être des animaux sont importantes et significatives. Le bien-être animal a été pris en considération, selon le cas, mais ce sujet dans son ensemble ne figurait pas dans le champ d'application du présent rapport.

Figure 2 : Aperçu des lacunes techniques



Recommandations pour réduire les lacunes techniques :

Le conseil de direction de la peste porcine africaine récemment créé a été perçu comme une initiative très positive pour se préparer à ce risque. Nous recommandons la création d'un groupe de travail doté d'un degré de pouvoir d'action similaire pour évaluer et déterminer les mesures à prendre et les prochaines étapes pour chacun de ces domaines techniques.

Des précisions sur les mesures en place, les lacunes aux étapes de la prévention, de l'état de préparation, de l'intervention et de la récupération après une maladie animale au Canada sont fournies dans le rapport.

**Participants au groupe de travail de la SAC :**

Coalition canadienne pour la santé des animaux - Jennifer MacTavish  
Canadian Cattlemen's Association - David Moss  
Conseil des viandes du Canada - Kim O'Neil  
Conseil canadien du porc - John Ross  
Fédération canadienne du mouton - Corlena Patterson  
Réseau ovin national - Jennifer MacTavish  
Producteurs laitiers du Canada - Cheryl Schroeder  
Association des transformateurs laitiers du Canada - Olivier Beaulieu-Charbonneau  
Aliments Maple Leaf - Rory McAlpine  
L'industrie avicole canadienne - Robin Horel  
Association nationale des engraisseurs de bovins - Janice Tranberg  
Association canadienne des médecins vétérinaires - Henry Ceelen  
Conseil NSBEAE - Rob McNabb, Megan Bergman  
Colombie-Britannique - Graham Knox  
Québec - Hélène Trépanier, Yvon Doyle  
Saskatchewan - Betty Althouse, Grant Zalinko  
Ontario - Basia Florio  
Agriculture et Agroalimentaire Canada - Luc Marchand, Lucie Dubois  
Agence canadienne d'inspection des aliments - Cornelius Kiley, Lorne Jordan

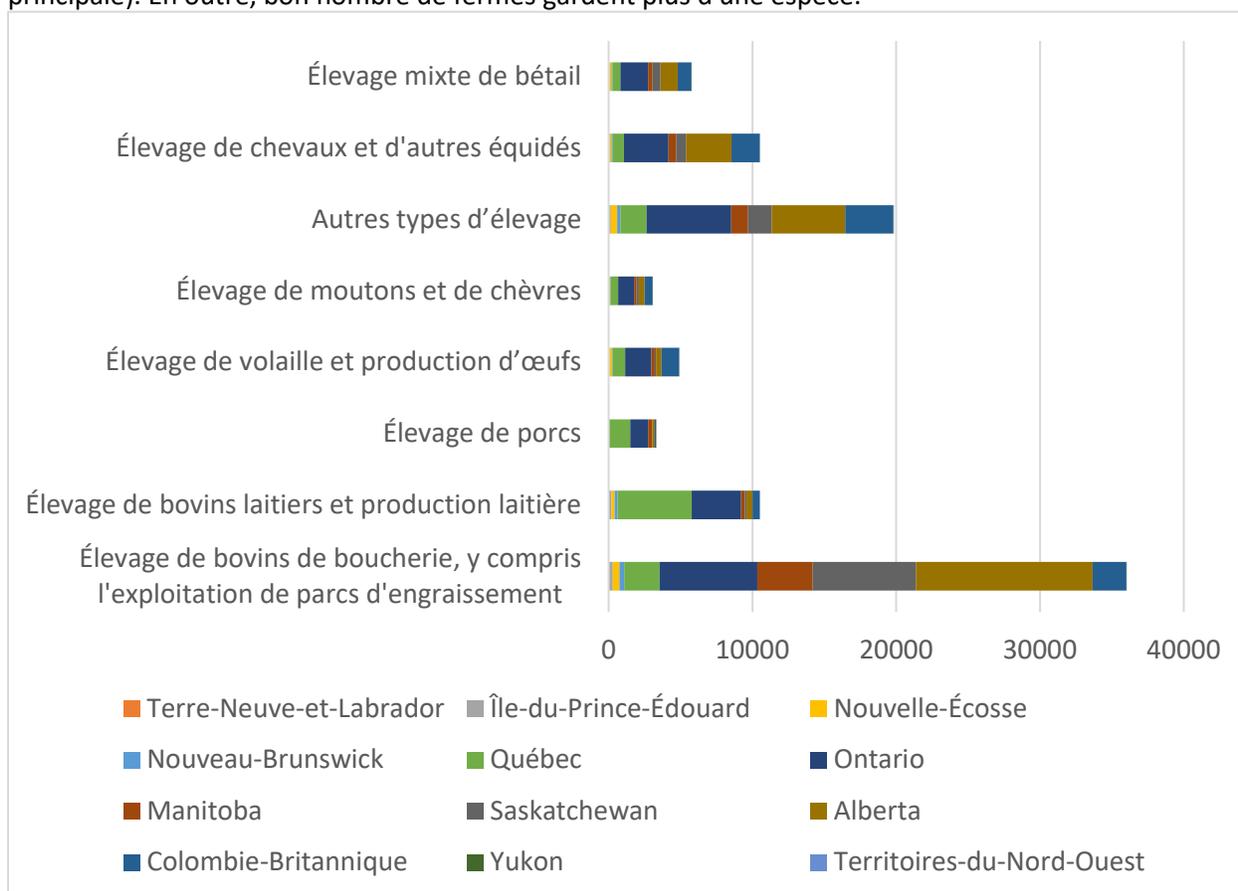
Nous remercions l'équipe de la GUSA pour sa collaboration à ce projet :

Matt Taylor  
Mikki Shatosky  
Bob Burden  
Todd Bergen-Henengouwen

## Contexte de la gestion des maladies animales

Le secteur canadien de l'élevage est diversifié sur le plan de la taille, de la valeur et du marché final. En 2018, ce secteur a généré des recettes de 24,7 milliards de dollars retournant à la ferme. L'industrie de la viande rouge a expédié des produits pour une valeur de 21,1 milliards de dollars, dont 12 millions de bovins et de veaux, 14 millions de porcs, 825 400 moutons et agneaux, 230 034 chèvres, 119 314 bisons et 37 343 cervidés<sup>1</sup>. L'industrie laitière se classe juste derrière la viande rouge à 7,7 milliards de dollars<sup>2</sup>. Dans le même temps, la production de l'industrie de la volaille et des œufs a atteint une valeur de 4,6 milliards de dollars, dont 1,4 milliard de viandes. Outre les recettes monétaires agricoles, le secteur de l'agriculture animale a un impact beaucoup plus important par le biais des intrants agricoles, de la transformation ultérieure et des exportations. Par exemple, la consommation de viande rouge a contribué à créer 280 000 emplois au Canada et a généré une activité économique de 15,3 milliards de dollars en 2016<sup>3</sup>.

Les fermes qui gardent des bovins de boucherie sont les plus nombreuses; viennent ensuite, par espèce, les élevages de vaches laitières, de volailles et pondeuses, de porcs, de moutons et de chèvres, et d'autres animaux (**Figure 1**: Nombre d'animaux de ferme au Canada, par province et par espèce principale). En outre, bon nombre de fermes gardent plus d'une espèce.



<sup>1</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada [Aperçu de l'industrie de la viande rouge au Canada](#)

<sup>2</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada [Rapports de revenus et dépenses agricoles pour le marché des viandes rouges](#)

<sup>3</sup> Conseil des viandes du Canada

### **Figure 1: Nombre de fermes d'élevage au Canada, par province et par espèce principale<sup>4</sup>**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0403-01 Fermes classées par type d'élevage

Les porcs et les bovins sont les productions les plus orientées vers l'exportation, représentant respectivement 70 % et 44 % des recettes monétaires. Par comparaison, les élevages de vaches laitières (5 %), de volailles et de poules, (7 %) dépendent moins des exportations, sous l'influence de la gestion de l'offre<sup>5</sup>. En conséquence, une épidémie chez les espèces surtout destinées à l'exportation aura un beaucoup plus grand impact économique en fait de ventes compromises en raison des interdictions commerciales. Cela explique en partie pourquoi l'impact économique des maladies à déclaration obligatoire en particulier est dévastateur.

Nos mesures actualisées de l'impact économique indiquent qu'une épidémie de fièvre aphteuse coûterait aujourd'hui entre 38 et 50 milliards de dollars à l'industrie; une épidémie de grippe aviaire en Colombie-Britannique pourrait coûter 609 millions de dollars et la découverte de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pourrait coûter entre 4 et 6 milliards de dollars, tandis qu'une interdiction de commerce d'une durée de 4 mois coûterait 2,75 milliards de dollars à l'économie. Cependant, qu'elles soient ou non à déclaration obligatoire, toutes les épidémies de maladies animales auront des effets économiques se mesurant en centaines de millions de dollars. Par exemple, le syndrome respiratoire reproducteur porcin (SRRP), une maladie qui limite la production et qui est courante dans le Centre et l'Est du Canada, coûterait près de 200 millions de dollars par année.

La protection de la santé des animaux d'élevage contribue à assurer l'approvisionnement d'aliments au Canada et à stimuler la croissance économique. Les recommandations de la Table de stratégies économiques du secteur agroalimentaire, qui visent à accroître les exportations, comprennent la nécessité de mettre en place « un système de réglementation souple qui appuie l'innovation, offre de la certitude à l'industrie et protège la santé et la sécurité »<sup>6</sup>.

### **Stratégie sur l'interruption du marché du bétail**

En 2012, les sous-ministres adjoints fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont entamé le processus d'élaboration d'une [Stratégie sur l'interruption du marché du bétail](#) (SIMB) en vue d'améliorer le degré de préparation de l'industrie et des gouvernements face à une interruption des ventes par suite d'une crise sanitaire animale. Lancée en avril 2016, la SIMB se veut une stratégie nationale appuyée par deux objectifs :

- faciliter la transition de l'industrie et assurer le bon fonctionnement du marché intérieur grâce à des mesures telles que la gestion des troupeaux, l'élimination des carcasses et les mesures d'aide à la transition; et
- faciliter la reprise du commerce international et maintenir le niveau de consommation intérieure.

<sup>4</sup> Une explication des catégories est fournie à l'Annexe 1

<sup>5</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada, base de données canadienne sur le commerce international de marchandises

<sup>6</sup> <https://www.ic.gc.ca/eic/site/098.nsf/fra/00022.html>

Les travaux d'élaboration de la SIMB gravitaient autour de sept pôles :

- gouvernance en matière de gestion des urgences, communications, transition de l'industrie
- abattage massif sans cruauté et élimination des carcasses ;
- options de commercialisation ;
- consommation intérieure ;
- reprise du commerce international.

*Une constatation clé était « l'importance du réseau »*

Il en a résulté une stratégie nationale englobante qui vise à atténuer les effets néfastes d'une interruption de marché à grande échelle au Canada, ainsi que de nombreuses « leçons apprises » qui pourraient être appliquées aux initiatives futures. Une tribune efficace est nécessaire pour assurer la collaboration entre les gouvernements FPT et l'industrie en cas d'urgence en santé animale. Il faut aussi reconnaître que toutes les parties (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, organisations de producteurs, transformateurs et autres intervenants) ont des rôles et des responsabilités lors d'un épisode de maladie.

### **Stratégie 2020 en matière de santé et de bien-être des animaux d'élevage**

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (NSBEAE) a publié en 2015 un document de stratégie conçu pour orienter les travaux des parties prenantes. Le Conseil a défini trois priorités quinquennales pour le secteur : gestion des urgences, licence sociale et renforcement des capacités de leadership.

### **Stratégie sur la santé des plantes et des animaux**

Forte de ces succès, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a milité en 2017 pour la création de la [Stratégie sur la santé des plantes et des animaux au Canada](#), qui trace la voie pour mieux travailler ensemble afin de préserver la santé des plantes et des animaux. La vision de la stratégie se lit comme suit : « Les ressources végétales et animales du Canada sont protégées, ce qui contribue à la croissance économique et à la protection de la santé humaine et de l'environnement ». L'augmentation des volumes d'échanges, l'évolution des tendances à cet égard, l'intégration croissante des chaînes d'approvisionnement, le changement de climat et les risques liés aux nouvelles maladies animales compliquent la réalisation de cette vision. Le Canada est tributaire de systèmes efficaces de prévention, de préparation, d'intervention et de reprise du commerce après une crise sanitaire animale.

#### **Principes directeurs**

##### **Stratégie sur la santé des plantes et des animaux**

- Axée sur la prévention
- Efficacité et amélioration continue
- Approche adaptative, fondée sur des preuves et des risques
- Responsabilité partagée
- Collaboration, partage et transparence

Le processus a mis en évidence plusieurs grands défis, notamment :

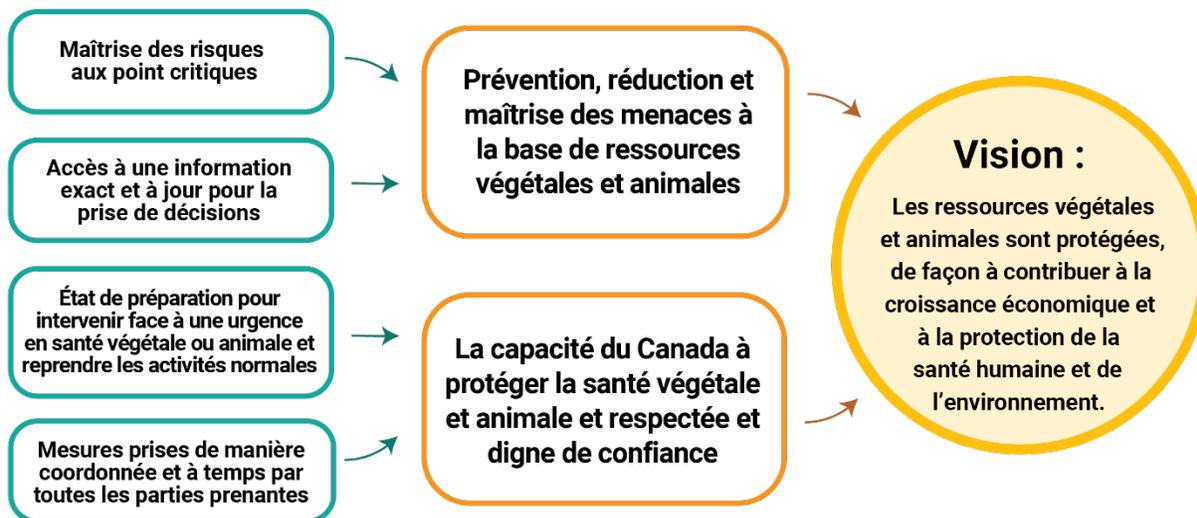
- l'accent est davantage mis sur l'intervention et la reprise du commerce que sur la prévention et l'atténuation d'une maladie;
- les parties prenantes recueillent et analysent parfois l'information en fonction de leurs propres besoins, mais la partage peu;
- les mesures qui s'imposent ne sont pas toujours prises par les partenaires;
- niveau de préparation limité dans certaines filières; et
- le manque de coordination entre les intervenants/partenaires nuit à l'efficacité globale du réseau.

« L'élaboration de la stratégie sur la santé des plantes et des animaux par l'intermédiaire du Conseil a été gratifiante. »

La stratégie résultante a créé une dynamique pour les acteurs du secteur et a révélé, entre autres, que **de nombreuses activités ayant cours dans le réseau de santé animale ne sont pas intégrées et, par conséquent, le réseau n'est pas optimisé à cause de sa fragmentation et du manque de partenariat efficace.** Les résultats attendus du réseau de santé animale *idéal* tendent vers la réalisation complète de la vision.

### Stratégie sur la santé des plantes et des animaux - Résultats attendus

#### Les résultats attendus du parfait réseau de santé animale comprennent :



Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (NSBEAE) a été chargé de coordonner la mise en œuvre du volet des productions animales de la Stratégie sur la santé des plantes et des animaux pour le Canada.

### **Conseil exécutif de gestion de la peste porcine africaine**

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale extrêmement contagieuse propagée rapidement par les porcs et les produits dérivés dans les populations porcines saines. Ce virus s'est propagé dans une grande partie de la Chine depuis le premier foyer confirmé en août 2018, ce qui a entraîné une réduction massive de la production de porcs dans ce pays. Le risque imminent lié à la PPA a incité les intervenants canadiens du secteur de la santé animale à créer un conseil exécutif composé de hauts dirigeants du gouvernement et de l'industrie. Ce conseil a pris la tête des efforts de prévention et de préparation visant à lutter contre la maladie. Les domaines prioritaires de ces travaux comprennent les piliers suivants :

- prévention et amélioration de la biosécurité ;
- planification de la préparation ;
- assurer la poursuite des activités normales ;
- communication coordonnée des risques ;
- recherche.

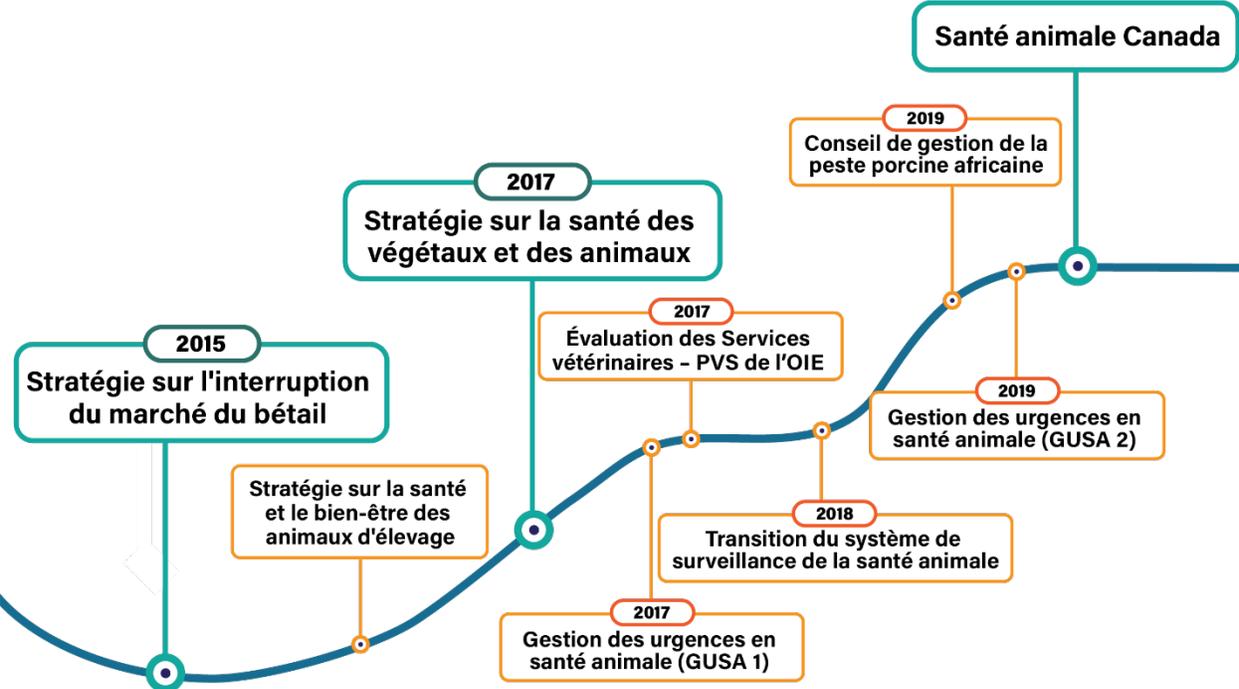
Cet effort peut être considéré comme un « **laboratoire vivant** » de la manière dont le gouvernement et l'industrie peuvent aller au-delà de la relation habituelle qui lie les parties prenantes et le gouvernement, au profit d'une approche plus collaborative au chapitre de la préparation à un risque d'éclosion de maladie.

### **Santé animale Canada**

Ces activités, entre autres, ont abouti à des discussions qui proposent la formation de Santé animale Canada en tant que nouvelle approche susceptible d'accroître le niveau de collaboration entre le gouvernement et l'industrie sur les questions de santé animale. Le groupe de travail chargé de SAC envisage d'étendre la collaboration à toutes les espèces d'animaux d'élevage afin d'assurer la santé et le bien-être des animaux d'élevage au Canada. Sa vision et sa mission sont les suivantes :

- **VISION** : Un secteur agricole et agroalimentaire durable, bénéficiant d'un partenariat inclusif entre l'industrie et les gouvernements destiné à protéger la santé et le bien-être des animaux d'élevage.
- **MISSION** : Santé animale Canada joue un rôle de chef de file dans la mise en place d'un modèle de collaboration à partenaires multiples qui clarifie les rôles, les responsabilités et les obligations de reddition de compte de chaque partenaire qui met en œuvre une stratégie de santé animale pour le Canada, en commençant par la gestion des urgences.

Des progrès constants pour améliorer la santé et le bien-être des animaux au Canada



## Incidence économique des éclosions de maladies animales

Plusieurs études ont été réalisées sur les pertes économiques causées par les maladies animales au Canada et ailleurs. Les mesures empiriques des pertes associées aux maladies aident à mettre leur importance en contexte, à atténuer les dommages subis par les producteurs et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et à établir des compromis rationnels entre les coûts et les avantages liés à la maîtrise/atténuation des maladies.

Cette section porte sur le contexte des estimations du fardeau financier des maladies animales. Il fournit des chiffres actualisés en fonction des données les plus récentes (2018), afin de refléter l'évolution des cheptels et des prix.

### Considérations économiques des épidémies de maladies animales

Les nombreux aspects économiques des événements liés aux maladies animales sous-tendent toute l'estimation des coûts économiques. Certaines de ces considérations sont résumées au tableau 1<sup>7</sup> ci-dessous en fonction des études publiées.

**Tableau 1. Aspects économiques des éclosions de maladies du bétail.**

Effets de la maladie	Zoonose ou non
	Maladie à déclaration obligatoire / maladie limitant uniquement la production
	Mortalité / pourcentage de morbidité
	Répercussions sur la chaîne d'approvisionnement (directes et indirectes)
	Effets de la demande au niveau de la consommation
Portée et propagation de la maladie	Endémie, épidémie ou pandémie
	Mode de propagation
	Nombre d'espèces touchées
	Groupes d'âge des animaux touchés
Traitement incitatif et efficacité	Approche : contrôle / éradication
	Efficacité des mesures de maîtrise
	Coût du traitement/destruction par rapport au revenu perdu
	Incitatifs à la participation aux mesures de maîtrise
	Chronologie entre début de l'épidémie et intervention

<sup>7</sup> Voir Appendix 2: Economic Impact Analysis - Background qui fournit une analyse approfondie des aspects économiques des éclosions de maladies du bétail

Ces considérations fournissent un contexte utile pour l'interprétation des impacts économiques des maladies animales. Il existe toute une gamme d'effets possibles à mesurer, notamment :

- ventes non réalisées - à cause de la mortalité et/ou de la morbidité / réduction de la production animale ;
- perte de bénéfices due à la hausse des coûts de production et/ou à la réduction de la production animale ;
- coûts supplémentaires et extraordinaires liés aux mesures de maîtrise - frais directs occasionnés par l'endiguement ou la destruction des animaux ou par les traitements ponctuels ;
- coûts répercutés tout au long de la chaîne d'approvisionnement (directs et indirects) ;
- marchés compromis ou baisse de la demande à la consommation, avec risque de rétablissement tardif ;
- répercussions des maladies autres que des zoonoses sur la santé mentale des producteurs et des fournisseurs de services, notamment les vétérinaires, appelés à intervenir.

En règle générale, les études économiques ne permettent de cerner qu'un sous-ensemble de ces effets, car les différentes études portent sur des effets précis et non sur tous les effets. Cela donne un mélange éclectique de rapports de sondage et de comparaisons des résultats d'études.

#### Impact économique actualisé

Pour mettre ces études antérieures en perspective, il a fallu actualiser les mesures historiques en fonction des données les plus récentes (2018), afin de tenir compte de l'évolution des cheptels et des prix. Deux grands facteurs doivent être pris en compte pour actualiser ces données :

- Premièrement, par rapport à la période durant laquelle la plupart de ces études ont été réalisées, la population de bovins de boucherie et de vaches laitières a globalement diminué, tandis que les cheptels de porcs et de volailles (poulets de chair et pondeuses) ont augmenté. Cette évolution est exprimée en utilisant le facteur de grandeur de la population qui compare les nombres antérieurs et actuels de l'espèce animale menacée. En rajustant les chiffres, compte tenu de l'ampleur actuelle de la population, il est possible d'intégrer la perte de ventes, les bénéfices et les coûts directs à la grandeur actuelle de l'industrie ;
- Deuxièmement, de manière générale, les prix au bétail ont augmenté par rapport à la période de réalisation des études. Les auteurs ont résumé cette information en utilisant l'Indice des prix des produits agricoles (IPPV) -- Total, bétail et produits d'origine animale, qui reflète la valeur des animaux en dollars canadiens de 2018 par rapport aux périodes passées. Les tendances de l'indice sont illustrées dans l'annexe 2: Analyse de l'impact économique - Historique, en regard de comparaisons avec l'IPPV - Bovins, porcs et volaille. La figure montre que l'Indice des prix du bétail reflète généralement les tendances et fait la moyenne de la volatilité parmi les bovins, les porcs et la volaille. Afin d'ajuster les données antérieures à 2018, la moyenne de l'indice mensuel a été établie à une valeur annuelle.

Le Tableau 2 présente une mise à jour des résultats de ces études, reprenant pour l'essentiel les résultats de chaque étude si celle-ci avait été réalisée aujourd'hui. Les résultats actualisés sont frappants du fait que les études englobent toute une série d'aspects, de coûts et d'effets. Dans certains cas, avec du recul, on voit que les hypothèses et la portée étaient assez contraignantes. Cela est particulièrement évident dans les études relatives à l'ESB, dans lesquelles il avait été pris pour hypothèse que les restrictions à l'exportation pourraient être imposées pour une période allant jusqu'à quatre mois.

Cependant, malgré la gamme d'approches et de limitations, les effets économiques estimés des épidémies de maladies animales, en particulier des maladies à déclaration obligatoire, sont bouleversants. La fièvre aphteuse fournit l'exemple le plus parlant. Les études économiques réalisées il y a plus de 15 ans parlent d'effets économiques dans une large fourchette partant de 30 milliards de dollars; même avec une baisse importante du cheptel bovin, l'incidence estimative d'une épidémie de fièvre aphteuse se situe aujourd'hui autour de 38 milliards de dollars et pourrait dépasser 50 milliards de dollars. Pour mettre les choses en perspective, en 2018, le PIB de la Nouvelle-Écosse était d'environ 36,5 milliards de dollars<sup>8</sup>. Il n'existe pas d'exemples dans lesquels une grave maladie animale, qu'elle soit déclarable ou qu'elle limite uniquement la production, n'aient aucune incidence économique mesurable en centaines de millions de dollars. Par exemple, le SRRP, une maladie porcine qui réduit la production, et qui est courante et même répandue dans l'Est du Canada, pourrait coûter près de 200 millions de dollars.

Les effets économiques néfastes estimés des épidémies de maladies animales, en particulier des maladies à déclaration obligatoire, sont bouleversants.

Enfin, les impacts économiques estimés dans les études, dont la portée et les méthodes/approches varient, peuvent généralement être considérés prudents. La raison en est qu'il est difficile de capter toute la gamme des effets, en particulier lorsque le risque de maladie ne s'est pas encore manifesté, et que l'ensemble des considérations relatives au contrôle sanitaire et à la remédiation est inconnu. Par exemple, la filière porcine canadienne planifie à la fois la biosécurité pour la prévention et la remédiation en cas d'infection par la peste porcine africaine (PPA). La nécessité d'euthanasier et d'éliminer un grand nombre d'animaux sur place est un aspect possible de la réhabilitation. Les protocoles à cet effet semblent encore en cours d'élaboration et, même s'ils étaient disponibles, une estimation des coûts serait au mieux hypothétique, car nous n'avons aucune expérience de leur mise en œuvre dans les conditions canadiennes.

---

<sup>8</sup> Exprimé en dollars enchaînés (2012). Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, province et territoire (x 1 000 000)

**Tableau 2. Études actualisées sur les pertes de ventes/bénéfices/accès au marché dues aux maladies animales<sup>9</sup>**

Année d'étude	Organisation/Auteur	Impact économique négatif estimé dans la première étude	Impact économique négatif actualisé (2018)
<b>Fièvre aphteuse</b>			
2003	ACIA	30 milliards de dollars	37,7 milliards de dollars
2002	CCSA <sup>10</sup> (Serecon)	de 13,7 à 45,9 milliards de dollars	de 16,3 à 54,7 milliards de dollars
<b>Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)</b>			
2003	CCSA (Serecon)	2,55 milliards\$ (interdiction commerciale de 4 mois)	2,75 milliards\$
2006	Samarajeewa et al.	Alberta, Ontario, Québec et Sask. : Une réduction de 10 millions de dollars de la valeur des exportations entraînerait une réduction de 8,7 et de 3,7 millions de dollars du PIB et du revenu du travail moyens dans les provinces susmentionnées. Environ 145 emplois par province seraient perdus, et la production de l'industrie serait réduite de 19,7 millions de dollars	Une réduction de 10 millions de dollars de la valeur des exportations réduirait le PIB national et le revenu du travail de 9,6 et 4,6 millions de dollars. Environ 117 emplois seraient perdus à l'échelle nationale, et la production économique serait réduite de 26,4 millions de dollars
2005	Carlberg et Brewin	5,5 milliards\$	5,96 milliards\$
2006	Le Roy et al.	4,1 milliards\$	4,38 milliards\$
<b>Influenza aviaire (IA)</b>			
2004	Serecon	391,2 M\$	609 M\$
<b>Maladie associée au circovirus porcin</b>			
2010	Conseil canadien de la santé porcine (eBiz)	1,4 milliard\$	1,67 milliard\$
<b>Syndrome respiratoire reproducteur porcin (SRRP)</b>			
2011	George Morris Center, CDPQ, Prairie Swine Center, OVC	130 M\$/an	184 M\$/an

<sup>9</sup> Les études sont mises à jour en fonction du cheptel et des prix actuels

<sup>10</sup> CCSA = Coalition canadienne pour la santé des animaux

## Consultation et réponses du sondage - Ce qui est en place et où se situent les lacunes

Nous avons mené des consultations de groupe et individuelles auprès des parties prenantes. Nous avons demandé aux parties prenantes de présenter clairement, du point de vue de leurs organisations, ce qui fonctionne bien, ce qui pourrait être amélioré, ainsi que les lacunes dans les catégories : préparation, prévention, intervention, rétablissement, législation et coordination/collaboration. Pour aider à générer le processus de réflexion, en consultation avec le groupe de travail AHC, nous avons développé une liste complète d'activités et de sous-composants dans les catégories globales de PPR & R.

Le sondage sur l'analyse des lacunes de Santé animale Canada a été conçu à partir des recommandations provenant des consultations initiales et de la liste résultante des lacunes mentionnées par les parties prenantes. Ce sondage a été mené à l'échelle pancanadienne afin de recueillir les opinions d'un cercle beaucoup plus vaste d'acteurs représentant le gouvernement, les producteurs, les services vétérinaires, les universités, les transformateurs et les services de laboratoire. Au total, 201 répondants ont participé au sondage en anglais et en français. Une analyse détaillée des réponses au sondage est présentée dans l'annexe 4 : résultats du sondage.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des commentaires recueillis auprès des parties prenantes durant la phase initiale de l'exercice de consultation, résultats du sondage à l'appui. Tous les chiffres de cette section proviennent de l'analyse des réponses du sondage. Nous souhaitons également remercier l'équipe de la GUSA de nous avoir fourni la liste de leurs lacunes, dont bon nombre ont été intégrées.

### Coordination et collaboration

#### Ce qui est en place :

- La création du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (NSBEAE) favorise une plus grande collaboration entre l'industrie et les gouvernements, ainsi que davantage d'interactions et de partage entre les filières de production.
- L'élaboration de la Stratégie sur la santé des plantes et des animaux (2017) est considérée comme un franc succès et un élément incontournable pour l'industrie.
- Le Conseil canadien des vétérinaires (CCVO) est bien organisé et collabore bien. Les bonnes relations entre l'ACIA et le CVO doivent se poursuivre afin de tirer parti de la réussite obtenue jusqu'ici :
  - l'évaluation des performances des services vétérinaires (PVS) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a permis de conclure que la coordination et la gestion des services vétérinaires étaient généralement solides et qu'il y avait une excellente coordination interne entre l'ACIA et les ministères provinciaux/territoriaux au niveau de la MVC.
- L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) facilite les discussions et la communication entre les groupes vétérinaires des différentes espèces animales.

Le Conseil NSBEAE aide à réduire la compartimentation

- Le Conseil canadien des registraires vétérinaires (CCRV) a fourni une bonne tribune pour favoriser les échanges sur les enjeux et stimuler la collaboration entre ministères et organismes fédéraux.
- L'accord fédéral-provincial sur les interventions en cas d'urgence conclu entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales de l'Ontario (MAAARO) et l'ACIA est un bon exemple de coordination et de collaboration fructueuses dans ce domaine. Ce mécanisme d'intervention coordonnée multidisciplinaire et multiorganisme est conçu expressément pour contrer la menace d'une mesure agroenvironnementale (MAE). Il est prévu dans le plan que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de Changement climatique de l'Ontario donne son avis sur l'élimination des carcasses d'animaux et des matières connexes contaminées ou soupçonnées de l'être.
- Le système de santé animale est actuellement géré par une série de réseaux, tels que le Système canadien de surveillance de la santé animale et le réseau de groupes de producteurs pour chaque espèce.
- Le rapport d'évaluation PVS de l'OIE (2017) a classé tous les aspects de « l'interaction avec les parties intéressées » au niveau 5 (à l'exception de la traçabilité, qui a été classée au niveau 3), ce qui signifie que le Canada a une grande capacité et est conforme aux normes internationales.

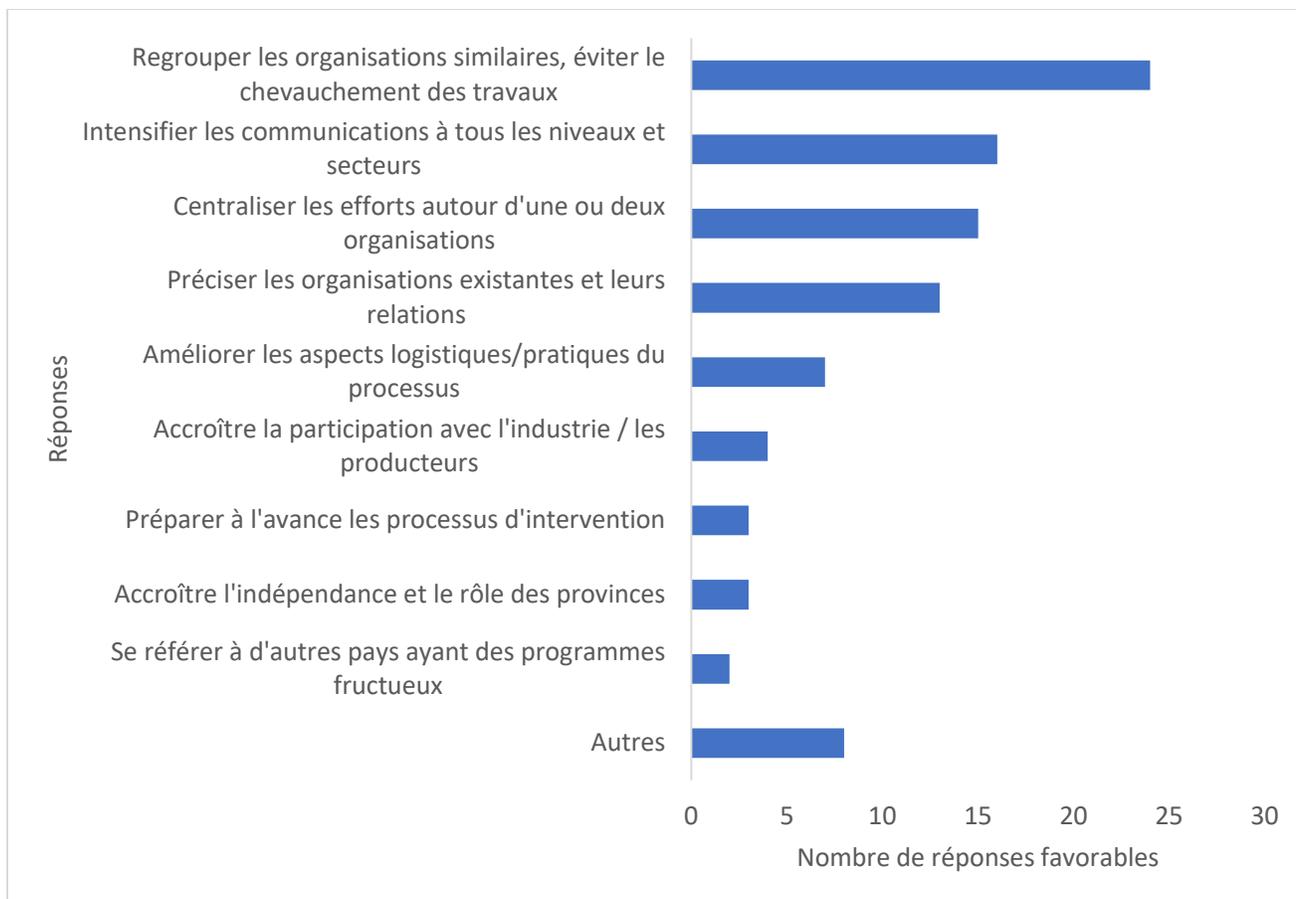
*« L'état de préparation face à la PPA est un excellent modèle pour le concept global de collaboration en matière de prévention. »*

*« Les cas de tuberculose recensés dans l'Ouest canadien ont mis en évidence une collaboration étroite entre l'industrie et les provinces. Cela a permis au Canada de rester du « côté ensoleillé » de la tuberculose. »*

## Où se situent les lacunes?

- La gouvernance et les responsabilités de la part des différents groupes d'intérêts sont une question primordiale et constituent une lacune. Il existe de nombreuses activités et initiatives où les mandats et les rôles peuvent se chevaucher, mais nous ne disposons pas d'un système coordonné pour gérer ces situations. Le rapprochement d'organisations semblables pour éviter les chevauchements était le moyen le plus souvent invoqué par les répondants au sondage pour simplifier le système de santé animale (Figure 2, question n° 9 du sondage) :
  - les parties prenantes ont mentionné qu'une plus grande collaboration entre les agences fédérales et les provinces s'imposait ;
  - il faut apporter des raffinements au système pour définir les rôles/obligations des associations de producteurs de l'industrie au niveau provincial et national ;
  - les domaines de responsabilité du gouvernement fédéral sont étroitement définis, de sorte que les provinces doivent intervenir dans ces domaines (p. ex la prise en charge des maladies à déclaration non obligatoire), mais comme les moyens et les réglementations diffèrent entre les provinces, cela conduit à un manque d'uniformité ;
  - les mandats, les lois et les règlements varient d'une province à l'autre, ce qui entraîne de la confusion et accroît parfois les risques, notamment dans le cas des maladies à déclaration non obligatoire ;
  - les mandats des MVC varient légèrement d'une province à l'autre; un des objectifs devrait être d'harmoniser ces mandats là où cela peut s'avérer utile et ne pas aller à l'encontre des besoins des provinces ;
  - les listes de maladies à déclaration obligatoire diffèrent d'une province à l'autre. Dans plusieurs cas, ces différences s'expliquent par le fait que certaines maladies absentes de la liste fédérale de maladies à déclaration obligatoire doivent être traitées par les provinces/territoires. Ces différences entraînent une confusion sur les rôles et les responsabilités ;
  - il y a besoin d'un secrétariat sectoriel/gouvernemental pour la viande bovine et les autres filières de production afin de fournir une intervention coordonnée aux chapitres de la planification, de l'état de préparation et de la mobilisation des parties prenantes en cas d'urgence ;
  - les ententes fédérales-provinciales sur les interventions en cas d'urgence devront éventuellement être actualisées pour certaines provinces; il serait souhaitable d'inclure la perspective de l'industrie à cette fin.

*« Ces liens doivent être attachés pour former une approche cohérente et approuvée par tous qui comblera les lacunes existantes, offrira une gouvernance cohérente et précisera les rôles, les obligations et les communications. »*

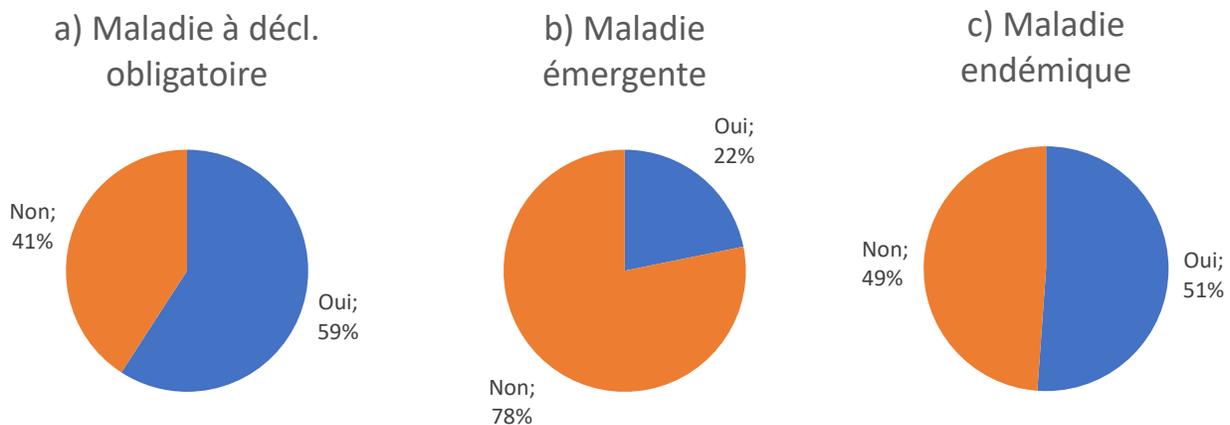


**Figure 2. Tirée de la question n° 9 du sondage. Suggestions provenant du sondage pour simplifier ou rationaliser la situation concernant les intervenants, les organisations et les réseaux de santé animale. Cette figure a été établie à partir de 109 réponses fournies par 102 répondants.**

Les relations entre l'ACIA et les MVC doivent être maintenues afin de tirer parti de la réussite obtenue jusqu'à présent et d'améliorer continuellement la communication et la rapidité d'intervention.

- Les rôles et les responsabilités doivent être précisés dans les zones grises telles que l'élimination des carcasses,
- p. ex. séparer l'élimination des animaux malades de celle d'animaux en bonne santé. La confusion au sujet des rôles et des responsabilités était un thème qui revenait souvent dans les réponses au sondage.
- La fragmentation des pouvoirs crée des disparités entre les provinces ainsi qu'une certaine confusion ou ambiguïté. De nombreux répondants ont exprimé le désir d'obtenir des éclaircissements sur les organisations et les efforts existants, et sur la façon dont ils sont interreliés. (Figure 2, question n°9 du sondage). Il y avait également une nette différence dans la compréhension des rôles et des responsabilités des répondants au sondage en ce qui concerne les maladies à déclaration obligatoire, les maladies émergentes et les maladies endémiques. (Figure 3, questions n°s 10, 11 et 12 du sondage).
  - Par exemple, les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral relèvent de la compétence de l'ACIA, qui comprend aussi le bien-être des animaux pendant le transport. En revanche, le bien-être des animaux à la ferme, la salubrité des aliments à la ferme, les marchés de vente aux enchères, les cours de rassemblement et de triage et les abattoirs inspectés par les provinces relèvent des provinces/territoires.
  - Les abattoirs de compétence provinciale sont confrontés à une complexité encore accrue, car l'ACIA gère la situation à la ferme en cas d'épidémie, alors que les responsables des communications de l'abattoir sont l'agent provincial d'hygiène de la viande et l'inspecteur vétérinaire; les zones définies par l'ACIA n'ont pas toujours clairement communiquées en temps opportun au gouvernement provincial et/ou à son plan provincial, de même, l'impact sur les autres abattoirs de la zone délimitée est parfois flou, etc.

*Les répondants au sondage ont recommandé de regrouper les organisations similaires pour éviter les chevauchements.*



**Figure 3. Tiré des questions n°s 10-12 du sondage. Pourcentage de personnes ayant répondu oui ou non à la question de savoir si les rôles et les responsabilités sont clairs lorsqu'on considère : a) une maladie animale à déclaration obligatoire ; b) une maladie émergente ; et c) une maladie endémique. Les graphiques a, b et c proviennent respectivement de 137, 133 et 131 réponses.**

- Absence d'un organisme représentant les intérêts et les enjeux relatifs à la faune.
- De nombreuses organisations de l'industrie sont impliquées, mais les producteurs se trouvant au point de départ d'une épidémie n'ont souvent pas l'information ni les connaissances nécessaires sur ce sujet (et ne sont donc pas bien préparés pour prévenir les maladies et s'organiser pour faire face à ces situations). Même parmi les maladies à déclaration obligatoire (par opposition aux maladies endémiques ou émergentes), le manque de connaissances et de mobilisation au sein de l'industrie et parmi les producteurs ainsi que le manque de clarté concernant la déclaration étaient les obstacles les plus souvent cités pour comprendre les rôles et responsabilités généraux (Figure 4, question n° 10 du sondage).
- Les niveaux de préparation varient d'une province à l'autre.
- Les systèmes s'appuyant sur des documents papier sont encore utilisés pour certaines fonctions, telles que les procédures d'inspection et les analyses de laboratoire de diagnostic dans certaines provinces. Ces systèmes sur papier créent des inefficacités et nuisent à l'échange de l'information par rapport aux bases de données numériques et partagées.
- Il existe des organisations vétérinaires nationales dirigées par l'ACMV pour la plupart des grandes espèces d'élevage, mais il n'existe pas d'organisation ou de comité vétérinaire pour les petits ruminants. La création d'un tel comité améliorerait le partage d'information sur les enjeux propres aux petits ruminants.
- Le secteur de la volaille a émis des réserves, craignant que le développement de Santé animale Canada puisse avoir des conséquences ou lui occasionner des coûts inattendus, alors que ce secteur estime avoir un bon processus en place.



**Figure 4. Tiré de la question n° 10 du sondage : Raisons pour lesquelles les rôles et les responsabilités ne sont pas clairs lorsqu'on envisage une maladie à déclaration obligatoire. Ce diagramme a été établi à partir de 96 réponses provenant de 137 répondants.**

- Des mécanismes sont nécessaires pour permettre le partage efficace des données entre les activités et entre les groupes de parties prenantes. Les systèmes actuels sont fragmentés et s'appuient sur plusieurs bases de données, ce qui complique le partage des données.
  - les données du Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) et du Réseau canadien des laboratoires de santé animale (RCTLSA) (qui mettent en correspondance les données de laboratoire) sont automatiquement recueillies dans le réseau des INSPA, mais l'analyse, la création automatisée de rapports et la génération de rapports ne se produisent pas ou peu (p. ex. échantillons d'ESB) ;
  - les différents secteurs peinent à intégrer les données des programmes de salubrité des aliments à la ferme, de la traçabilité, etc. ;
  - lacunes dans la capacité à rassembler, à synthétiser, à analyser et rapporter les données de laboratoire ;
  - il faut détenir des pouvoirs prévus par la loi pour partager les renseignements pertinents afin de protéger la santé humaine et animale tout en protégeant la vie privée ;
  - les réseaux de surveillance sont probablement les entités les plus adaptées sur le plan pratique pour amorcer le processus d'intégration des données.

## Prévention

### Qu'est-ce qui est en place?

- L'ACIA et les parties prenantes ont élaboré des normes nationales de biosécurité à la ferme pour chaque type de production.
- Presque tous les groupes de produits au niveau national ont mis sur pied des programmes volontaires de salubrité des aliments à la ferme et d'assurance de la salubrité, incluant des volets consacrés à la traçabilité et à la biosécurité.
- De manière générale, la biosécurité est relativement bien mise en œuvre dans les secteurs de la volaille et du porc.
- Vaccine and Infectious Disease Organization (VIDO) en Saskatchewan - mise au point de vaccins et de technologies en santé animale et humaine.
- Collaboration entre l'industrie et le gouvernement et accroissement des investissements dans la prévention et l'exclusion de la peste porcine africaine au Canada. Par exemple, l'Agence des services frontaliers du Canada a investi 31 millions de dollars pour augmenter l'effectif de chiens détecteurs.
- Le Système canadien de surveillance de la santé animale (SCSSA) réunit les parties prenantes de tous les secteurs, de la santé animale et de la santé publique, afin de partager l'information et de combler les lacunes relatives aux multiples activités de surveillance actuellement prévues ou en cours.
- Le Réseau canadien de surveillance de la santé animale (RCSSA) recueille les résultats des tests de diagnostic sur les animaux à l'échelle nationale, puis collige et communique l'information pour améliorer les capacités d'alerte précoce.
- Le Réseau canadien des travailleurs de laboratoires de santé animale (RCTLSA) favorise et encourage l'échange d'informations sur les tendances, les techniques et la recherche sur les diagnostics en santé animale.
- La Communauté des maladies émergentes et zoonotiques (CMEZ) recueille, filtre, analyse et diffuse l'information sur les maladies.
- Certains réseaux de surveillance régionaux sont en place (p. ex. Réseau de santé animale de l'Ontario, Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO), Réseau de surveillance vétérinaire de l'Alberta).
- Il existe également des réseaux de surveillance propres à une espèce (p. ex. Le Réseau canadien de renseignements sur la santé des porcins dans l'ouest du Canada).
- Au sein de chaque espèce, il existe des processus de communication entre les groupes de produits et les producteurs nationaux et provinciaux. Les communications sont particulièrement développées pour les productions soumises à la gestion de l'offre.
- Des grappes scientifiques identifient les priorités de recherche en matière de gestion des risques pour la santé des animaux au niveau sectoriel.

*Les organisations de producteurs se sont mobilisées pour améliorer les services de vulgarisation.*

*La Communauté des maladies émergentes et zoonotiques (CMEZ) est un exemple de réussite en matière de collecte, d'analyse et d'interprétation de données sur le terrain.*

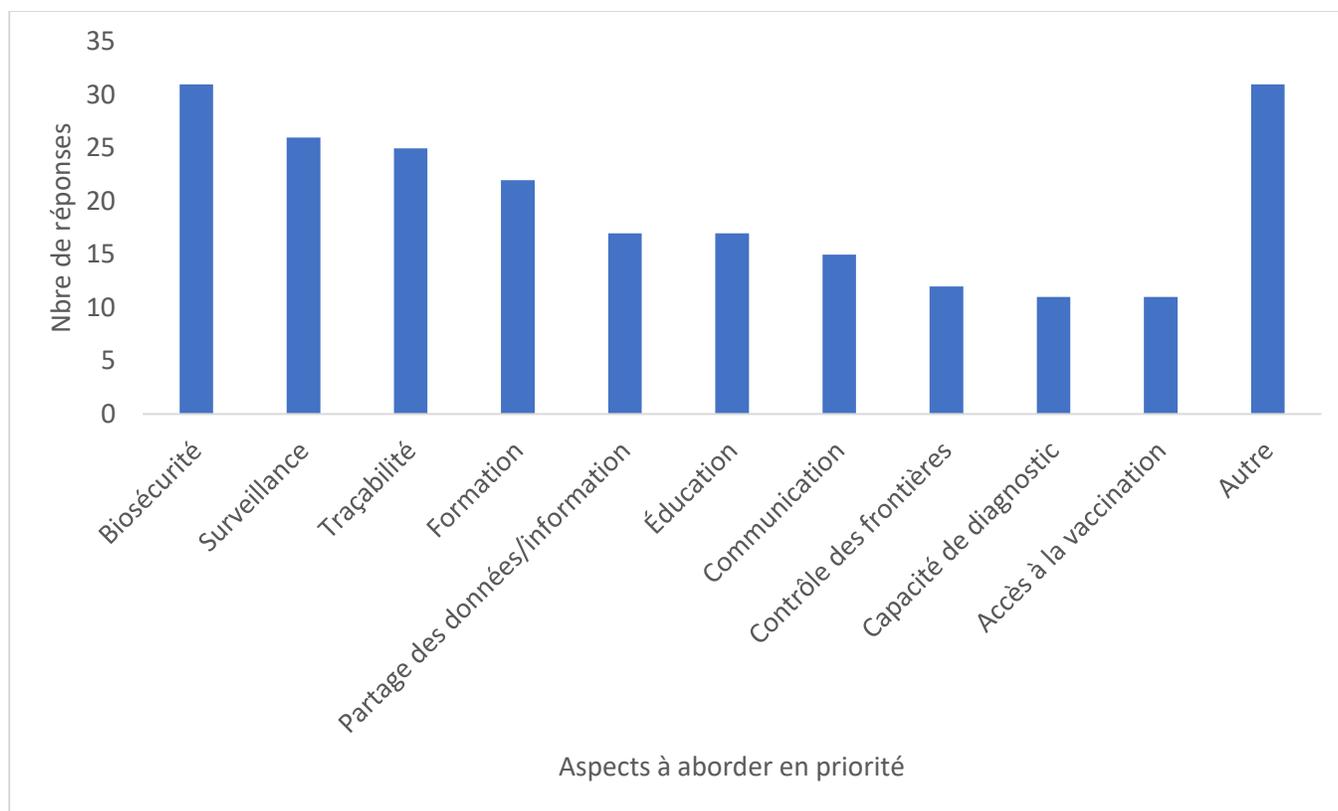
*Le téléphone reste l'outil de surveillance le plus important sur le terrain.*

- Investissement de près de 57 millions de dollars du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada pour le développement, la production et la livraison durable de nouveaux vaccins touchant les petits exploitants agricoles en Afrique et en Asie. Il y a une moindre probabilité d'importer des maladies au Canada via les voyageurs ou les marchandises lorsque ces maladies sont maîtrisées dans les pays en développement.

#### Où se situent les lacunes?

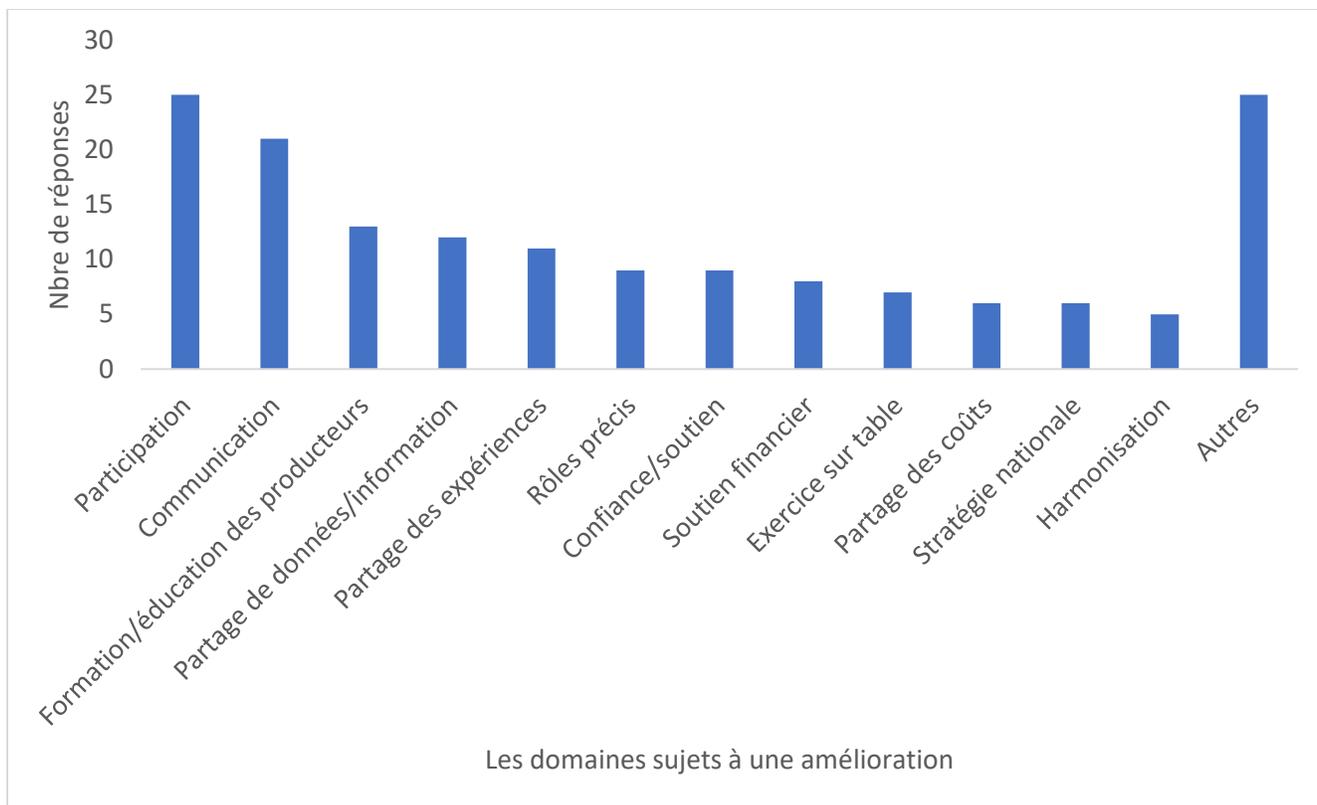
- Mise en pratique de la biosécurité. 14 % des répondants au sondage ont indiqué que la biosécurité était l'aspect le plus pressant à améliorer pour gérer les risques en santé animale (Figure 5, question n° 5 du sondage).
  - la mise en œuvre de la biosécurité fait défaut dans les secteurs des bovins, des petits ruminants, des bisons et des cervidés ;
  - la biosécurité pendant le transport et aux installations des marchés de vente aux enchères ainsi qu'à d'autres endroits de forte affluence est insuffisamment déployée, tout comme la capacité de mise en œuvre des mesures de biosécurité ;
  - la plupart des filières de production n'ont pas élaboré de protocole national de biosécurité à haut risque en prévision des éclosions de maladie. Il est plus facile d'améliorer les mesures de biosécurité au milieu des situations de crise lorsqu'il existe déjà une bonne biosécurité régulière et que les parties prenantes savent à quoi s'attendre ;
  - envisager une conformité réciproque entre les programmes d'assurance qualité de l'industrie et/ou les programmes de GRE; dans ce scénario, la biosécurité à la ferme sert à améliorer la mise en œuvre de la biosécurité d'ensemble pour certaines maladies ou risques.

*Il serait impossible de créer un système de propagation des maladies plus efficace que le réseau de commercialisation des bovins de boucherie [marchés aux enchères].*



**Figure 5. Tiré de la question n° 5 du sondage. Aspects du réseau de santé canadien qui devraient être abordés en priorité pour mieux gérer les risques liés à la santé animale. Ce tableau a été généré à partir de 218 réponses provenant de 148 personnes questionnées.**

- Communication avec les producteurs. 45 % des répondants ont indiqué que la communication, la mobilisation ou la formation/sensibilisation des producteurs constituaient des moyens d'améliorer les partenariats industrie/gouvernement (Figure 6, question n° 8 du sondage) :
  - il y a souvent un manque d'intérêt et une sous-utilisation de l'information parmi les producteurs/éleveurs. En tant que propriétaires d'entreprise, les producteurs sont accaparés par une multitude de dossiers chaque jour et tendent à être peu réceptifs à l'information à moins qu'elle ne soit urgente (mais il pourrait alors être trop tard) ;
  - la biosécurité est souvent considérée par les producteurs primaires comme une activité qui occasionne des coûts sans apporter d'avantages, sauf lorsque la menace est imminente et importante.



**Figure 6. Tiré de la question n° 8 du sondage. Domaines offrant des possibilités d'améliorer les partenariats entre l'industrie et le gouvernement dans la gestion des risques pour la santé animale, les interventions d'urgence et la reprise du commerce. Ce diagramme a été établi à partir de 157 réponses provenant de 115 personnes.**

- La collaboration avec les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement (p. ex. marchés aux enchères, transporteurs et les fournisseurs d'aliments du bétail) constitue également un défi, en particulier pour les secteurs des bovins de boucherie, des bovins laitiers et des petits ruminants. Les secteurs des volailles et des porcs semblent être plus étroitement en contact avec les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Les vaccins peuvent être utilisés pour limiter efficacement les flambées de maladies à déclaration obligatoire. Cependant, la mise au point de vaccins à usage commercial ou l'octroi de licences pour des vaccins appropriés déjà homologués dans d'autres pays continue de comporter des obstacles réglementaires et financiers qui limitent ou empêchent l'accès à ces produits. Pour les espèces secondaires, comme les ovins et les caprins, l'accès aux médicaments homologués est restreint :
  - le processus actuel d'obtention de vaccins pour une utilisation d'urgence (p. ex. permis d'importation biologique vétérinaire) est considéré comme inadéquat ;
  - la conclusion d'accords partagés est nécessaire pour accéder aux banques internationales d'antigènes, afin que le secteur de l'élevage puisse obtenir des doses d'antigène en nombre

*45 % des réponses au sondage faisaient mention de la communication, de la mobilisation/participation ou de la formation/sensibilisation des producteurs comme moyens d'améliorer les partenariats entre l'industrie et le gouvernement.*

suffisant (en cas d'épidémie). Actuellement, les banques d'antigènes de la fièvre aphteuse sont partagées avec les États-Unis et le Mexique, mais leurs stocks pourraient s'avérer insuffisants compte tenu des millions de doses potentiellement requises ;

- la surveillance et les contrôles des vérifications par l'ACIA sont nécessaires pour que les stratégies de vaccination soient acceptées à l'échelle internationale.
- Un leadership au niveau national est requis pour coordonner les systèmes/réseaux de surveillance régional :
  - capacité variable de surveillance des laboratoires de santé animale à travers le pays (manque de capacité de pointe dans le Canada atlantique, etc.) ;
  - lacunes dans la surveillance par secteur, p. ex. bovins de boucherie, petits ruminants, animaux sauvages ;
  - une grave lacune existe dans notre système au chapitre de la surveillance passive des animaux tombés.
- Des protocoles détaillés de messagerie et de communication du niveau fédéral au niveau provincial doivent être élaborés pour les situations d'urgence.
- Disparités dans les services fournis par le personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux différents points d'entrée au Canada.
- L'Agence manque de ressources pour inspecter adéquatement les personnes et les marchandises entrantes, y compris les colis qui entrent au Canada par la poste.

*Le RCSSA est le fruit d'une gouvernance et d'une collaboration partagées. Il cadre parfaitement avec le concept de Santé animale Canada.*

*La gouvernance collaborative a besoin de financement durable pour fonctionner.*

## État de préparation

### Qu'est-ce qui est en place?

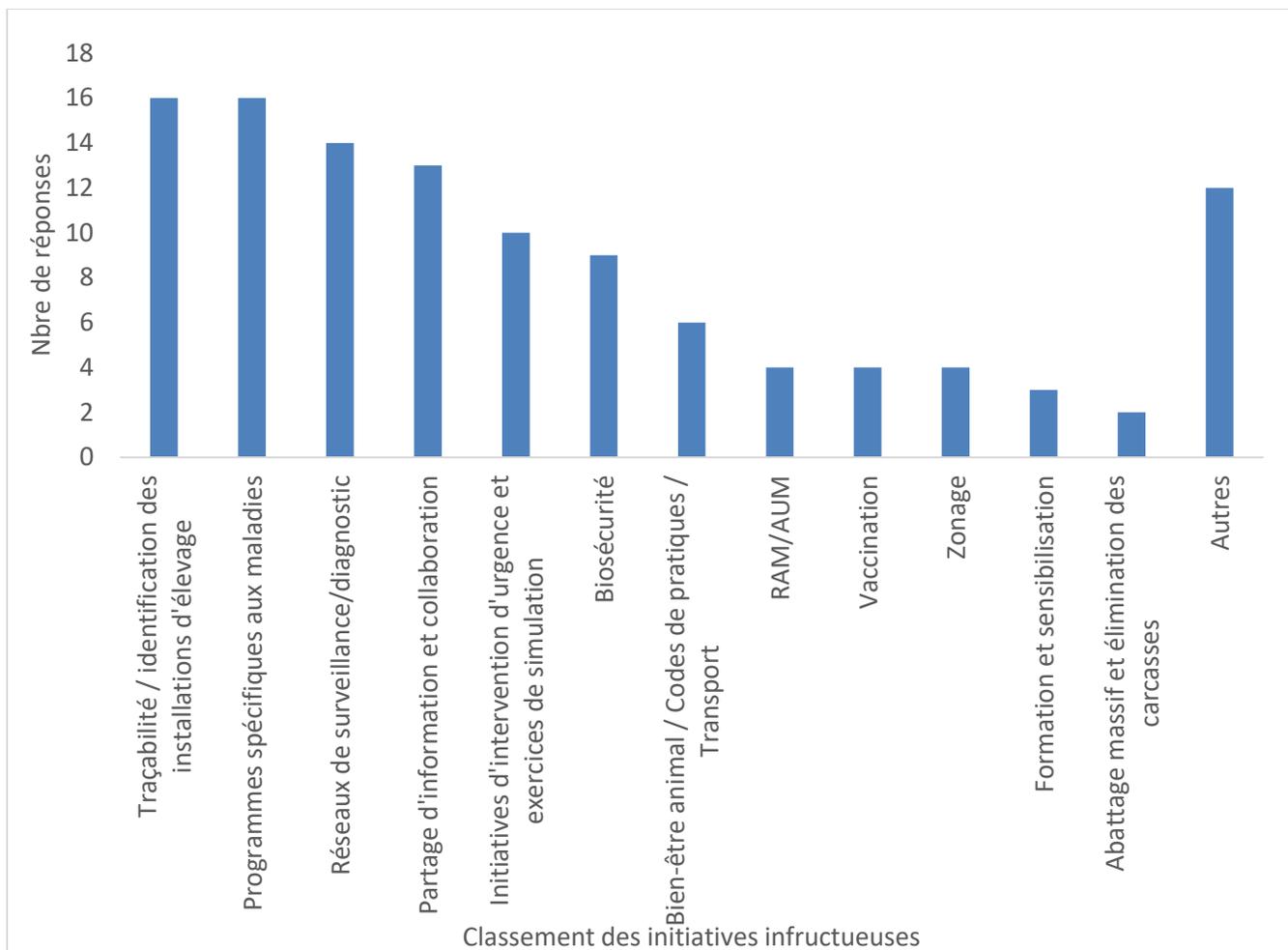
- Le Conseil de direction de SAC et les comités connexes constituent un nouveau modèle de collaboration entre le gouvernement et l'industrie en matière de surveillance, d'évaluation des risques et de prévention.
- Rapports complets sur les déplacements d'animaux pour le secteur porcin, utilisant PigTrace comme administrateur national.
- L'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB) est l'administrateur attribué et le distributeur d'étiquettes pour les bovins, les petits ruminants et les bisons, mais il n'existe pas de processus en place à l'échelle nationale pour la production de rapports de traçabilité complets.
- Des accords de zonage pour la PPA ont été conclus avec les États-Unis et l'Europe. Les pourparlers sur les accords de zonage avec le Japon sont bien avancés.
- Les programmes nationaux d'assurance à la ferme comprennent une formation à l'intention des producteurs dans la plupart des secteurs (ces programmes traitent généralement du bien-être animal, de la traçabilité, de la biosécurité et de la salubrité des aliments). Des disparités existent entre les secteurs en ce qui concerne la participation à ces programmes et en ce qui concerne les volets obligatoires et facultatifs.
- Le Centre national des maladies animales exotiques offre une formation aux vétérinaires sur les MAE et les maladies émergentes.
- Le service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA-APHIS) a publié ses cours de reconnaissance des MAE sur Internet pour que les vétérinaires canadiens y aient accès.
- On rapporte des situations de dépassement des capacités (équipement et personnel) pendant les périodes d'intervention d'urgence en cas de maladie dans certaines régions.

*« Nous disposons d'un système d'identification à la fine pointe du progrès au niveau international, sous la conduite de l'ACIA, mais pas encore de système de déclaration des déplacements d'animaux. »*

*« Les répondants au sondage étaient nombreux à citer la traçabilité parmi les initiatives en santé animale qui avaient échoué. »*

## Où se situent les lacunes?

- L'identification des animaux est obligatoire au niveau national pour les bovins de boucherie, les bovins laitiers, les moutons et les bisons, mais la traçabilité complète (déclaration des déplacements) n'est pas encore en place au niveau national aux termes du *Règlement sur la santé des animaux* (les porcs et les volailles élevés commercialement faisant exception). Les répondants au sondage étaient nombreux à citer la traçabilité parmi les initiatives en santé animale qui avaient échoué. (Figure 7, question n° 4 du sondage) :
  - la présence de trois administrateurs de la traçabilité reconnus par l'ACIA (l'Agence canadienne d'identification du bétail, Pig Trace et Agri-Traçabilité Québec, DairyTrace venant en quatrième position) pourrait augmenter les délais de réponse ou causer des pertes d'efficacité lorsqu'il faut retracer les déplacements d'animaux ;
  - le signalement des déplacements ne se fait pas en temps réel; cela pourrait nuire au retracement du bétail et à l'intervention rapide lors d'une épidémie ;
  - les petites exploitations ne sont pas tenues de se conformer aux exigences de traçabilité ;
  - les répondants ont cité le coût comme obstacle majeur à la mise en œuvre de la traçabilité et du suivi des déplacements (à la fois au niveau de l'exploitation que chez les transformateurs). On a proposé de se concentrer d'abord sur les groupes souhaitant assurer la traçabilité afin de prouver l'authenticité d'une allégation de produit ;
  - l'intensification des exigences en matière de tenue de registres posera un véritable défi aux abattoirs inspectés par la province, car beaucoup traitent plusieurs espèces animales et fonctionnent à plus petite échelle, de sorte que l'automatisation serait trop coûteuse.
- L'identification des installations d'élevage est de compétence provinciale et est exigée par certaines provinces, mais pas toutes, ce qui entraîne des complications ou des retards dans la mise en œuvre des règlements fédéraux sur la traçabilité.
- Il n'existe pas de zonage pour les maladies d'importance économique.
  - il faudrait établir des liens entre le zonage fédéral et provincial pour autoriser le déplacement des animaux sains non restreint par les maladies à déclaration obligatoire au niveau fédéral.
- Il serait logique sur le plan géographique d'adopter un statut sanitaire normalisé entre les provinces afin d'obtenir un statut sanitaire régional plus cohérent. Une autre solution possible consisterait à inclure les maladies qui ne figurent actuellement pas sur la liste et ne relèvent pas de la compétence fédérale. Cela comblerait une lacune dans les provinces/territoires où il n'existe pas de règlement au sujet des maladies à déclaration obligatoire.
- De la formation, de la sensibilisation et des protocoles de pratiques à la ferme sont nécessaires pour les 24 à 48 heures cruciales suivant la pose d'un diagnostic (pour les professionnels et les producteurs).
- Nous devons organiser davantage d'exercices de simulation (en particulier pour les espèces non avicoles) afin de parfaire notre état de préparation.
- Structure de préparation aux urgences nécessaire pour les espèces vulnérables à la fièvre aphteuse.



**Figure 7. Tiré de la question n° 4 du sondage. Catégories d'initiative ayant échoué, stratifiées selon la perspective représentée par le répondant et représentées en pourcentage des réponses de ce groupe de perspective. Les catégories ont été triées par ordre décroissant selon le nombre total de répondants.**

- Capacité et coordination des laboratoires de diagnostic :
  - capacité limitée et manque de ressources dans les laboratoires de certaines régions; les échantillons voyagent sur de longues distances, ce qui cause des retards ;
  - manque de personnel expérimenté dans les situations d'intervention face à une MAE pour répondre aux besoins de diagnostic ;
  - à cause du manque de soutien financier pour les tests en laboratoire de diagnostic dans certaines situations, les producteurs doivent payer les frais des tests (d'où le risque qu'ils n'envoient pas d'échantillons) ;
  - de nombreux laboratoires de diagnostic provinciaux peinent à équilibrer leur budget de financement et à maintenir leur infrastructure, ce qui entraîne l'érosion de la surveillance en laboratoire ;

*Il n'est pas facile de juger si on est bien préparé. Lorsqu'un problème est survenu, nous n'étions pas suffisamment préparés.*

- l'échantillonnage à la ferme des cas cliniques et des décès post mortem (morts naturelles et euthanasies) doit être effectué pour fournir aux laboratoires de diagnostic suffisamment d'échantillons de surveillance de haute qualité. Les producteurs et les vétérinaires ont besoin des outils nécessaires pour bien faire leur part ;
  - pour améliorer la capacité et la rapidité d'exécution, les laboratoires de diagnostic devraient pouvoir réaliser des tests de dépistage spécifiques pour certaines MAE ;
  - on propose d'apporter le laboratoire à la ferme en développant (ou en important la technologie) de moyens de poser des diagnostics rapides à la ferme.
- Dans certaines régions du Canada, on dénombre peu ou pas de vétérinaires au service des fermes d'élevage, soit parce que la région est éloignée des centres et que les fermes sont clairsemées, soit parce qu'il s'agit d'une région à faible vocation agricole, p. exemple les régions péri-urbaines. Cela peut mener à un manque de surveillance pour détecter les menaces de maladie dans ces fermes.
  - Les ressources de la Réserve vétérinaire canadienne sont limitées. Ces ressources n'ont jamais été déployées et n'ont pas reçu de formation depuis plusieurs années. La Réserve doit être réévaluée, soutenue et améliorée, ou il faudrait choisir un autre modèle.
  - Certaines difficultés liées au bien-être animal prennent de l'importance lors d'une épidémie. Par exemple, envisager l'euthanasie sans cruauté, et assurer la distribution des aliments et autres produits et services lors du renforcement de la biosécurité en raison d'une maladie.

### Exemple de zonage régional pour endiguer une maladie

Dans certaines régions de l'Ontario, les ruches sont infectées par le petit coléoptère des ruches, un important ravageur qui affecte la qualité du miel et se nourrit de larves d'abeilles. Le secteur des bleuets sauvages des provinces des Maritimes a toujours compté sur l'importation de ruches de l'Ontario pour polliniser les bleuetières. Pour empêcher l'invasion du petit coléoptère des ruches dans les ruchers de l'Île-du-Prince-Édouard, les colonies d'abeilles de l'Ontario sont d'abord inspectées par des employés du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard avant leur départ de l'Ontario et, si elles s'avèrent exemptes du parasite, elles peuvent être expédiées à l'Île-du-Prince-Édouard, mais sont inspectées à nouveau une fois déployées dans les champs. Autre exemple de zonage régional conçu pour endiguer ce parasite, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a récemment bloqué toutes les expéditions de ruches vers son territoire.

## Réponse

### Qu'est-ce qui est en place?

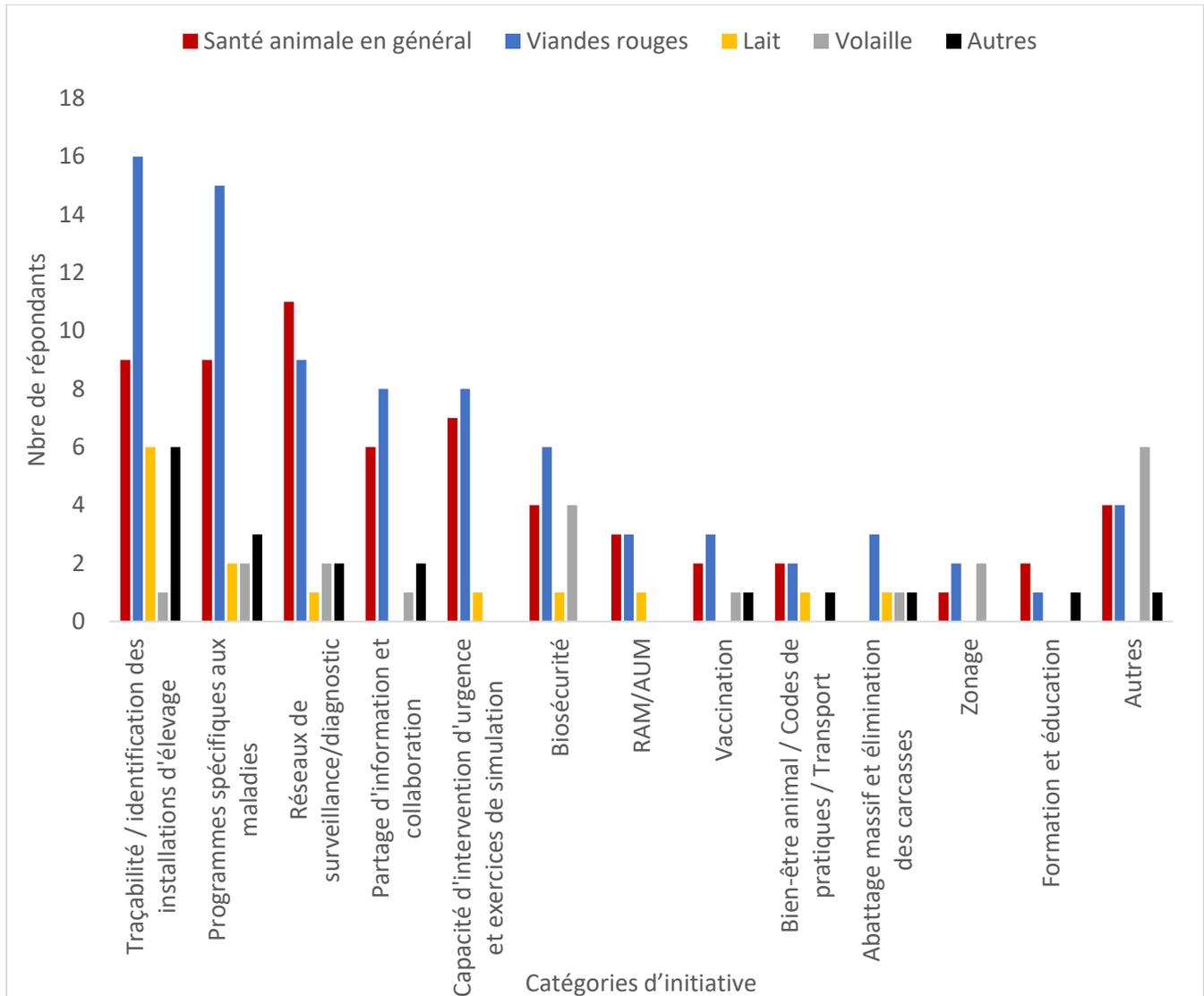
- Les plans de l'ACIA qui imposent un protocole opérationnel différent pour chaque maladie à déclaration obligatoire ont facilité la compréhension des rôles et responsabilités, en particulier pour le secteur de la volaille.
- Une Stratégie sur l'interruption du marché du bétail (SIMB) a été élaborée pour renforcer l'état de préparation face à une grave perturbation du commerce.
- Manuels d'intervention pour les producteurs, par type de production, préparés par l'équipe de gestion des urgences en santé animale (GUSA).
- Structures de gestion des urgences dans plusieurs provinces (p. ex. Équipe québécoise de santé porcine (EQMA EQSP) et Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) au Québec).
- Des plans provinciaux d'intervention et des centres de commandement existent pour le secteur des volailles (p. ex. Feather Board Command Centre en Ontario, EQCMA au Québec, Plan d'intervention en cas de grippe aviaire en C.-B.).
- Plans d'intervention en cas de diarrhée épidémique porcine (DEP) dans certaines provinces (Alb., Man., Ont.).
- Les difficultés rencontrées par le secteur du bœuf lors de la crise d'ESB ainsi qu'avec la tuberculose ont été formatrices pour cette industrie. Les exploitants de parcs d'engraissement de l'Alberta ont mis en place un plan de préparation aux situations d'urgence.
- La Réserve vétérinaire canadienne (RVC) est une association nationale à participation volontaire de vétérinaires canadiens spécialement formés qui offrent leurs services pour aider rapidement les gouvernements pendant les interventions d'urgence.

*« Les leçons apprises par l'ACIA et mises en œuvre dans la chaîne de commandement en cas de crise sanitaire ont grandement facilité l'intervention face à la grippe aviaire en C.-B. »  
(2014).*

### Où se situent les lacunes?

- Les protocoles d'abattage massif à la ferme et d'élimination des carcasses sont limités ou inexistants dans la plupart des filières de production. Les répondants ont indiqué que le manque de préparation est la plus grande faiblesse du Canada au chapitre de la gestion des urgences sanitaires animales (Figure 8, question n°6 du sondage) :
  - les méthodes actuellement acceptées prennent trop de temps et ne conviennent pas dans certaines situations (p. ex. grands parcs d'engraissement de bovins) ;
  - les plans visant à obtenir une euthanasie sans cruauté et à préserver le bien-être des animaux pendant les situations d'intervention face à une maladie doivent être en place avant le début d'une crise sanitaire ;
  - les ressources (personnes et équipement) nécessaires pour effectuer l'abattage doivent être rapidement disponibles pour atténuer le risque de propagation de la maladie ainsi que pour préserver le bien-être des animaux ;
  - on ignore si toutes les provinces disposent d'un plan approprié pour l'élimination des carcasses ;

- mesures d'adaptation nécessaires aux abattoirs afin d'éliminer les animaux entiers plutôt qu'en quartiers. Si un abattoir est utilisé pour euthanasier des animaux infectés ou à risque, un plan doit être en place pour expédier ces animaux à une usine d'équarrissage si leur viande est impropre à la consommation.



**Figure 8. Tiré de la question n° 6 du sondage. Catégories de mesures d'urgence en santé animale au Canada, classées selon l'indice d'urgence (IU) et stratifiées selon la perspective de l'industrie. Les catégories de mesures d'urgence sont classées en fonction des IU moyens dans chaque catégorie, pour tous les répondants. Plus l'interface utilisateur est élevée, plus les mesures sont nécessaires. Les répondants ont répondu au sondage dans une perspective globale (pas pour une espèce en particulier) (106 réponses); la catégorie des viandes rouges comprend les répondants qui expriment le point de vue des secteurs du bœuf, des cervidés, des chèvres, des moutons ou des porcs (111 réponses); la catégorie animaux laitiers a reçu 22 réponses, la catégorie des volailles a reçu 41 réponses et la catégorie Autres comprenait les réponses de l'industrie équine et toutes les autres réponses (29 réponses). À noter que dans ce diagramme, les répondants ont eu le choix de cocher plusieurs perspectives, et chaque perspective cochée a été comptée comme une réponse distincte.**

- Figure 8 montre les cotes d'indice d'urgence du sondage en ligne, séparées par groupe de répondants. Cette analyse révèle plusieurs différences notables parmi les répondants au sondage :
  - l'indemnisation des producteurs, au-delà de celle administrée par l'ACIA (soit la couverture des pertes découlant des éclosions de maladies, y compris notamment les animaux infectés détruits sur ordre) a été classée en bonne place par le secteur des viandes rouges, mais est arrivée au premier rang chez les répondants qui se sont exprimés dans une perspective globale de santé animale ;
  - les systèmes/réseaux de surveillance ont été classés en bonne place par ceux qui ont répondu du point de vue « Autre », mais ont été classés en dernière place par les répondants du secteur des viandes rouges ;
  - l'identification et la traçabilité des animaux ont été bien classées par ceux qui ont répondu dans une perspective globale, mais ont été classées en bas de liste par les répondants soumis à la gestion de l'offre.
- Absence de plans pour la prise de décisions sur l'abattage massif par rapport aux autres stratégies telles que la vaccination de masse, la quarantaine, etc. :
  - des questions demeurent quant à la planification, comme l'abattage massif au lieu d'une stratégie de vaccination, qui effectuera l'abattage, comment cela se déroulera pour les grands animaux, etc. ;
  - comme dans le cas de la planification des abattages, il faut avoir les ressources, l'équipement et le personnel qualifié pour effectuer une vaccination de masse ;
  - nous avons besoin d'un plan pour gérer les zones d'accès restreint autour des fermes touchées et à risque. Cela comprend un plan pour voir à ce que les animaux aient suffisamment de nourriture et d'eau et à ce que des personnes soient disponibles pour s'en occuper.
- Les activités de planification et de préparation des interventions d'urgence manquent souvent de ressources rapidement disponibles; les questions liées au temps disponible et aux budgets sont généralement dictées par les priorités urgentes et, malheureusement, une épidémie est considérée comme urgente quand il est déjà trop tard.
- Manque de clarté et de compréhension des rôles pour répondre à une MAE :
  - des plans d'intervention élaborés par l'équipe GUSA décrivant les rôles doivent être mis en œuvre au niveau de la ferme ;
  - besoin d'un plan d'intervention en cas de MAE entièrement intégré et cohérent et définissant les rôles et responsabilités du fédéral et du provincial.
- Différences pancanadiennes :
  - les MVC fonctionnent de manière légèrement différente dans chaque province; l'approche (législations, réglementations, responsabilités, listes de maladies, etc.) doit être normalisée là où cela tombe sous le sens ;
  - il manque des ressources et/ou des mandats au niveau régional (p. ex. Territoires du Nord-Ouest) ou par espèce (p. ex. petits ruminants).
- Protocoles et procédures :
  - protocoles sectoriels nécessaires pour imposer un arrêt volontaire du transport d'animaux afin de bloquer rapidement tous les déplacements. L'incubation et la propagation de la maladie pourraient survenir avant l'imposition du zonage sanitaire par les instances fédérales ;

*La gestion des urgences se fait souvent sur le coin d'une table quelque part.*

- nécessité de développer et d'affiner un système de permis et de licences (y compris pour l'application de la loi) pour les déplacements essentiels d'animaux pendant une crise sanitaire ;
- protocoles nécessaires pour les locaux séropositifs pendant et après une crise sanitaire. Il faut que les producteurs touchés disposent de protocoles à suivre dès le début d'une crise sanitaire ;
- nous avons besoin de protocoles de nettoyage et de désinfection des installations, de l'équipement et des véhicules, de la part de l'ACIA, avant que survienne une éclosion ;
- ramassage et livraison réguliers (livraison des aliments, retrait des cadavres d'animaux, etc.) des protocoles pour différentes zones afin de garantir le maintien de la biosécurité pour les exploitations agricoles de différentes zones (par exemple, zone infectée, zone d'accès restreint, zone sécurisée et zone indemne de maladie).
- Les ressources humaines et financières nécessaires à l'intervention sont limitées :
  - de nombreux plans d'intervention reposent sur une seule personne (en partie en raison du manque de ressources humaines et du manque de réseau avec lequel partager/transférer les connaissances) ;
  - augmentation de la capacité de réserve vétérinaire nécessaire et du nombre de vétérinaires connaissant les procédures de l'ACIA.
- L'approche de travaux par projet signifie que les initiatives ne sont souvent pas maintenues en vigueur une fois les projets terminés.
- Les lois et les préoccupations en matière de confidentialité entraînent la rétention d'information, ce qui peut occasionner des retards.
- La technologie numérique (communication et partage de données) offre la possibilité de permettre des communications immédiates en réponse à la maladie, mais elle est sous-utilisée.

*Certaines régions du Canada, par exemple les Prairies et le nord de l'Ontario, comptent très peu de vétérinaires pour grands animaux, ce qui complique l'accès à un diagnostic rapide et éclairé pour les MAE.*

### Capacité des services vétérinaires et para-vétérinaires

Au Canada, nous connaissons une pénurie de vétérinaires spécialisés pour les animaux d'élevage, et cette pénurie est encore plus grave si l'on considère également l'expertise au sujet des programmes de contrôle/éradication des maladies nécessitant des niveaux élevés de biosécurité. L'initiative de la Réserve vétérinaire canadienne a permis de former plus d'une centaine de vétérinaires au cours de la première décennie de 2000, mais la RVC n'a pas encore été appelée en service actif, et aucune formation n'a eu lieu depuis plusieurs années.

En cas d'éclosion de MAE, il faudrait un effectif de personnel qualifié plus important que ce que les vétérinaires canadiens pourraient fournir. Indépendamment de la disponibilité de la RVC, les paraprofessionnels vétérinaires pourraient être formés, en suivant les lignes directrices élaborées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) « Lignes directrices de l'OIE pour les compétences des paraprofessionnels vétérinaires ».

Les paraprofessionnels pourraient être des techniciens vétérinaires (RVT, infirmier vétérinaire) ou des travailleurs agricoles spécialement formés pourraient contribuer à accroître les capacités. L'administration de vaccins, l'échantillonnage et la manipulation des échantillons, la contention des animaux, la tenue des registres, le soutien en laboratoire, etc. pourraient tous être effectués sous la supervision directe ou indirecte d'un vétérinaire. Autre suggestion : explorer la possibilité de faire venir des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires d'autres pays pour fournir des services précis pendant une période limitée.

## Reprise des activités

### Ce qui est en place

- L'ACIA gère l'indemnisation zoosanitaire en application de la Loi sur la santé des animaux. Ce programme permet d'indemniser les pertes d'animaux infectés détruits tel qu'ordonné. Cela incite les producteurs à adopter le bon comportement en cas de problème lié à une MAE.
- L'élaboration de la SIMB sous la direction d'AAC a aidé à mobiliser les parties prenantes de l'industrie et des gouvernements. Les objectifs de cette stratégie nationale sont de gérer la transition de l'industrie lors d'une interruption du commerce, de faciliter la reprise des échanges internationaux et de maintenir la consommation intérieure.
- Les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE<sup>11</sup>) comprennent la protection de certains aspects des revenus (Agri-protection et Western Livestock Price Insurance Program), des revenus d'exploitation (Agri-stabilité, ASRA, PGR), des incitatifs à l'épargne (Agri-investissement) et des indemnités pour les produits mis en quarantaine ou détruits (Loi sur la santé des animaux),
- Financement fourni pour les frais directs ou les frais courants de rétablissement ou de reconstitution de la capacité de production après une crise zoosanitaire touchant une région ou tout un groupe de producteurs (Agri-relance et aide FPT en cas de catastrophe).
- Sensibilisation accrue et mise en place de ressources (p. ex. lignes d'appel pour les agriculteurs en détresse psychologique) afin d'aider les producteurs et les parties prenantes directement touchées. Le Conseil NSBEAE, Dre Andria Jones-Bitton (Université de Guelph) et l'UPA au Québec ont été actifs dans les efforts d'aide en santé mentale.

**« L'indemnisation de l'agriculteur favorise tous les bons comportements – comme l'auto-quarantaine, qui permet de s'assurer que rien n'entre ou sort de la ferme ... c'est un énorme avantage. »**

### Où se situent les lacunes?

- Des accords de zonage doivent être conclus avec des partenaires commerciaux autres que l'Europe et les États-Unis, reste à établir.
- Une communication plus développée au sujet de la SIMB et des risques auxquels nous sommes confrontés contribuera à mettre ce problème à l'avant-plan.
- Il faut effectuer des simulations régulières d'épidémie de MAE et tester la capacité de diagnostic des maladies pour s'assurer que les plans d'intervention d'urgence fonctionnent et s'améliorent continuellement :
  - inclure les abattoirs et les transformateurs de produits laitiers dans ces exercices de simulation ;
  - inclure aussi les fournisseurs d'aliments du bétail, les transporteurs, les parcs de rassemblement, les marchés de vente aux enchères, etc.
- Les producteurs doivent recevoir une aide financière dès le premier jour d'une éclosion de maladie.

<sup>11</sup> Une analyse complémentaire est fournie dans la section Outils de gestion des risques et de rétablissement du présent rapport.

- Un soutien financier par le biais de programmes de gestion des risques ou d'une indemnisation pour les exploitations non admissibles au programme d'indemnisation géré par l'ACIA, devrait être envisagé pour les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, p. ex. les transformateurs.
- Le versement d'une aide financière pour l'abattage ou l'euthanasie pour le bien-être économique doit être clairement communiqué aux producteurs (animaux sains et animaux testés positifs se trouvant dans les zones touchées), afin d'assurer le traitement sans cruauté des animaux en cas de blocage de l'accès aux marchés.
- L'indemnisation des animaux infectés détruits tel qu'ordonné, et la modélisation de l'évaluation marchande doivent tenir compte des prix de marché récents.
- Les coûts de nettoyage et de désinfection d'une installation pourraient être importants et ne sont actuellement pas couverts par l'indemnisation gérée par l'ACIA; il faut explorer des solutions pour couvrir ces frais (peut-être une assurance?).
- Il est difficile pour les gouvernements de planifier et de budgéter des programmes ad hoc pour les urgences et les interventions en cas de maladie animale; ces programmes ne sont pas assurés ou garantis pour les producteurs et ont tendance à manquer de structure incitative de par la façon dont ils sont conçus.
- Partage des coûts (p. ex. formule préétablie de partage des coûts à invoquer lors d'une crise sanitaire de MAE, et partage des coûts pour la mise en œuvre de la biosécurité, de la traçabilité, etc.).
- Le soutien en santé mentale pour les producteurs et les fournisseurs de services appelés à intervenir (p. ex. les vétérinaires) est un aspect qui comporte des lacunes et nécessite des améliorations. Certaines provinces en ont fait plus dans ce domaine que d'autres, et il y reste matière à amélioration.

## Évaluation et conclusions

La consultation a révélé de nombreux points forts et réussites au chapitre de la gestion des urgences en santé animale au Canada. Toutefois, si l'on considère l'ensemble du Canada et les espèces d'animaux d'élevage (p. ex. les bovins, les porcs, les bisons, les moutons, les chèvres et les cervidés), on constate qu'il existe de nombreuses lacunes et inefficacités structurelles. Voici un résumé et une analyse des principales lacunes révélées lors de la consultation :



### Lacunes organisationnelles et structurelles

**Globalement, la plus grande lacune est qu'il n'y a pas d'approche nationale cohérente susceptible de renforcer la collaboration entre les gouvernements FPT et l'industrie. La fragmentation actuelle des structures conduit à des inefficacités, à des occasions de synergie manquées et à un processus décisionnel plus lent. Résultat : une augmentation des risques et des coûts d'ensemble supportés tant par les gouvernements que par l'industrie.**

Les lacunes structurelles et organisationnelles du système de gestion des maladies zoonosaires révélées par la consultation et par notre analyse sont les suivantes :



#### Partenariat décisionnel entre le gouvernement et l'industrie

Conformément aux conclusions de la stratégie sur la santé des végétaux et des animaux, cette consultation a amélioré les possibilités de création d'un meilleur partenariat entre l'industrie et le gouvernement dans tous les aspects de la gestion des risques liés à la santé animale, des interventions d'urgence et de la reprise du commerce. La principale lacune dans ce domaine est qu'il faudrait **modifier les façons de penser** pour passer des rôles actuels à une approche d'équipe permettant de « cogérer » les difficultés relatives aux maladies animales tout en respectant les pouvoirs prévus par la réglementation.

Bien qu'il existe d'excellents exemples où cette *approche d'équipe* existe grâce aux relations qui ont été établies, plusieurs intervenants de l'industrie ont exprimé le désir d'une approche plus collaborative avec les organismes de réglementation pour assurer une communication et une coordination transparentes entre les gouvernements et l'industrie, afin de régler rapidement les problèmes, de maintenir l'accès aux marchés et de réduire les risques en santé animale. Le Conseil exécutif chargé de la PPA et les activités de ce groupe ont confirmé l'utilité d'une collaboration accrue entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux/territoriaux et l'industrie.

*Un **changement culturel** au profit d'une approche d'équipe apte à « cogérer » les difficultés relatives aux maladies animales*

### **Fragmentation des pouvoirs et des responsabilités**

La consultation a révélé plusieurs exemples où les rôles et responsabilités des intervenants fédéraux, provinciaux et de l'industrie manquent de clarté. En revanche, les intervenants du gouvernement fédéral ont généralement indiqué que les rôles et les responsabilités étaient clairs de leur point de vue.

Par exemple, il faudrait préciser davantage les rôles des instances fédérales, provinciales/territoriales et de l'industrie pour les maladies à déclaration obligatoire et les maladies à notification immédiate. Le cadre opérationnel existant est complexe : les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral relèvent de la compétence de l'ACIA, qui comprend aussi le bien-être des animaux pendant le transport, tandis que le bien-être des animaux à la ferme, la salubrité des aliments à la ferme, les marchés de vente aux enchères, les cours de rassemblement et de triage et les abattoirs inspectés par les provinces relèvent des provinces/territoires. Parmi les autres questions soulevées lors de la consultation pour certaines espèces, mentionnons : les ordres d'arrêt des déplacements d'animaux (qui les impose et les fait respecter), l'impact environnemental de l'élimination des carcasses (qui a compétence) et le zonage (qui définit et applique le zonage régional).

De plus, il semble que certaines des réussites passées en matière de gestion des urgences étaient attribuables aux relations entre les personnes ou aux efforts dévoués de quelques personnes, et pas nécessairement à une structure ou à une politique officielle. Les réussites futures ne peuvent être garanties sans une approche plus formelle et plus claire et sans une délégation de pouvoirs aux niveaux appropriés lorsque des actions sont nécessaires. Dans un pays aussi vaste, les relations doivent être bâties de manière stratégique et explicite.

*Nous dépendons en grande partie des relations et de la confiance qui se crée entre nous, et non d'une approche stratégique.*

Il existe clairement de grandes différences dans les degrés de préparation entre les espèces au Canada. Bien qu'il faille s'y attendre dans une certaine mesure en raison de la variabilité qui existe entre les filières de production, il semble que dans de nombreux cas, il manque de partage des connaissances et/ou de ressources entre les différents groupes de production animale, en particulier au niveau de l'industrie. Malgré l'existence d'agents de liaison communs, comme l'ACIA et le CCVO, le système dans son ensemble est dépourvu de structure cohésive qui permettrait le transfert de connaissances et le partage des ressources de manière efficace entre les filières de production animale. De plus, les sous-secteurs n'ont pas

toujours les ressources nécessaires pour participer aux activités ou même pour élaborer des programmes connexes à mettre en œuvre à la ferme.

### **Difficultés au chapitre des communications**

La complexité des réseaux et des organisations nuit aux efforts de communication et de coordination. Il est difficile d'obtenir des communications efficaces dans le monde en évolution rapide que nous connaissons, tant au sein des grandes organisations qu'entre ces dernières et les auditoires externes. Cette situation est exacerbée par la diversité du secteur entre les différentes espèces d'une province, d'un territoire ou d'une région à l'autre. Le secteur ne dispose d'aucune structure cohérente pour le partage d'informations et de ressources entre les filières de production et la chaîne d'approvisionnement. La communication étant reconnue comme un élément fondamental qui nécessite une réflexion préalable, il s'ensuit qu'une approche stratégique et des ressources adéquates sont d'importants facteurs de réussite pour améliorer la prévention, la préparation et l'intervention efficace face aux maladies.

*La véritable question à se poser, c'est comment faire en sorte que la communication fonctionne pour toutes les personnes concernées?*

### **Manque de partage intégré des données et de l'information**

Élément se rapportant d'une certaine manière aux communications, une gestion des données plus intégrée pour tous les aspects de la lutte aux maladies constituerait un avantage solide et durable pour le secteur. Les lacunes comprennent la surveillance (active et passive), l'identification des animaux/des locaux, la traçabilité, les services de laboratoire de diagnostic des maladies animales et les programmes vérifiés de salubrité des aliments à la ferme. Dans le rapport PVS de l'OIE publié en 2017, par exemple, on lisait que « l'exploitation accrue de bases de données intégrées contribuerait à améliorer le traitement des données et permettrait de fournir une meilleure information en temps voulu ... ». Les efforts antérieurs visant à combiner les bases de données nationales des différentes espèces ont échoué. L'adoption d'une approche espèce par espèce serait peut-être l'approche la plus pratique. Le remplacement des systèmes sur papier par des systèmes numériques électroniques devrait être la plus haute priorité.

### **Rapidité de la prise de décisions et de mesures concrètes**

La rapidité d'action compte dans la lutte efficace aux éclosions de maladies et la prise en charge des difficultés d'accès aux marchés, pour ne citer que ces exemples. Dans un réseau composé de multiples intervenants répartis dans plusieurs juridictions, il faut accélérer le processus décisionnel pour suivre la cadence du commerce et réduire les risques encourus par le secteur. La rapidité de prise des décisions peut conduire à des erreurs dans certains cas, mais l'acceptation de certains risques en contrepartie de mesures prises à temps atténuera les coûts globaux pour le secteur.

*Il faut reconnaître que la rapidité d'action comporte son lot de risques, et il faut accepter ces risques. La paralysie liée à l'indécision doit cesser.*

Les activités de planification, de prévention et de simulation sont parfois retardées en raison de la lenteur des décisions ou des retards dans l'approbation des financements gouvernementaux, ce qui expose le secteur à un risque accru malgré tous les efforts déployés pour prévenir les problèmes de maladie.

### **Manque de compatibilité dans les programmes des provinces et des territoires**

Il existe d'importantes disparités dans les capacités de préparation et d'intervention entre les provinces et les territoires, selon l'ampleur du secteur et les ressources disponibles dans chaque province ou région. Exemples : différences dans les législations sur la santé des animaux et, comme il était mentionné dans le rapport PVS de l'OIE en 2017, différences entre les réglementations et les procédés d'autorisation et d'inspection des abattoirs de compétence provinciale. Il sera très difficile d'aplanir ces différences provinciales; cependant, la situation actuelle fait également courir un risque accru au secteur de l'élevage et de la production de viande dans son ensemble.

Une simple revue des listes de maladies à déclaration obligatoire et à signalement immédiat illustre clairement ces différences entre les provinces.<sup>12</sup> Ces différences créent de la confusion et ne tiennent pas toujours compte des répercussions économiques de la maladie pour l'industrie dans les autres provinces. Bien que les provinces et les territoires aient la capacité de légiférer des mesures allant au-delà des normes fédérales sur toutes les maladies du bétail, les listes de maladies devraient être élaborées en consultation avec les autres provinces et les représentants nationaux des filières de production touchées dans une région donnée (Est et Ouest, au minimum). L'allongement de la liste fédérale de maladies pourrait constituer une partie de la solution.

### **Confusion dans l'organisation et la prise d'initiatives**

Au Canada, le dossier de la santé animale relève de nombreux organismes et réseaux; la liste des acronymes en dit long sur le nombre d'organisations. Comme il était mentionné précédemment dans ce rapport, cette évaluation fait suite à une litanie de rapports et de stratégies relative à cet enjeu complexe et en constante évolution. Certains répondants à la consultation ont demandé « pourquoi faisons-nous une autre étude ou élaborons-nous une autre stratégie? Nous devons passer à l'étape suivante ». Le sentiment de lassitude vis-à-vis des consultations était palpable parmi les membres de l'industrie.

De même, plusieurs des appels effectués pour consulter les groupes ont révélé une certaine confusion au sujet des différentes organisations et de leurs mandats. Il serait très possible de réduire le nombre d'organisations, de coalitions et d'initiatives sous l'égide de la SAC. Il en résulterait plus de clarté et de transparence dans le processus et cela favoriserait également une intervention rapide face aux problèmes de santé animale.

---

<sup>12</sup> Liste des maladies à déclaration obligatoire du RCSSA : [https://www.cahss.ca/media/uploads/documents-public-page-links/documents/18-10-09\\_17-12/CAHSS\\_Reportable\\_Diseases\\_0\\_Dwistid.pdf](https://www.cahss.ca/media/uploads/documents-public-page-links/documents/18-10-09_17-12/CAHSS_Reportable_Diseases_0_Dwistid.pdf)

## Recommandations et principaux facteurs de réussite

### Principaux facteurs de réussite

- Intégration à dessein de l'industrie dans le processus décisionnel (sans incidence sur l'autonomie réglementaire du gouvernement).
  - L'intégration de l'industrie dans un partenariat gouvernemental FPT conjoint contribuera à assurer une communication tripartite claire et rapide (en temps réel dans les deux sens).
- Les pouvoirs, les rôles et les responsabilités doivent être clairement compris par toutes les parties prenantes.
- La confiance, l'ouverture et une plus grande transparence (partage de l'information) sont nécessaires pour bien gérer collectivement les problèmes.
- La communication adressée aux parties prenantes doit être claire, cohérente et simultanée dans les réseaux fédéraux et provinciaux/territoriaux.
- Des gains d'efficacité pourraient être obtenus grâce à une meilleure coordination des efforts existants entre les groupes et entre les filières de production animale au Canada.
- Flexibilité et rapidité d'action sont nécessaires dans l'ensemble du système pour pouvoir répondre aux problèmes à mesure que les risques de maladie évolueront à l'avenir.
- Une combinaison de données/information ainsi que des connaissances pratiques et une compréhension de l'environnement permettront d'obtenir une intervention efficace face aux maladies. Par exemple, les centres de commandement des crises sanitaires devraient compter sur des personnes ayant une expérience pratique de la filière de production touchée.

Recommandations pour améliorer l'organisation et réduire les lacunes structurelles :

1. **Créer un organisme-cadre national** : Nous recommandons qu'un organisme central devienne le centre-cadre national de gestion des maladies animales et du bien-être animal.

La consultation et l'analyse ont révélé un système extrêmement complexe composé de multiples organisations, coalitions, initiatives et réseaux, tous ayant des mandats et des sujets d'intérêt légèrement différents, mais similaires. En outre, il existe des chevauchements sur des points tels que le bien-être animal, la prévention des maladies et l'utilisation d'agents antimicrobiens, mais ces problèmes sont traités séparément dans certains cas.

- a. Le champ d'action devrait reposer sur une approche holistique pour coordonner les activités au niveau national :
  - i. Gestion des maladies animales (prévention, préparation, intervention et rétablissement, y compris pour les maladies émergentes et endémiques)
  - ii. Surveillance sanitaire
  - iii. Résistance et utilisation des antimicrobiens
  - iv. Bien-être animal
- b. Réduire le nombre d'organisations, de coalitions et d'initiatives et les rassembler sous un organisme-cadre tel que Santé Animale Canada pour améliorer la connectivité, les communications et l'efficacité des procédures.

Selon une observation recueillie lors de la consultation, le concept de Santé animale Canada peut faciliter la transition des gouvernements FPT et de l'industrie au palier supérieur en fait de partenariat, de sorte que les membres de l'industrie seront des « collaborateurs » plutôt que de simples parties prenantes. Cette transition est expliquée plus en détail dans l'annexe 5 : Progression vers le modèle de partenariat idéal.

*Des recommandations détaillées sur la forme et la fonction de cette organisation seront étudiées au cours du projet de gouvernance qui est en cours.*

2. **Réduire les différences entre les provinces** : Il existe de grandes différences dans la législation, les activités de préparation et les capacités d'intervention des provinces et des territoires, selon l'envergure du secteur et les ressources disponibles dans chaque province ou région. Les problèmes de maladies animales peuvent néanmoins avoir des effets qui transcendent les frontières provinciales et occasionnent des problèmes au niveau national (et qui engagent la responsabilité nationale).

Dans certains cas, il serait sûrement préférable de gérer certaines maladies ou problèmes au niveau fédéral plutôt que provincial. La portée des champs de responsabilité fédéraux ne couvre pas tout l'éventail des maladies ou des problèmes. Cela signifie que les provinces doivent intervenir dans ces domaines (p. ex. gestion des maladies qui ne doivent pas être déclarées à l'ACIA), mais avec des moyens et des règlements différents dans chaque province, cela conduit à des incompatibilités.

Au niveau provincial, l'objectif devrait être d'atteindre un haut niveau de préparation avec autant d'uniformité et d'harmonisation que possible. Les provinces devraient toutes travailler en vue d'une

plus grande uniformité et d'un plein partage des ressources dans tous les aspects des activités PPIR. S'il s'avère impossible d'aplanir les différences à court terme, il faudrait alors viser une approche plus régionale qui contribuera à réduire les différences provinciales qui causent de la confusion et augmentent les risques de maladie. **Par exemple :**

- a. harmoniser la législation sur la santé des animaux dans toutes les provinces ;
- b. organiser l'infrastructure et les ressources, comme les laboratoires, en fonction des régions pour accroître l'efficacité d'action ainsi que lorsque les provinces ne sont pas en mesure de maintenir leurs propres installations indépendantes ;
- c. réduire les écarts entre les provinces dans les listes de maladies à déclaration obligatoire/ à signalement immédiat en adoptant une approche nationale ou au moins régionale pour chaque maladie, etc.

3. **Concentrer les efforts sur les maladies qui comptent :** Les effets économiques néfastes estimés des épidémies de maladies animales, en particulier des maladies à déclaration obligatoire, sont effrayants. Notre analyse de l'impact économique a révélé que toute grave maladie animale, qu'elle soit à déclaration obligatoire ou strictement limitative pour la production, a des effets économiques négatifs qui se mesurent en centaines de millions de dollars.

À l'heure actuelle, certaines maladies animales sont considérées comme non déclarables dans une ou plusieurs provinces, mais doivent être déclarées ou signalées immédiatement dans d'autres provinces. D'après la recommandation précédente visant à harmoniser les listes de maladies à déclaration obligatoire, nous avons également recommandé d'adopter une approche fondée sur les risques pour évaluer les graves maladies (en tenant compte des impacts sur la santé animale et la santé humaine ainsi que des répercussions économiques), qu'elles soient à déclaration obligatoire ou à signalement immédiat ou non, puis concentrer les efforts sur ces maladies.

4. **Accroître les simulations d'urgence sanitaire :** Les simulations d'urgence en cas d'épidémie permettent à toutes les parties concernées de **voir ce qu'est une vraie crise sanitaire**. Il faut entrer dans les détails de la gestion d'une éclosion de maladie pour bien comprendre les rôles de chacun dans l'intervention face à une MAE. L'apport d'améliorations d'après l'expérience acquise lors de simulations ou d'exercices sur table améliorera considérablement l'état de préparation. Ces exercices contribueront également à renforcer les capacités du personnel au sein du gouvernement et de l'industrie. Bref, c'est en forgeant qu'on devient forgeron :
  - a. les simulations de rappels et les mesures correctives sont des mesures obligatoires pour l'assurance de la salubrité des aliments dans les usines de transformation. Cette pratique devrait être étendue à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement pour les simulations d'intervention en cas de maladie animale ;
  - b. les exercices de simulation devraient inclure l'interruption des déplacements, la délivrance des permis, le zonage et les procédures de maintien de l'accès au marché ;
  - c. les simulations doivent inclure des protocoles de test pour garantir l'implication des conseils de direction et des différentes filières de production ;
  - d. les exercices de simulation devraient inclure des tests de protocoles de communication pour tous les publics : les agriculteurs, les transformateurs (de compétence fédérale et provinciale), les intervenants de la chaîne d'approvisionnement, les médias et le public ;

- e. la participation des parties concernées de la chaîne d'approvisionnement est essentielle. Il est question ici des transformateurs (abattoirs de compétence fédérale et provinciale), les transporteurs, les fournisseurs d'aliments du bétail et les marchés aux enchères ;
  - f. la mise en œuvre des recommandations énoncées dans les précédents rapports sur les « enseignements tirés » améliorera également l'état de préparation et réduira les risques encourus par le secteur.
5. **Renforcer les communications et la formation** : La communication entre les parties prenantes à tous les niveaux du réseau, mais plus particulièrement avec les producteurs et dans la chaîne d'approvisionnement, a été signalée comme une lacune majeure. Bien que d'importants progrès aient été réalisés dans ces domaines et que les organisations de producteurs aient vraiment « fait leur part de contribution », les travaux et les investissements doivent se poursuivre dans ce domaine. Plusieurs répondants s'y attendaient, étant donné la complexité du sujet et du réseau de parties prenantes. La communication doit être reconnue comme une priorité essentielle nécessitant une réflexion préalable, une approche stratégique et des ressources adéquates. Les activités de communication et de transfert des connaissances comportent trois grandes composantes qui devraient être en place pour chaque sous-secteur/espèce :
- a. **Sensibilisation à la prévention** - Stratégies de communication pour accroître la sensibilisation et la reconnaissance de l'importance des activités de prévention (p. ex. soutenir l'importance d'une mise en œuvre cohérente de la biosécurité, à tous les points de la chaîne, etc.). Une biosécurité renforcée en cas d'urgence est plus facile à mettre en œuvre lorsqu'elle est déjà pratiquée ;
  - b. **Éducation et formation sur l'intervention en cas de maladie** - Ressources éducatives et programmes de formation pour améliorer la connaissance des risques de maladie, le mode de traitement des différentes classifications de maladies, y compris les protocoles et procédures d'intervention ;
  - c. **Protocoles de communication pour l'intervention face à une maladie** - Les protocoles de communication relatifs à une intervention en cas de maladie doivent être examinés et testés pour garantir que toutes les parties prenantes reçoivent l'information requise en temps voulu. Pendant une période d'intervention, les communications doivent être claires, cohérentes et simultanées à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement et au gouvernement.

## Lacunes techniques

### Des progrès importants sont nécessaires

Les lacunes techniques suivantes ont été identifiées comme étant pressantes, lorsque des efforts ont été entrepris, mais que les résultats sont insuffisants. Il est important de mentionner que, **bien que les lacunes ci-dessous aient été classées par ordre d'importance, tous les domaines sont importants et interdépendants, et chacune doit être abordée.**

D'importants progrès sont encore nécessaires dans les domaines suivants



Les projets GUSA aident à combler plusieurs lacunes techniques, notamment l'élaboration de procédures et de protocoles et les communications et le transfert de connaissances. Il est important de poursuivre ces travaux pour combler les lacunes techniques.

### 1. Stratégies et capacité d'abattage de masse

Il faut préciser la stratégie d'intervention adaptée à certaines maladies : p. ex. éliminer une maladie au moyen d'un abattage de masse ou plutôt recourir à une stratégie de vaccination. La capacité d'abattage massif et rapide à la ferme est défailante, voire inexistante pour la plupart des espèces. *Certains estiment que le manque de capacité à effectuer des abattages massifs est une catastrophe annoncée.* La capacité des usines de transformation a été qualifiée de lacune ou de « facteur de risque ». Les méthodes d'euthanasie actuellement acceptées dans une filière de production ne conviennent pas nécessairement dans d'autres filières lorsqu'un abattage de masse est requis (comme dans les parcs d'engraissement de bœuf).

*Le manque de capacité à effectuer des abattages massifs et rapides à la ferme crée un scénario de crise en devenir.*

## 2. Protocoles de l'industrie concernant la cessation volontaire des déplacements

Il faut disposer d'une capacité d'interruption volontaire des déplacements pour éviter la propagation de la maladie pendant les premiers jours d'une éclosion, avant l'imposition des interdictions provinciales et fédérales. L'arrêt rapide des déplacements à l'intérieur d'une zone délimitée pour minimiser la transmission des maladies est un aspect des mesures d'intervention qui nécessite une attention particulière. Le pouvoir de la province d'imposer un moratoire sur les déplacements existe selon certains, mais plusieurs parties prenantes ont souligné que cette capacité était importante et urgente. Les situations d'urgence peuvent se présenter dans plus d'une province/territoire. L'examen de la législation fédérale pourrait également s'avérer une solution et être entrepris par le biais de Plans de soutien d'urgence contre les maladies animales exotiques.

## 3. Mise en pratique de la biosécurité

La mise en œuvre de la biosécurité au niveau de l'exploitation et à d'autres points de la chaîne d'approvisionnement fonctionnerait bien pour certaines espèces, mais constitue une lacune pour d'autres. Plus précisément, les lacunes les plus importantes en matière de biosécurité touchent plusieurs espèces : bovins de boucherie (vache-veau et parc d'engraissement), ovins, caprins, petits troupeaux et porcs sauvages. Cependant, une amélioration continue et une concentration sur la biosécurité à longue durée sont nécessaires pour toutes les espèces et à tous les points de la chaîne d'approvisionnement. Les marchés aux enchères et le transport du bétail ont également été ciblés comme des points à améliorer au chapitre de la biosécurité.

*La biosécurité ne peut pas être plus forte que son maillon le plus faible.*

Il est important de reconnaître que la prévention des maladies au moyen de la biosécurité est compromise par les maillons faibles de la chaîne. S'il existe des « maillons faibles », la mise en œuvre musclée de la biosécurité dans d'autres domaines prend une importance accrue. Par exemple, si l'on ne connaît pas l'état de santé des animaux ajoutés à un troupeau, il devient encore plus important d'imposer une quarantaine à leur arrivée.

Au-delà de la ferme, des mesures telles que la biosécurité des véhicules pendant le transport, des procédures insuffisantes de nettoyage et de désinfection des camions de transport de ruminants, une capacité faible ou nulle d'appliquer la biosécurité à la plupart des marchés aux enchères, et des lacunes aux points d'entrée au Canada font partie du problème.

## 4. Indemnisation/réparation pour les producteurs et des autres parties touchées

Il est essentiel de prévoir une indemnisation ou une réparation claire et bien comprise pour les pertes découlant d'une maladie, afin de favoriser les « bons comportements » parmi les producteurs touchés par une épidémie de maladie animale. La réparation doit être claire, disponible rapidement et calculée sur la base d'informations à jour. Bien que la *Loi sur la santé des animaux* prévoit une indemnisation, administrée par l'ACIA, pour les producteurs directement touchés, la consultation a révélé une lacune dans le cas des producteurs situés à proximité (ceux qui sont touchés, mais qui ne sont pas admissibles à l'indemnisation administrée par l'ACIA) ainsi que d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, comme les transformateurs. Les réponses au sondage en ligne ont mis en évidence des points de vue divergents sur l'urgence et la nécessité d'améliorer l'indemnisation ou la réparation aux producteurs :

- classement de l'indice d'urgence pour la catégorie de répondants « Organisations de producteurs et transformateurs » : 3,91 (4<sup>e</sup> sur 12) ;

- classement de l'indice d'urgence pour la catégorie de répondants « Services vétérinaires et de laboratoire » : 3,56 (7<sup>e</sup> sur 12) ;
- classement de l'indice d'urgence pour la catégorie de répondants « Représentants de gouvernements » : 1,53 (12<sup>e</sup> sur 12).

Il faudrait envisager d'améliorer les programmes de gestion des risques et les programmes d'assurance pour les parties concernées comme un moyen proactif de garantir, le maintien et la poursuite des activités en cas d'épidémie.

#### **5. Capacité des services vétérinaires (et para-vétérinaires)**

Les répondants ont mentionné comme importante lacune le manque de capacité des services vétérinaires spécialisés dans les animaux d'élevage et/ou le manque de programmes de contrôle des maladies nécessitant de la biosécurité. Il est important de bien comprendre les réalités de la production animale dans les régions rurales pour travailler efficacement avec les parties prenantes dans les situations d'urgence. En cas d'épidémie de maladie animale étrangère (MAE), il peut être nécessaire de déployer rapidement un nombre élevé de personnel qualifié pour faire face à l'urgence. Les suggestions des parties prenantes comprenaient la revitalisation de la Réserve vétérinaire canadienne et/ou la formation de paraprofessionnels vétérinaires tels que les techniciens vétérinaires agréés en utilisant les lignes directrices élaborées par l'OIE. De plus, le Conseil canadien des registraires vétérinaires serait en train d'étudier des moyens de délivrer plus facilement des permis aux vétérinaires d'autres juridictions lors d'une urgence en santé animale.

#### **6. Reconnaissance du zonage régional et compartimentation**

La nécessité d'un zonage régional et d'une reconnaissance internationale de ce zonage était l'une des plus grandes lacunes mentionnées durant la consultation. Le Canada comporte des faiblesses importantes au chapitre de l'accès aux marchés; il doit attendre que l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) accepte les modifications proposées par l'ACIA et par d'autres pays, ce qui permettra un commerce ininterrompu ou la reprise rapide des échanges à partir de régions indemnes. Bien que le gouvernement du Canada et d'autres pays aient fait des progrès à cet égard, il reste encore beaucoup à faire. Des responsabilités et des protocoles de communication doivent être adoptés pour rapprocher les procédures de zonage du fédéral et des provinces afin qu'elles soient plus complètes et coordonnées.

Une préoccupation a également été soulevée quant à la capacité d'imposer rapidement un zonage adéquat pour certaines espèces. Pour être efficace, le zonage doit être assorti des bonnes mesures de biosécurité et de traçabilité. Même dans le cas d'une maladie sans déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), on a toujours besoin d'un plan national pour prévenir la propagation de la maladie à la fois pour les maladies importantes sur le plan économique et pour les maladies à déclaration obligatoire.

La compartimentation d'une chaîne d'approvisionnement spécifique dans le cadre d'un système de gestion de la biosécurité commun assorti d'un statut sanitaire distinct, devrait être étudiée comme moyen de maintenir le commerce à l'avenir.

## 7. Identification et traçabilité des animaux

Les trois piliers de la traçabilité sont : l'identification obligatoire des élevages par le biais d'un registre provincial ou national, l'identification électronique des animaux et la déclaration des déplacements d'animaux.<sup>13</sup> Bien que l'identification des animaux soit en place pour le bœuf, les bovins laitiers, les moutons et les bisons, elle n'est pas requise pour les chèvres et les cervidés et constitue une lacune pour les petits élevages. La traçabilité des porcs grâce au système PigTrace et la traçabilité des troupeaux dans le secteur de la volaille sont deux exceptions. Les commentaires recueillis pendant la consultation portaient notamment sur la nécessité d'améliorer les systèmes informatisés entre autres améliorations, mais ont également mis en évidence les difficultés liées à la mise en œuvre de systèmes de traçabilité et de suivi des animaux à grande échelle. Le manque de connaissances et de participation active de la part des producteurs/éleveurs concernant l'utilité et le bien-fondé de la traçabilité a également été mentionné comme une lacune, de même que la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris aux abattoirs.

---

<sup>13</sup> <http://www.inspection.gc.ca/animals/terrestrial-animals/traceability/fra/1300461751002/1300461804752>

## Des progrès continus sont nécessaires

Les lacunes techniques suivantes montrent que des progrès ont été accomplis récemment, mais davantage d'investissements doivent être engagés. Ces lacunes ont été classées comme nécessitant des progrès continus. Il est important de mentionner que, **bien que les lacunes ci-dessous aient été classées par ordre d'importance, tous les domaines sont importants et interdépendants, et chacune doit être abordée.**



### 1. Communications et transfert de connaissances

La communication, la formation et le transfert de connaissances des programmes à la ferme des groupes de producteurs nationaux/provinciaux vers les producteurs, les transporteurs et les autres parties prenantes constituent un point fort. Bien que de nombreuses organisations de producteurs se soient « mises au travail », ce domaine nécessite encore des efforts continus. **Pour obtenir la réussite à long terme, il faut changer la culture de l'industrie pour qu'elle comprenne et adopte les principes de prévention, de préparation et d'intervention.** Exemple spécifique : fournir aux producteurs de l'information sur ce qu'il faut faire (ou ne pas faire) en cas d'épidémie de maladie avant et pendant la crise sanitaire. La nécessité de rejoindre toutes les parties dans le système, pas seulement ceux qui sont intéressés ou mobilisés, est un important défi au chapitre de la communication.

Il faut également imposer des exigences au sujet de la formation et du transfert de connaissances aux acteurs en aval de la ferme, p. ex. centres de vente aux enchères, parcs de rassemblement d'animaux, transporteurs, fournisseurs d'aliments du bétail et vétérinaires. Par exemple, des projets pilotes de formation et de cours de gestion des incidents à l'intention des vétérinaires contribueront à renforcer les capacités.

### 2. Intégration du réseau de surveillance

Les systèmes de surveillance ont été cités à la fois comme un point fort et comme une lacune, car ils nécessitent plus de temps et d'investissement (c.-à-d. un soutien à long terme pour les programmes) afin d'obtenir de la stabilité et de démontrer leur efficacité. Les systèmes de surveillance fragmentés bénéficieraient d'une meilleure coordination ou de leur chapeautage. Par exemple, nous avons des systèmes gérés par les provinces, des systèmes gérés par l'industrie et un autre processus de surveillance qui relève de l'Agence de la santé publique du Canada. Il faut également coordonner les réseaux de surveillance régionaux au niveau national. Il faut renforcer la pose de diagnostics en laboratoire pour des maladies précises en exerçant une surveillance passive des animaux trouvés morts à la ferme ainsi qu'à l'arrivée d'animaux morts aux marchés aux enchères et dans les abattoirs.

### **3. Capacité de laboratoire de diagnostic et approche régionale**

La mise sur pied et la coordination au sein du réseau fédéral/provincial de laboratoires de diagnostic vétérinaire (CAHLN) ont donné de très bons résultats, mais ces progrès sont temporisés dans certains cas par des coupes budgétaires ou l'irrégularité du financement. Certaines régions déclarent avoir une capacité de pointe suffisante pour faire face à une forte augmentation du volume d'échantillons en cas d'épidémie, mais de nombreux laboratoires régionaux, comme Prairie Diagnostic Services, n'auraient pas la capacité de pointe nécessaire en cas d'urgence. Les parties prenantes des provinces atlantiques ont également rapporté des capacités d'analyse de laboratoire limitées. Les provinces qui comptent de plus petits cheptels sont confrontées à des capacités limitées et au manque de ressources, ce qui entraîne des retards dans l'analyse des échantillons et entrave les efforts de préparation et d'intervention. Comme pour d'autres aspects de la santé animale, l'approche idéale a une portée régionale et compte sur la collaboration des provinces voisines, au détriment d'une approche province par province.

### **4. Élaboration de procédure et de protocoles**

Des progrès importants ont été accomplis dans l'élaboration des protocoles, p. ex. les travaux de l'équipe de gestion des urgences en santé animale (GUSA) pour ce qui est de préparer des manuels à l'intention des producteurs et des ressources pour les organisations sectorielles. Il faut se doter de protocoles selon une approche proactive pour aider les producteurs et les autres parties touchées dans la chaîne d'approvisionnement, afin que ces protocoles soient en place dès le début d'une intervention. Les travaux doivent se poursuivre pour éliminer plusieurs lacunes dans ce domaine, notamment : les protocoles à la ferme pour les changements dans le cheminement des animaux à travers les installations, des changements dans l'agencement des parcs de rassemblement, le nettoyage et la désinfection de l'équipement et des installations, les protocoles de séparation de l'équipement, etc.

### **5. Compatibilité des réglementations et collaboration entre le Canada et les États-Unis**

Le Canada et les États-Unis ont un solide partenariat commercial, et leurs filières de production sont intégrées dans plusieurs points. Cependant, malgré cette intégration au niveau de l'industrie, il y a matière à amélioration pour mieux aligner les systèmes de réglementation et les mesures de contrôle aux frontières. Une coopération et un alignement accrus avec les États-Unis, en tant que partenaire commercial clé, apporteront des gains d'efficacité dans la réglementation et augmenteront potentiellement l'accès aux technologies, aux produits et aux procédés émergents.

## Recommandations pour réduire les lacunes techniques

1. **Former un groupe de travail au niveau exécutif** : Le conseil de direction de la peste porcine africaine récemment créé a été perçu comme une initiative très positive pour se préparer à ce risque. Il semble que de nombreux aspects des travaux de ce conseil sont transférables à d'autres secteurs et types d'élevage. Ce conseil semble également détenir des pouvoirs efficaces : des décideurs et des influenceurs sont à la table. Pour saisir toute la valeur de travaux de ce conseil, celui-ci pourrait étendre son champ d'action à d'autres maladies que la PPA. Alternativement, un groupe structuré de la même façon et exerçant des fonctions similaires pourrait être créé pour combler les lacunes techniques cernées dans ce rapport.

Nous recommandons la création d'un groupe de travail doté d'un pouvoir discrétionnaire similaire à celui du Conseil exécutif de la PPA pour évaluer et déterminer les mesures à prendre et les prochaines étapes pour chacun de ces enjeux techniques.

2. **Identifiez une ou deux lacunes prioritaires** : Les lacunes prioritaires devraient être identifiées d'après l'analyse des lacunes et les résultats du sondage. L'indice d'urgence élaboré à l'aide des classements de l'importance et de l'état de préparation, ou un autre indice d'évaluation des maladies présentant le plus grand risque, pourrait s'avérer utile.
3. **Élaborer un plan d'action** : Un plan d'action décrivant les rôles et les responsabilités face aux plus importants problèmes contribuera à garantir l'avancement du réseau.

## Lacunes au chapitre de la législation

Les consultations auprès des intervenants fédéraux et provinciaux ont révélé plusieurs lacunes au chapitre de la législation et des pouvoirs des provinces et du fédéral. Ces lacunes imposent des limites dans la législation destinée à protéger la santé et le bien-être des animaux.

Plus précisément, ces lacunes sont les suivantes :

- Pouvoir de réglementation pour les maladies non déclarables :
  - dans le cas des maladies pour lesquelles le gouvernement fédéral ne joue aucun rôle (c.-à-d. maladies à déclaration non obligatoire), tout éventuel pouvoir de réglementation peut incomber aux provinces et aux territoires qui ont promulgué une loi pour traiter les maladies non déclarables au niveau fédéral ;
  - en raison des écarts entre les lois provinciales sur la santé des animaux, les maladies ne sont pas traitées de la même façon d'une province à l'autre. De plus, les provinces peuvent également détenir un pouvoir de réglementation sur les maladies fédérales à déclaration obligatoire (p. ex. au Québec, toutes les maladies fédérales à déclaration obligatoire sont également à déclaration provinciale).  
Comme l'indiquent les résultats du sondage sur l'analyse des lacunes, il en résulte de la confusion chez les parties prenantes (p. ex., les gouvernements, l'industrie et d'autres) quant aux rôles et aux obligations en matière de traitement des maladies qui ne sont pas à déclaration obligatoire au palier fédéral, mais qui ont quand même un fort impact économique (voir l'annexe 4 : Résultats du sondage). Cela a un impact négatif sur les délais de réponse en cas de nouvelle maladie émergente qui peut ne pas être à déclaration obligatoire ou à notification immédiate au niveau fédéral ou provincial.  
Il faudrait un processus clair pour déterminer comment une maladie doit être traitée. Par exemple, la DEP, la laryngotrachéite infectieuse, la maladie de Johne et le virus Seneca A (virus de la vallée de Seneca) relèvent des provinces, mais avec des réponses différentes selon les provinces. De plus, les définitions de cas, ou critères de diagnostic positif de diverses maladies, ne sont pas uniformes d'une province à l'autre. Il serait utile d'adopter une approche normalisée pour ces maladies et les autres maladies à impact économique ;
- un autre problème résultant de cette lacune de la législation concerne les critères qui déterminent à partir de quel point une maladie est émergente. Les lacunes dans les interventions d'urgence et la détermination du stade à partir duquel une maladie est considérée comme endémique ou émergente sont liées à la législation, mais peuvent aussi être dues aux comportements et aux attitudes dans l'industrie. Une uniformité régionale dans les définitions de cas et les statuts sanitaires contribuerait grandement à harmoniser et à accroître l'efficacité de l'intervention face aux maladies.
- Disparité dans les mandats provinciaux des vétérinaires en chef :
  - chaque province a un MVC ou équivalent chargé de la surveillance et du contrôle des maladies, et parfois de la salubrité des aliments et du bien-être animal. Bien que ces différences dans le mandat des MVC puissent être parfaitement justifiées, une approche harmonisée, où cela convient, serait avantageuse.
- Identification des installations d'élevage et traçabilité :
  - l'identification des étables est une responsabilité provinciale qui sert à remplir les obligations de traçabilité des animaux au niveau national; elle est obligatoire dans certaines provinces et

facultative dans d'autres provinces.

L'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard ont des programmes provinciaux d'identification obligatoire des locaux, et la Colombie-Britannique a proposé des modifications à son règlement pour que cela soit obligatoire sur son territoire; elle étudie actuellement les avis du public et des parties prenantes.

Les autres provinces s'appuient sur des programmes à déclaration facultative. Ces écarts pourraient entraîner des retards dans la mise en œuvre de la traçabilité complète et des rapports de déplacement d'un élevage à l'autre. En vertu de la modification réglementaire fédérale prévue, l'identification des installations devrait être obligatoire sur les documents de déplacement, mais ne le sont pas dans le cadre de la réglementation fédérale actuelle. Si une installation d'élevage n'est pas recensée, les envois d'animaux à cet endroit ne peuvent pas être signalés avec précision à un administrateur responsable (p. ex. l'ACIB) reconnu par l'ACIA. Des disparités dans les exigences sur l'identification des locaux d'une province à l'autre ont entraîné des retards dans la mise en œuvre de la traçabilité obligatoire en vertu de la partie XV du *Règlement sur la santé des animaux* ;

- en ce qui concerne les déplacements d'animaux, la C.-B., l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont actuellement des exigences provinciales concernant la documentation sur le point de départ et le point d'arrivée qui doit accompagner les animaux expédiés. Ces deux points doivent comporter un identifiant d'installation. La traçabilité complète des bovins, des ovins et des cervidés est réglementée au Québec.
  - Élimination des carcasses
    - à l'exception de l'élimination des matières à risque spécifiées, qui est obligatoire au niveau fédéral, l'élimination des carcasses est réglementée par les provinces. Les plans d'élimination des animaux malades et sains doivent respecter les règlements provinciaux. L'absence de plans (fédéraux ou provinciaux) pourrait être une lacune, mais la vraie lacune réside peut-être dans le manque de clarté quant à l'existence de plans.
  - Pouvoir de réglementation pour les transformateurs de viande et les installations de manutention du bétail :
    - l'ACIA détient le pouvoir de réglementer les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral, mais les provinces et les territoires réglementent les abattoirs, les marchés aux enchères et les cours de rassemblement inspectés par la province. Dans certains cas, les abattoirs de compétence fédérale doivent également se conformer aux règlements provinciaux ;
    - autre facteur de confusion possible : les installations intermédiaires comme les marchés aux enchères et les cours de rassemblement sont sous l'autorité provinciale pour ce qui est du bien-être animal, alors que l'ACIA est responsable de la réglementation applicable au bien-être animal pendant le transport.
- Le nouveau règlement fédéral sur le transport sans cruauté peut aider à simplifier et à clarifier certains domaines, p. ex. lorsque le transfert des animaux du transporteur au personnel de l'abattoir, de la cour de rassemblement ou du marché aux enchères doit être clairement documenté.

Plusieurs provinces ont récemment actualisé leur législation sur la santé animale, et d'autres sont en train de revoir et de mettre à jour leur législation sur la santé animale. Comme les provinces examinent/actualisent leur législation sur la santé animale, les provinces/MVC partagent dans une certaine mesure des informations sur la

législation, les points forts et les défis respectifs.

Ce processus n'est cependant pas coordonné entre les gouvernements, et on ne peut savoir clairement quelles provinces actualisent réellement leur législation sur la santé animale.

Un groupe de travail des MVC en est aux premières étapes de l'examen de la législation sur la santé animale dans les provinces et a entrepris à cette fin une analyse des compétences. La réduction des différences provinciales entre les régions, lorsque ces différences cadrent avec le contexte de chaque province, aiderait à réduire la confusion quant aux rôles et aux responsabilités en matière d'intervention face à une maladie. Les interventions en cas de maladie animale élaborées à une échelle régionale et alignées par rapport aux résultats et au but visé signifieraient que chaque province peut utiliser les outils à sa portée pour obtenir les résultats, ce qui améliorerait l'efficacité d'action et la rapidité d'intervention.

## Présentation des outils de gestion des risques et de reprise des activités

Cette section présente un aperçu de la gamme d'instruments d'aide publique disponibles pour affronter les risques en santé animale et les crises sanitaires et pour assurer le rétablissement des activités. La description des outils est suivie des observations des auteurs du rapport sur les lacunes potentielles liées aux outils et aux politiques.

### Aperçu des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE)

Partenariat agricole canadien (PAC) - Outils pris en charge <sup>14</sup>
<b>Agri-stabilité</b> <b>Objectif :</b> Agri-stabilité est un programme conjoint fédéral-provincial qui indemnise les producteurs pour les pertes de revenus agricoles. Bien que le calcul des pertes repose spécifiquement sur le revenu agricole et les marges bénéficiaires, l'indemnisation est accordée quelle que soit la cause de la perte de revenu/marge. <b>Critères :</b> Lorsque la marge de production d'une exploitation (revenus admissibles moins dépenses admissibles) chute sous la marge de production de référence <sup>15</sup> au cours d'une année donnée, une perte de revenu est constatée. Ce programme couvre les pertes jusqu'à 70 % de la réduction des marges (à la fois positives et négatives) encourue dans les exploitations individuelles, tant que la perte dépasse 30 % de la réduction de marge. Les paiements maximaux sont de 3 millions de dollars par exploitation, les paiements minimaux s'élèvent à 250 \$ <sup>16</sup> . <b>Remarques :</b> Avec Agri-stabilité, le programme est intégré au niveau de l'ensemble de la ferme à Agri-assurance (assurance-récolte), car toutes les indemnités versées en vertu d'Agri-assurance, ainsi que toutes les indemnités qui se seraient produites, que la ferme ait souscrit ou non à la couverture d'Agri-assurance, sont comprises dans les revenus aux fins des calculs d'Agri-stabilité. <sup>17</sup> Le financement du programme est partagé par le gouvernement fédéral (60 %) et la province/territoire (40 %).
<b>Agri-investissement</b> <b>Objectif :</b> Le programme vise à encourager les producteurs à réserver une partie de leurs revenus annuels pour éponger les pertes ou saisir les occasions d'investissement qui pourraient se présenter à la ferme, et permet aux producteurs de bien gérer leurs risques. Agri-investissement verse les paiements du gouvernement sur un compte détenu par le producteur. Le montant du paiement est égal à 1 % des ventes nettes admissibles <sup>18</sup> de la ferme et doit faire l'objet d'un versement à parts égales du producteur. <b>Critères :</b> Le producteur peut déposer plus d'un pour cent sur son compte, mais seule la première tranche, soit un pour cent, fait l'objet d'une contribution à parts égales des gouvernements. Les fonds des gouvernements sont détenus par le producteur dans un compte distinct des dépôts du producteur.

<sup>14</sup> Le programme Agri-stabilité est administré par le gouvernement fédéral, sauf au Québec

<sup>15</sup> Les producteurs qui adhèrent à Agri-stabilité utilisent leur propre référence au fil du temps, d'après leurs renseignements tirés de la déclaration de revenu aux fins de l'impôt, dans le but de comparer les marges courantes et quinquennales (marges « olympiques ») et d'établir les indemnités provenant du programme. Les nouveaux producteurs sans marge historique peuvent obtenir les références de l'industrie pour développer leurs propres références.

<sup>16</sup> À partir de 2018, les participants qui présentent une demande d'adhésion tardive à Agri-stabilité paient des frais supplémentaires voient leurs paiements d'indemnité réduits de 20 % par rapport à tout paiement déclenché.

<sup>17</sup> Le programme Agri-assurance cible surtout les cultures, mais des directives existent pour l'assurance des productions animales

<sup>18</sup> Les ventes nettes admissibles sont constituées des revenus des ventes agricoles, moins les achats de produits agricoles.

Les dépôts des producteurs sont établis en fonction du revenu après impôt de la ferme et, ne sont pas imposables au moment de leur retrait. Les fonds publics ainsi que tout revenu/intérêt gagné sur le compte du gouvernement sont imposables en tant que revenus de placement lors de leur retrait.

**Remarques :** Les producteurs ne sont pas obligés de retirer des fonds, et ils peuvent le faire n'importe quand. Le paiement maximal accordé par les gouvernements au cours d'une année est de 10 000 \$, en prenant comme référence des ventes nettes admissibles d'un million de dollars<sup>19</sup>. Le solde maximal des comptes Agri-investissement est de 400 % des ventes nettes admissibles de l'exploitation. Le financement du programme est partagé par le gouvernement fédéral (60 %) et la province/territoire (40 %).

### Agri-relance

**Objectif :** Les initiatives élaborées dans le cadre du programme Agri-relance aident les producteurs à se rétablir d'une catastrophe; elles fournissent une aide financière destinée à couvrir les frais extraordinaires nécessaires à la reprise des activités de production. Les frais extraordinaires représentent les dépenses que les producteurs n'encourraient pas dans des circonstances normales, mais qui doivent être engagées pour :

- atténuer l'incidence de la catastrophe; et/ou ;
- rétablir les activités agricoles le plus rapidement possible après une catastrophe.

**Critères :** Agri-relance n'est pas un programme à proprement parler. Il s'agit d'un cadre dans lequel le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires collaborent pour évaluer les effets des catastrophes sur les exploitations agricoles et réagir au moyen d'initiatives conjointes lorsqu'une aide supplémentaire doit être consentie en plus des programmes existants. Agri-relance est souvent assuré par l'organisme de prestation provincial/territorial, mais dans certains cas, il est assuré par le gouvernement fédéral.

**Remarques :** Agri-relance ne couvre pas la baisse de la production ou de revenu couverte par d'autres programmes<sup>19</sup>. En général, ce cadre semble couvrir les frais exceptionnels liés aux crises sanitaires qui sont non récurrents et nécessaires pour relancer les activités de l'entreprise agricole. L'aide du cadre est limitée à 70 % des frais de relance après une crise sanitaire. Le cadre tient compte de la situation financière des producteurs touchés pour déterminer si une assistance en cas de catastrophe est nécessaire.

### Western Livestock Price Insurance Program

**Objectif :** Le Western Livestock Price Insurance Program (WLPIP) offre une couverture de gestion des risques aux éleveurs de bovins de finition, de broutards, de veaux et de porcs en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

**Critères :** Les produits offerts dans le cadre du WLPIP ciblent les risques de baisse de prix, dont les prix au comptant et à terme, la base et le taux de change Canada/US. Dans chaque cas, la couverture est assurée sous forme d'options de prix planchers que les producteurs achètent. Si les prix réellement reçus chutent sous le seuil minimum, les producteurs inscrits reçoivent une indemnité représentant la différence entre le minimum établi dans l'option et le prix reçu. Les primes du WLPIP sont payées par les producteurs inscrits, comme dans le cas d'une police d'assurance typique, et les gouvernements administrent le programme.

Programme financé et contrôlé par les producteurs, le WLPIP a suscité un fort taux d'adoption. Le programme lancé en Alberta en 2009 offrait une assurance de prix pour les bovins de finition; les broutards ont été ajoutés en 2010, les veaux en 2011 et les porcs en 2012. En 2014, le WLPIP a été lancé dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba. Bien

<sup>19</sup> Les ventes admissibles excluent les ventes de produits soumis à la gestion de l'offre, les produits de l'aquaculture, les arbres et les produits arboricoles, la mousse de tourbe et les ventes de gibier élevé en parc pour la chasse.

que relativement récent, le WLPIP a été largement adopté, et les provinces s'attendent à ce que le taux d'adhésion continue de croître<sup>20</sup>. Vous trouverez ci-dessous un aperçu du taux d'adoption du programme lorsqu'il a débuté et où il en est aujourd'hui<sup>21</sup> :

- quarante-cinq (45) détenteurs de police d'assurance ont été indemnisés la première année, en 2009 ;
- à ce jour, en 2019, plus de 4000 polices d'assurance ont été vendues en Alberta, et représentaient 1,5 million de têtes et 2,5 milliards de dollars de responsabilité ;
- au cours du premier exercice financier (2011), deux (2) polices d'assurance ont été vendues pour couvrir un total de 108 veaux ;
- à ce jour, dans les provinces de l'Ouest, le programme d'assurance des veaux a couvert 2,5 millions de têtes par le biais de 23 000 polices ;
- au total, le WLPIP a permis d'assurer 6,2 millions de têtes, soit 8,8 milliards de dollars en responsabilité par le biais d'environ 39 000 polices souscrites.

---

<sup>20</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (2018) [Évaluation du programme des initiatives Agri-risques](#)

<sup>21</sup> Agriculture Financial Services Corporation (Alberta, 2019)

### Programme de paiements anticipés

**Objectif :** Le Programme de paiements anticipés (PPA) est un programme fédéral de garantie de prêt qui facilite l'accès à des avances de fonds à faible taux d'intérêt. Les avances du PPA aident les producteurs à respecter leurs obligations financières, p. ex. les achats d'intrants agricoles, les remboursements à court terme et les frais de commercialisation des produits. Le PPA permet également de choisir le moment de la vente des produits agricoles en fonction des conditions de marché plutôt que selon les besoins de liquidités.

**Critères :** L'avance de fonds est calculée en fonction d'un maximum de 50 % de la valeur prévue des produits agricoles admissibles disponibles à la vente ou entreposés.

**Remarques :** Dans le cadre de ce programme, les producteurs peuvent obtenir jusqu'à 1 000 000 \$ par année de programme en avances en fonction de la valeur de leur production agricole; le gouvernement du Canada paie les frais d'intérêts sur la première tranche de 100 000 \$ avancée au producteur. Les avances sont remboursées lorsque le producteur vend sa production, et a jusqu'à 18 mois pour rembourser l'avance au complet pour la plupart des produits (jusqu'à 24 mois pour les bovins et les bisons).

Les animaux actuellement admissibles sont les suivants : bovins, porcs, moutons, bisons, lapins, cerfs rouges, sangliers, chèvres, wapitis.

## Adoption des programmes GRE

Le recours aux programmes de GRE comme instruments servant à pallier les effets d'une maladie à déclaration obligatoire à grande échelle présente certaines difficultés; ces situations sont peu propices à une reprise rapide des activités de production, et le retour à une situation normale pourrait être lent et incertain (l'ESB vient à l'esprit). Cependant, pour les cas individuels de risques de maladie à court terme, les programmes de GRE peuvent fournir un coussin utile et aider les producteurs à se rétablir après une crise sanitaire et à retrouver un niveau de revenu relativement normal. Le faible taux de participation et la faible couverture financière des programmes de GRE exposeront l'industrie à de plus grands risques et augmenteront la demande potentielle d'aide ponctuelle.

Cette section présente un résumé de l'adoption des programmes GRE, notamment Agri-stabilité, Agri-investissement et le WLPIP. En raison du manque de données publiques, le suivi d'Agri-stabilité et d'Agri-investissement est uniquement disponible entre 2007 et 2014/2015.<sup>22</sup> En tant que cadre de collaboration entre les gouvernements FPT, Agri-relance ne dépend pas de l'adoption par les producteurs et n'est donc pas couvert dans ce rapport.

### Agri-stabilité

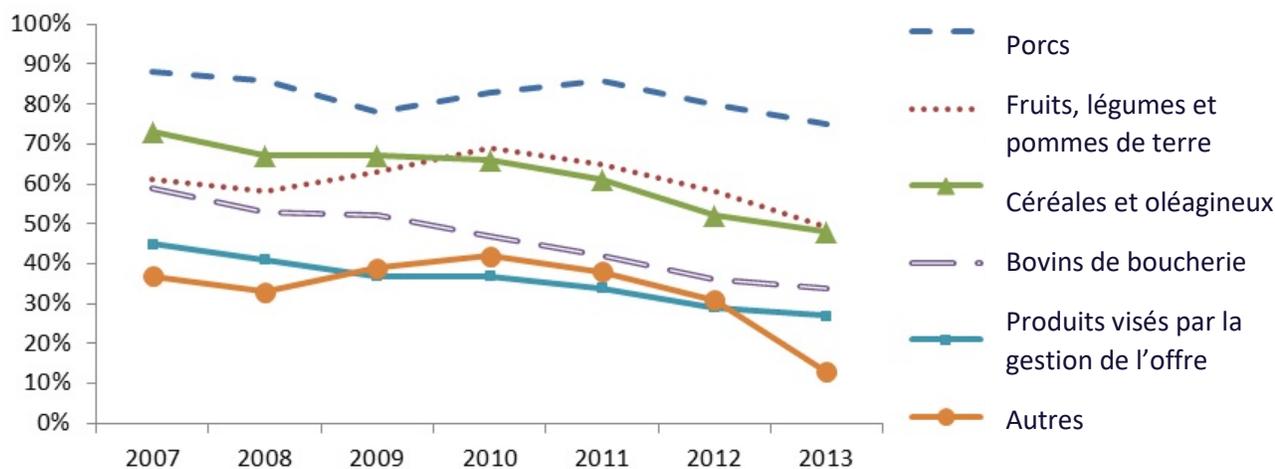
Le taux de participation à Agri-stabilité a constamment diminué, passant de 57 % en 2007 à 33 % en 2014<sup>23</sup>. Cependant, le pourcentage des revenus de marché couverts n'a pas diminué de manière aussi spectaculaire (de 75 % en 2007 à 55 % en 2014), en raison du haut taux de participation chez les grands producteurs. Au cours de

<sup>22</sup> Les figures 9 et 10 sont fournies par Agriculture et Agroalimentaire Canada et ne comprennent pas les dernières données disponibles pour 2014-2015

<sup>23</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (2017) [Évaluation des programmes Agri--stabilité, Agri--investissement et Agri--protection et du Programme d'indemnisation pour les dommages causés par la faune](#)

l'année de programme 2015, le taux de participation et la couverture des revenus de marchés se sont améliorés légèrement (34 % et 57 % respectivement)<sup>24</sup>.

Tel qu'il est indiqué à la Figure 9 ci-dessous, la participation est particulièrement faible pour les produits visés par la gestion de l'offre (27 %) et les bovins (34 %), et particulièrement élevée pour les porcs (75 %), bien qu'une tendance à la baisse soit observée pour toutes les espèces.



**Figure 9. Taux de participation à Agri-stabilité par groupe de produits, par année.**

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

Selon le rapport d'évaluation d'AAC, cette tendance peut s'expliquer par la complexité du programme, le manque de transparence ou de prévisibilité, les problèmes de ponctualité des paiements, la fermeté des conditions récentes de marché et des prix des produits, et par les changements apportés au programme Cultivons l'avenir 2 (CA 2) qui ont réduit le nombre et la valeur des paiements du programme. Un article publié par Country Guide cite qu'Agri-stabilité semble imprévisible, et que de nombreux producteurs ne voient pas sa pertinence pour leur exploitation<sup>25</sup>. En réponse aux préoccupations des producteurs, les gouvernements ont apporté des changements à Agri-stabilité dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture. Ces changements, entrés en vigueur au cours de l'année de programme 2018<sup>26</sup>, visaient à réduire le fardeau administratif des producteurs qui s'inscrivent au programme et ont contribué à améliorer les niveaux de couverture.

<sup>24</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (2018) [Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018 - Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)

<sup>25</sup> Country Guide (2018). [Risk Warning](#)

<sup>26</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (2018) [Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018 - Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)

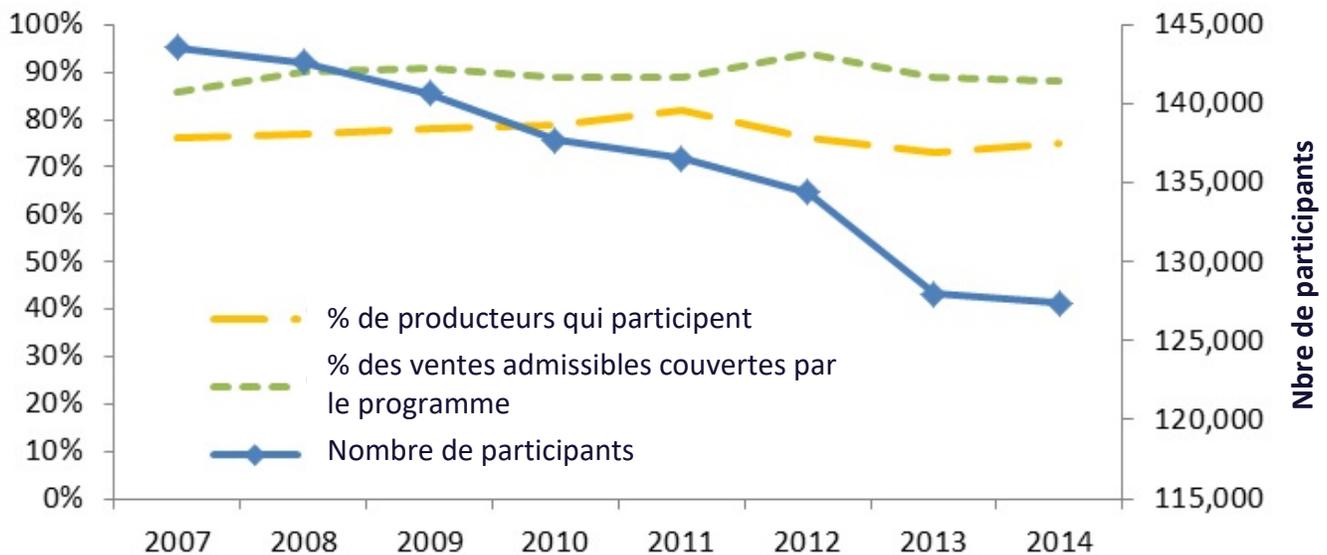
**Tableau 3. Notes moyennes des producteurs au sujet des programmes de GRE (sur une échelle de 1 à 5)**

Élément	Agri-stabilité	Agri-investissement	Total
Rapidité de versement	2,79	3,65	3,59
Réactivité du programme	2,56	3,47	3,43
Prévisibilité des avantages	2,58	3,58	3,49
Clarté du programme	2,70	3,62	3,55
Moyenne du programme	2,65	3,58	3,51

Source : Ference & Company (2016). Résultats du sondage sur la GRE mené auprès des producteurs en 2016

### Agri-investissement

Agri-investissement est apprécié par les producteurs pour sa flexibilité, la rapidité et la prévisibilité des paiements et la clarté du programme. Le taux de participation au programme (% de producteurs participants) est resté stable au cours des sept années du suivi. En 2015, 80 % des producteurs ont participé à Agri-investissement, contre 75 % en 2014<sup>27</sup>. Étant donné que le programme vise l'autogestion des risques et ne stipule pas que les fonds retirés soient utilisés pour compenser les pertes de revenus, il est difficile de garantir la manière dont ces fonds sont utilisés (par exemple, gérer les risques financiers, faire face aux faibles baisses de revenus ou engager des dépenses pour réduire les risques à la ferme).



**Figure 10. Participation des producteurs à Agri-investissement et couverture des ventes de marché par année**

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada

<sup>27</sup> Agriculture et Agroalimentaire Canada (2018) [Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018 - Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus](#)

## Autres outils

### Loi sur la santé des animaux et son Règlement

**Objectif :** la Loi sur la santé des animaux prévoit des exigences et des règlements fédéraux au sujet des maladies et des substances toxiques afin de protéger les animaux et les aliments d'origine animale, en empêchant l'importation, l'exportation et la propagation d'organismes nuisibles et en contrôlant ou en éliminant les organismes nuisibles au Canada. Le but n'est pas seulement d'indemniser les producteurs pour les pertes d'actifs, mais aussi d'inciter les producteurs à déclarer l'apparition de maladies animales en temps opportun.

**Critères :** En vertu de la loi, le ministre a le pouvoir d'ordonner la mise en quarantaine et/ou la destruction d'animaux, ainsi que le pouvoir de prévoir, en vertu de l'article 51, une indemnisation de la valeur du bétail abattu ou blessé par suite des dispositions de la loi. L'article 55 donne le pouvoir de prendre des règlements spécifiques pour fixer les conditions et les niveaux d'indemnisation. Le règlement fixant l'indemnisation des animaux condamnés en vertu de la Loi sur la santé des animaux et les frais d'abattage figurent dans le *Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction d'animaux*<sup>28</sup>.

**Remarques :** Une indemnisation peut être accordée lorsque l'abattage des animaux est ordonné dans le cadre d'activités de lutte contre une maladie relevant de la compétence de l'ACIA. En vertu de la Loi sur la santé des animaux, les producteurs peuvent être indemnisés pour :

- les animaux dont l'abattage a été ordonné;
- les autres biens dont la destruction a été ordonnée, p. ex. aliments du bétail produits d'origine animale contaminés;
- les coûts d'élimination des animaux, y compris le transport ;
- nettoyer et désinfecter l'équipement utilisé pour l'élimination des animaux ;
- les frais de vaccination des animaux à traiter;
- la juste valeur marchande des biens dont la destruction a été ordonnée.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres frais tels que le nettoyage et la désinfection des étables et des aires de manutention, la perte de marchés en raison de la mise en quarantaine, etc. Le montant de l'indemnisation est basé sur la valeur marchande de l'animal, jusqu'à un plafond stipulé d'après le *Règlement sur l'indemnisation pour la destruction d'animaux*. Ces plafonds sont revus périodiquement, entre une fois par an et une fois tous les quatre ans.

Lors de l'évaluation de la valeur marchande d'un animal, deux méthodes sont utilisées :

1. D'après les ventes comparables et les prix courants, on détermine la juste valeur marchande d'un animal sur un marché exempt de maladies, entre un acheteur et un vendeur consentants qui sont bien renseignés et prudents et qui agissent indépendamment l'un de l'autre.

**Espèces :** bovins, porcs, chevaux, moutons, chèvres, wapitis et cerfs

2. Utiliser un modèle économique pour déterminer la valeur de l'animal en fonction de son stade de croissance ou du cycle de production au moment de son évaluation. Par exemple, étant donné que les volailles soumises à la gestion de l'offre ne sont pas commercialisées pendant le cycle de production normal (autres que les poulettes), il est difficile de déterminer leur valeur marchande (p.ex. quelle est la valeur marchande d'un poulet de reproduction de 26 semaines qui est sur le point de commencer à pondre des œufs?).

<sup>28</sup>(DORS/2000-233) Ce règlement établit les niveaux de couverture des frais d'abattage et d'élimination des animaux dont la destruction a été ordonnée et fixe des plafonds de paiement.

**Espèce :** volailles (c.-à-d. poulet à griller, dindes à rôtir, reproducteur de poulets à griller, pondeuses, poulettes et reproducteurs de dinde) et saumon.

D'autres réglementations en matière d'indemnisation peuvent être adoptées de manière ponctuelle; par exemple, des règlements avaient été mis en place pour les poulets dont la destruction avait été ordonnée à cause de la grippe aviaire en Colombie-Britannique<sup>29</sup>

#### Programme de gestion des risques (Ontario)

**Objectif :** L'Ontario offre une stabilisation dans le cadre du Programme de gestion des risques (PGR) qui aide à gérer les risques économiques dans une gamme d'entreprises agricoles, y compris les élevages de bovins, de porcs, de moutons, de chèvres et de veaux. La programme de stabilisation cible les revenus tirés des ventes agricoles par rapport à un prix cible, établi en fonction des coûts de production estimés.

**Critères :** Un paiement est versé lorsque les revenus réels d'une entreprise donnée tombent en dessous du prix cible; les paiements réels dépendent des niveaux de couverture choisis et sont soumis aux plafonds de financement du programme à un taux de 40 %, ce qui correspond à la part du financement provincial dans les programmes de GRE. Les producteurs paient une prime pour participer aux programmes du PGR.

#### Assurance de stabilisation des revenus agricoles (Québec)

**Objectif :** Ce programme assure la stabilisation des revenus d'une gamme de produits agricoles au Québec, notamment les veaux de boucherie, les veaux de lait, les broutards et les bovins de finition, les porcs à l'engrais, les porcs d'abattage et les agneaux. La stabilisation met l'accent sur les revenus tirés des ventes agricoles par rapport à un prix cible établi en fonction des coûts de production estimés.

**Critères :** Dans le cadre des programmes de l'ASRA, des modèles d'exploitation sont utilisés pour refléter les coûts de production et sont régulièrement mis à jour<sup>30</sup>. Les coûts estimatifs sont comparés aux revenus réels; si les revenus sont inférieurs aux coûts estimés, les producteurs inscrits reçoivent des paiements. Les paiements accordés par les programmes ASRA sont coordonnés avec Agri-stabilité, ce qui limite la possibilité de double indemnisation. L'inscription à Agri-stabilité est une condition préalable à la participation à l'ASRA. Les producteurs paient un tiers des primes des programmes ASRA, et La Financière agricole du Québec paie le solde.

#### Soutien fédéral-provincial-territorial en cas de catastrophe

**Objectif :** Les deux paliers de gouvernement ont mis en place et actualisé l'entente sur les responsabilités provinciales et fédérales en cas de catastrophe.

**Critères :** En général, la province est responsable des coûts initiaux d'atténuation des effets de la catastrophe; à mesure que les coûts globaux de soutien dépassent ceux couverts par la province, le gouvernement fédéral assume une part croissante des coûts. La règle est que les coûts ne sont pas couverts si une assurance est en place ou était disponible pour les pertes, que le ménage ou l'entreprise ait effectivement souscrit ou non une assurance.

<sup>29</sup>Règlement sur l'indemnisation en cas de destruction de certains oiseaux en Colombie-Britannique (influenza aviaire) (DORS/2004-150)

<sup>30</sup> Ces coûts sont calculés par des modèles économiques basés sur les résultats de chaque entreprise agricole.

### Bourse d'assurance volaille (Ontario, Alberta, Saskatchewan)

**But :** La Poultry Insurance Exchange (PIE) fournit des services d'assurance et de gestion des risques aux membres de l'industrie de la volaille.

**Critères :**

- S'adresse aux membres de la Commission des œufs d'incubation de poulet de chair de l'Ontario (OBHECC), aux Producteurs d'œufs d'incubation de l'Alberta (AHEP), et aux Producteurs d'œufs d'incubation de poulet de chair de la Saskatchewan (SBHEP): Pertes dues à une perturbation des marchés causée par Salmonella Enteritidis (Se.) et Salmonella Typhimurium (ST. Dt.-104), les bactéries Mycoplasma Synoviae (MS) et Mycoplasma Gallisepticum (MG), l'influenza aviaire hautement pathogène et les souches H5 ou H7 faiblement pathogènes de l'influenza aviaire chez les oiseaux ou les poussins d'élevage de poulets de chair.
- Pour les producteurs d'œufs de l'Ontario : Pertes dues à une perturbation des marchés causée par la bactérie Salmonella Enteritidis (Se.), le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène et les souches H5 ou H7 faiblement pathogènes d'influenza aviaire chez les poulettes reproductrices, les pondeuses reproductrices, les poulettes commerciales et les pondeuses commerciales.
- Producteurs de poulets de l'Ontario : Pertes dues à une perturbation des marchés causée par l'influenza aviaire hautement pathogène et les souches H5 ou H7 faiblement pathogènes de l'influenza aviaire.

### Assurance contre la fièvre catarrhale ovine - Supprimée

**But :** L'assurance contre la fièvre catarrhale fournissait aux éleveurs de moutons canadiens une couverture abordable contre la mortalité, les interruptions d'activité et les pertes découlant de la fièvre catarrhale.

**Critères :** L'assurance contre la fièvre catarrhale couvrait les producteurs contre : la mortalité; les pertes associées (médicaments et matériel de traitement; frais vétérinaires; frais de diagnostic; euthanasie sans cruauté); interruption des activités (perte de capacité de production; coûts supplémentaires d'alimentation et de gestion). La valeur des animaux était prédéterminée en vertu de la police d'assurance. Cette valeur était révisée annuellement pour s'assurer qu'elle suivait la hausse de la valeur marchande.

## Observations sur la gestion des risques

En examinant la gamme actuelle d'outils de soutien disponibles et la façon dont ils influencent la capacité des producteurs canadiens à réagir aux urgences zoonosaires, trois grandes observations se dégagent :

### **1. La combinaison de programmes peut couvrir de nombreux aspects des risques liés à la santé animale**

Les programmes de gestion des risques de l'entreprise décrits ci-dessus prévoient une combinaison d'instruments applicables en cas d'urgence sanitaire. Ces programmes portent sur la protection de certains aspects des revenus (Agri-assurance et WLPIP), les résultats d'exploitation (Agri-stabilité, ASRA, RMP), des incitatifs à l'épargne et la gestion des risques (Agri-investissement), une indemnisation pour les produits mis en quarantaine ou détruits par ordonnance (Loi sur la santé des animaux), et le financement des dépenses accessoires ou des coûts engagés à long terme pour relancer les activités et rebâtir la capacité après une catastrophe sanitaire touchant une région ou un groupe de producteurs au complet (Agri-relance et soutien FPT en cas de catastrophe).

### **2. Les outils de financement sont conçus pour des périodes de durée limitée**

En général, l'ensemble de programmes existants semble être fondé sur la notion que les catastrophes affectant l'agriculture seront limitées ou temporaires, et que les paiements de GRE permettront aux producteurs de se rétablir et de poursuivre leurs activités jusqu'au retour à une situation plus normale. Par exemple, les paiements d'Agri-stabilité et d'Agri-investissement sont plafonnés à 3 millions de dollars et 10 000 \$ respectivement par exploitation. À l'exception des règlements en vertu de la Loi sur la santé des animaux, qui ciblent les cas individuels lorsque la destruction des animaux est ordonnée plutôt que les impacts au niveau de l'ensemble de l'industrie, les programmes de GRE ne sont pas conçus pour pallier les impacts soudains et potentiellement prolongés d'une maladie animale, comme la perte d'accès aux marchés d'exportation.

Sans le financement ponctuel permis par le programme d'Agri-relance, les effets d'un épisode de maladie animale limitant les échanges ou se prolongeant indéfiniment seraient pris en charge par le programme Agri-stabilité et (éventuellement) par des programmes opérationnels tels que l'ASRA au Québec et le PGR en Ontario. Étant donné que les crises sanitaires et la fermeture des frontières ont une incidence sur les prix au Canada, on ne sait pas dans quelle mesure le programme WLPIP pourrait être efficace, car l'élément de base de la couverture pourrait être très volatil dans une telle situation.

### **3. Les outils de stabilisation ponctuelle offrent de la flexibilité, mais engendrent aussi des risques**

Une stabilisation ad hoc en réponse aux éclosions de maladies a récemment créé des précédents au Canada. La succession de programmes lancés en réponse à la crise de l'ESB en est un exemple, tout comme les programmes lancés pour lutter contre le circovirus chez les porcs et la grippe aviaire en Colombie-Britannique. Ces programmes étaient très ciblés et adaptés par nature, ce qui illustre les avantages d'une structure ponctuelle souple. Par contre, il est difficile pour les gouvernements de planifier et de budgéter des programmes ad hoc pour les urgences et les interventions en cas de maladie animale; ces programmes ne sont pas assurés ou garantis pour les producteurs et ont tendance à manquer de structure incitative de par la façon dont ils sont conçus.

## Évaluation de l'inventaire des investissements financiers

### Méthode et contraintes

Dans le cadre de l'analyse des lacunes, l'équipe de Synthesis a procédé à un inventaire et à une évaluation des investissements consacrés à la stratégie PPIR. Nous avons pris contact avec des groupements de producteurs spécialisés d'envergure nationale et provinciale, le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi qu'avec les organisations sectorielles et les principaux acteurs. Nous leur avons posé la question suivante :

*Pour votre organisation, veuillez décrire les initiatives ou programmes actuels (2018-2019) de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement (PPIR) en matière de maladies du bétail ainsi que les ressources consacrées à ces initiatives et programmes.*

- **Portée et objectifs** des initiatives existantes
- Niveau de **financement** consacré à l'initiative
- **Personnel** (équivalents temps plein) participant à l'initiative
- **Infrastructure** réservée (à la fois uniquement pour l'initiative et part des infrastructures existantes utilisées à cette fin)

Au 3 décembre 2019, nous avons reçu 128 investissements de 47 organisations. Sur les 128 investissements, 22 étaient nationaux et 106 provinciaux.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de l'exhaustivité de l'information par groupe.

**Compte tenu des grandes lacunes dans l'information reçue, l'évaluation fait état d'une partie des investissements engagés au Canada, mais ne fournit pas le portrait complet.**

**Tableau 4. Exhaustivité des données par groupe**

Groupes	Reçues de	Complètes?
Agences/organisations nationales	ACIB, ACIA, CAHC, AAC (financement du PAC accordé aux groupes de producteurs), CNSBEAE	Bon
Gouvernements provinciaux	ON, QC, CB, AB, NB, MB, SK, YK, TNW	Bon
Bœuf	National, AB, SK, CB, MB, NB, NE	Bon
Secteur laitier	National, AB	Faible
Poulets et œufs	QC, CB, AB, MB, ON	Bon
Dindon	(Non contacté au niveau provincial)	Faible
Ovins	National, ON, AB QC, SK	Bon
Porcs	Chiffres regroupés au niveau national, QC	Bon
Bison	National	Bon

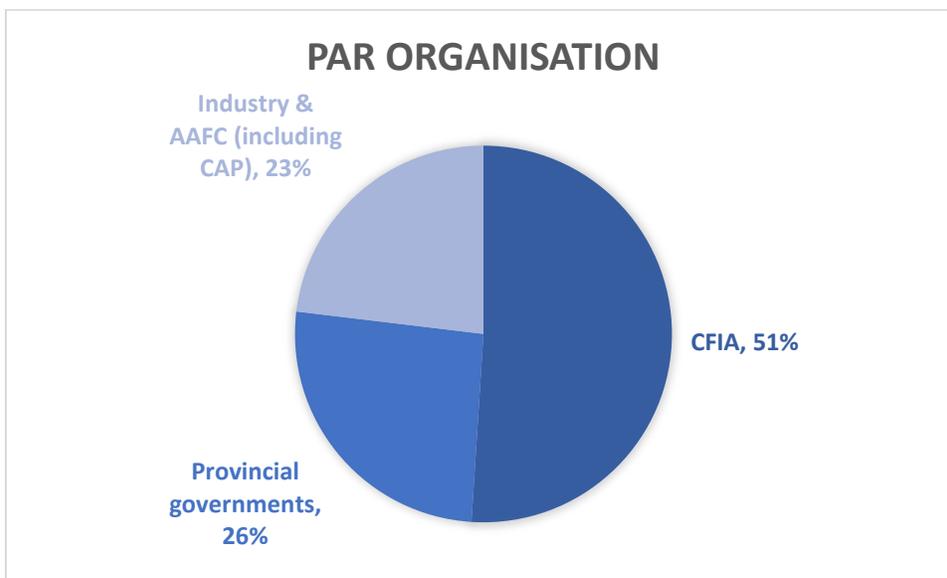
En raison de la complexité et de la variabilité du niveau de détail de l'information que nous avons reçue, les données de cette évaluation sont soumises aux contraintes présentées ci-dessous :

- Étant donné que l'information financière reçue présentait d'importantes lacunes, cette évaluation de l'inventaire des investissements doit être considérée comme un portrait instantané de la situation au Canada plutôt que comme un résumé complet.
- L'analyse portait uniquement sur des programmes se rapportant directement aux maladies animales (et non sur le bien-être des animaux ou la salubrité des aliments).
- Elle n'incluait pas les programmes généraux de salubrité alimentaire lorsqu'il nous était impossible de séparer la composante dévolue aux maladies animales (p. ex. VBP+, TFC Flock Care).
- À l'exclusion des projets antérieurs (projets en cours seulement).
- La qualité des données peut varier en fonction de la manière dont l'organisation a calculé ses investissements, mais il n'existe pas de moyen pratique de vérifier ou de comparer la cohérence des calculs.
- Les coûts de mise en œuvre des programmes de biosécurité et de traçabilité par les producteurs et les transformateurs sont importants, mais ne sont pas du ressort de notre projet.
- Bien que les répondants aient été invités à fournir de l'information sur le financement, le personnel et les investissements dans les infrastructures, moins de la moitié des réponses comprenaient des renseignements sur le personnel, et 12 réponses seulement mentionnaient des infrastructures ou des équipements. Comme il manque de points de données concernant le personnel et les infrastructures, cette analyse porte en priorité sur le financement.
- Compte tenu de la structure de déclaration des données de l'ACIA, il n'est pas possible de diviser ses fonds en catégories PPIR. L'ACIA étant le plus gros poste d'investissement, le fait de regrouper cet investissement dans une catégorie quelconque fausserait l'analyse globale. Par conséquent, cette évaluation sépare les investissements entre ACIA et non ACIA et les résume différemment.
- Le financement du PAC a été recensé à la fois par AAC et par les groupes sectoriels ayant reçu des fonds. On peut supposer que de nombreux investissements de l'industrie sont financés par le PAC, mais la plupart des groupes sectoriels n'ont pas indiqué la source de financement, de sorte qu'il est impossible de séparer les fonds de l'industrie des fonds du PAC. C'est pourquoi cette évaluation regroupe les investissements de l'industrie et d'AAC.

## Observations générales

- **Des investissements financiers totaux (y compris les salaires<sup>31</sup>) de 277 millions de dollars ont été recensés de partout au Canada et pour toutes les espèces animales, dont 141 millions de dollars de l'ACIA, 72 millions de dollars des gouvernements provinciaux et 64 millions de dollars de l'industrie et d'AAC (y compris le financement du PAC).**
- Comme le montre le graphique ci-dessous, les investissements de l'ACIA représentent 51 % de l'ensemble, ceux des gouvernements provinciaux, 26 %, et ceux de l'industrie et AAC, 23 %.

**Les salaires de l'ACIA, d'AAC et du gouvernement du Manitoba ont été fournis. Tous les autres salaires sont estimés à 83 890 \$/ETP en utilisant la moyenne de l'ACIA.**



**Figure 11. Investissement financier par organisation, salaire compris**

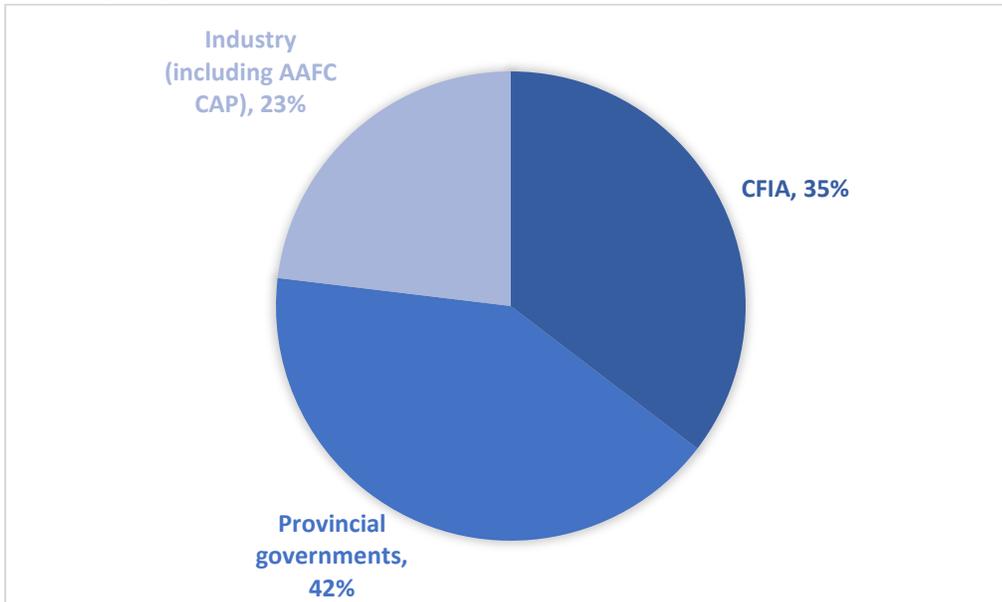
Industry & AAFC (including CAP) = Industrie et AAC (PAC inclus)

CFIA = ACIA

Provincial governments = Gouvernements provinciaux

<sup>31</sup> Les salaires de l'ACIA, d'AAC et du gouvernement du Manitoba ont été fournis. Tous les autres salaires sont estimés à 83 890 \$/ETP en utilisant la moyenne de l'ACIA.

- **À l'exclusion des salaires, l'investissement se monte à 133 millions de dollars pour l'ensemble du Canada et toutes les espèces**, dont 47 millions de dollars de l'ACIA et 86 millions de dollars des autres organisations. Comme le montre le graphique ci-dessous, les investissements des gouvernements provinciaux représentent 42 % de l'ensemble, ceux de l'ACIA, 35 %, et ceux de l'industrie et du PAC (AAC), 23 %.



**Figure 12. Investissement financier par organisation, salaires non compris**

Industry & AAFC (including CAP) = Industrie et AAC (PAC inclus)

CFIA = ACIA

Provincial governments = Gouvernements provinciaux

- **Le personnel chargé de la gestion des maladies animales concentre le gros de ses efforts sur la préparation et la prévention.** Sur les 1738 ETP recensés, 68 % sont consacrés à plus d'un aspect de la stratégie PPIR, 28 % à la préparation et 4 % à la prévention.
- **Sous-investissement généralisé dans la gestion des maladies animales.** L'investissement engagé dans la gestion des maladies animales peut être considéré comme une prime d'assurance payée en prévision d'une épidémie. Nul ne peut encore estimer le niveau optimal des « primes », mais on sait que 277 millions de dollars ne représentent qu'un peu plus de 1 % du bénéfice des fermes d'élevage canadiennes.
- **Une forte emphase sur la préparation et la prévention.** Les efforts de préparation représentent plus de la moitié de l'investissement total. La prévention représente 34 % et l'intervention d'urgence, 9 %. Dans une certaine mesure, cela reflète le degré de réussite du système actuel de prévention des maladies animales au Canada, car un montant relativement faible est dépensé pour « éteindre les incendies ».
- **Aucune information sur les investissements n'a été soumise pour les activités consacrées à la reprise des activités après une crise sanitaire.** Cela pourrait s'expliquer en partie par la spécificité des activités

de reprise et par le fait que le Canada n'a heureusement pas connu d'événement majeur lié à une maladie animale au cours de la période examinée (2018-2019).

- **Il est possible d'améliorer la coordination entre les niveaux national et provincial.** La plupart des groupements nationaux de producteurs investissent dans des programmes et des initiatives consacrés aux maladies animales, à l'exception des groupements de producteurs de volaille, qui nous ont renvoyés au niveau provincial. Il existe de nombreux programmes et initiatives à petite échelle au niveau provincial, mais cette approche fragmentée ne s'avère pas efficace face aux crises sanitaires qui engagent la responsabilité nationale.
- **Il existe une coordination multi-espèces** au niveau national, comme l'ACIB, qui couvre les bovins, les ovins et les bisons. Cette coordination des efforts constitue une base de collaboration pour les maladies animales qui touchent plusieurs espèces.
- **Les niveaux d'investissement varient d'un bout à l'autre du Canada.** Au niveau régional, c'est au centre du pays que les investissements dans les maladies animales sont les plus importants. Les investissements sont inférieurs dans l'Ouest canadien, dans la mesure où près de la moitié des bénéfices des fermes d'élevage canadiennes en proviennent.

## Investissements des producteurs

Outre les investissements financiers engagés par le gouvernement et l'industrie, les investissements engagés par les producteurs pour mettre en œuvre des programmes de traçabilité et de biosécurité jouent un rôle essentiel dans la PPIR. Cette analyse des lacunes ne visait pas à examiner les investissements des producteurs dans le menu détail, mais les données suivantes montrent qu'une partie des investissements des producteurs est consacrée à la traçabilité et aux activités connexes.

**Tableau 5. Exemples de coûts de mise en œuvre supportés par les producteurs**

Espèce	Région	Frais de vente/inspection des étiquettes
Ovins	National (étiquettes)	1 210 000 \$
Porcins	National (PigTrace financé par des étiquettes)	380 000 \$
Bovins	National, BC, SK, AB (ACIB, frais d'inspection provinciaux)	14 809 288 \$
Équins	CB, SK, AB (frais d'inspection provinciaux)	250 979 \$
<b>Total</b>		<b>16 650 267 \$</b>

Les données ci-dessus donnent certes un aperçu de l'investissement des producteurs dans les frais d'identification et d'inspection des animaux, mais ne sont qu'un exemple, car les investissements des producteurs sont beaucoup plus élevés. La mise en œuvre attendue des exigences liées à la traçabilité complète (y compris la déclaration et l'enregistrement des déplacements d'animaux), dans le cadre de la loi fédérale sur la santé des animaux, augmentera l'investissement global des producteurs et des autres acteurs du secteur dans la traçabilité.

La mise en œuvre de la biosécurité est un autre domaine dans lequel les producteurs investissent beaucoup. Les investissements dans la biosécurité sont les plus importants chez les producteurs de volaille et de porc et prévoient des exigences en temps, en équipements (barrières, panneaux, vêtements et chaussures spéciaux). Bien qu'il ne s'agisse peut-être pas d'un coût permanent, la modernisation des bâtiments ou des installations, afin de créer des zones à accès contrôlé ou de renforcer la biosécurité au niveau des exploitations agricoles (par exemple en ajoutant une douche), est un autre important poste de dépenses lié à la mise en œuvre de la biosécurité.

**Les investissements des producteurs et des transformateurs dans la mise en œuvre de la biosécurité et de la traçabilité sont des éléments importants de la stratégie PPIR du Canada.**

## Investissements de l'ACIA

L'ACIA a pour mandat la salubrité des aliments, ainsi que la santé des plantes et des animaux. L'Agence protège les Canadiens en veillant au bon fonctionnement du système alimentaire canadien et aux ressources végétales et animales dont ils dépendent, ainsi qu'en soutenant l'économie canadienne en favorisant le commerce des produits canadiens.

Naturellement, l'ACIA assume une part importante des investissements canadiens dans la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement (PPIR) au chapitre des maladies animales. Cette évaluation doit toutefois séparer l'investissement en tenant compte des fonds de l'ACIA (47 millions de dollars) et des fonds hors ACIA (86 millions de dollars) et non des catégories du système PPIR, car l'ACIA rend compte des investissements financiers et des résultats en matière de santé animale au Parlement et aux Canadiens dans le cadre de quatre grandes fonctions ou programmes institutionnels :

- **Établir des règles** : Élaborer des programmes, des politiques, des mesures de contrôle et des méthodes scientifiques pour contribuer à garantir la salubrité des aliments et la santé des animaux et des plantes.
- **Favoriser le respect des règles** : Fournir des outils et de l'information claire pour aider l'industrie et les Canadiens à comprendre les règles, leur importance et ce qu'il faut faire pour s'y conformer
- **Suivi et application des règles** : Vérification du respect des règles par l'industrie, au moyen d'activités de surveillance et d'inspection, et d'analyses en laboratoire.
- **Accorder des autorisations** : Accorder des autorisations en temps opportun afin que les demandeurs puissent se conformer aux règles spécifiques requises pour les denrées alimentaires, les plantes, les animaux et leurs produits. Cela inclut les certificats d'importation et d'exportation. S'il est vrai que les permis d'exportation facilitent l'accès aux marchés et ne sont pas du ressort de ce projet, les permis d'importation ont un lien avec la prévention.

En outre, l'ACIA joue un rôle clé au niveau international en soutenant la coopération autour de la réglementation en matière d'accès aux marchés et de la collaboration scientifique.

Les investissements de l'ACIA sont présentés ci-dessous, par fonctions institutionnelles. Les données ne peuvent pas être clairement classées dans la catégorie PPIR, mais il est évident que les investissements de l'ACIA sont axés en priorité sur la prévention, la préparation et l'intervention d'urgence. En outre, l'ACIA gère les indemnisations, qui relèvent de la catégorie reprise des activités.

**Tableau 6. Investissements ETP de l'ACIA, par fonctions institutionnelles**

Fonctions institutionnelles de l'ACIA	Investissement (à l'exclusion des traitements et salaires)	Salaires et traitements	FTE
Établir des règles de santé animale	8 743 575 \$	24 257 262 \$	263
Promotion du respect des règles de santé animale	1 312 916 \$	5 858 218 \$	68
Surveillance et application de la législation en matière de santé animale	31 314 955 \$	42 551 739 \$	524
Permis relatifs aux produits animaux	5 540 998 \$	21 373 815 \$	266
<b>Total général</b>	<b>46 912 444 \$</b>	<b>94 041 034 \$</b>	<b>1121</b>

## Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie

Les investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie (hors ACIA) s'élèvent à 136 millions de dollars pour l'ensemble du Canada et pour toutes les espèces. Cela inclut 50 millions de dollars de salaires; cependant, étant donné que seule une petite partie des répondants ont fourni de l'information sur les ETP et les salaires, l'analyse tient uniquement compte des investissements autres que les salaires. Les graphiques suivants montrent l'analyse des investissements par PPIR, par région et par espèce, dans le but de cerner les lacunes potentielles et les possibilités de synergie.

### Par fonction : prévention, préparation, intervention, reprise

Au Canada, plus de 89 % des fonds consacrés aux maladies animales sont investis dans la prévention et la préparation, et 8 % dans les activités d'intervention.

**Le personnel et l'infrastructure n'ayant pas reçu suffisamment de points de données, notre analyse des investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie ne porte que sur le financement.**

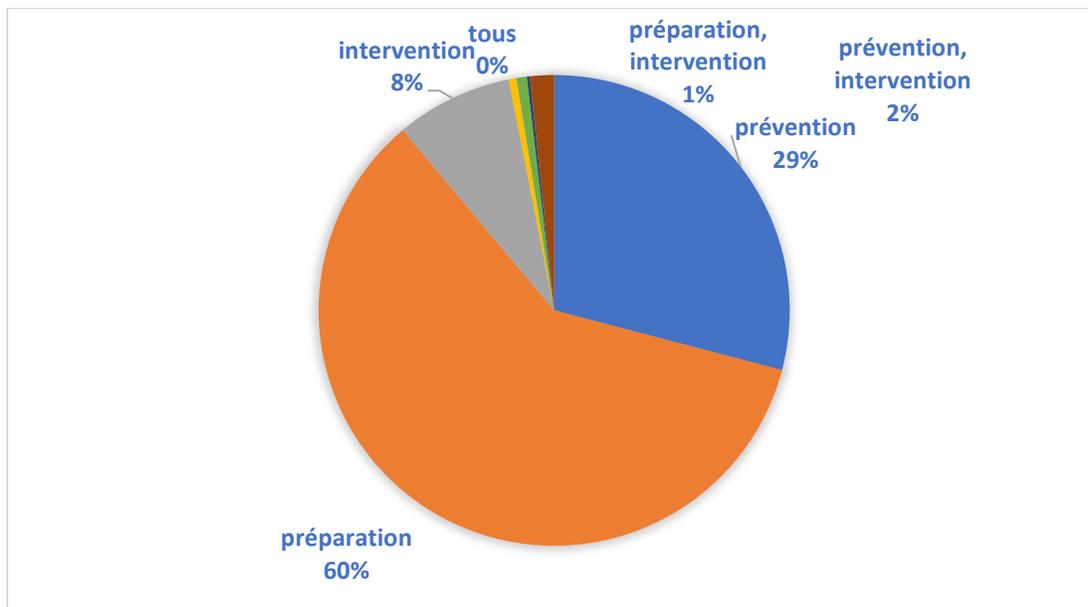
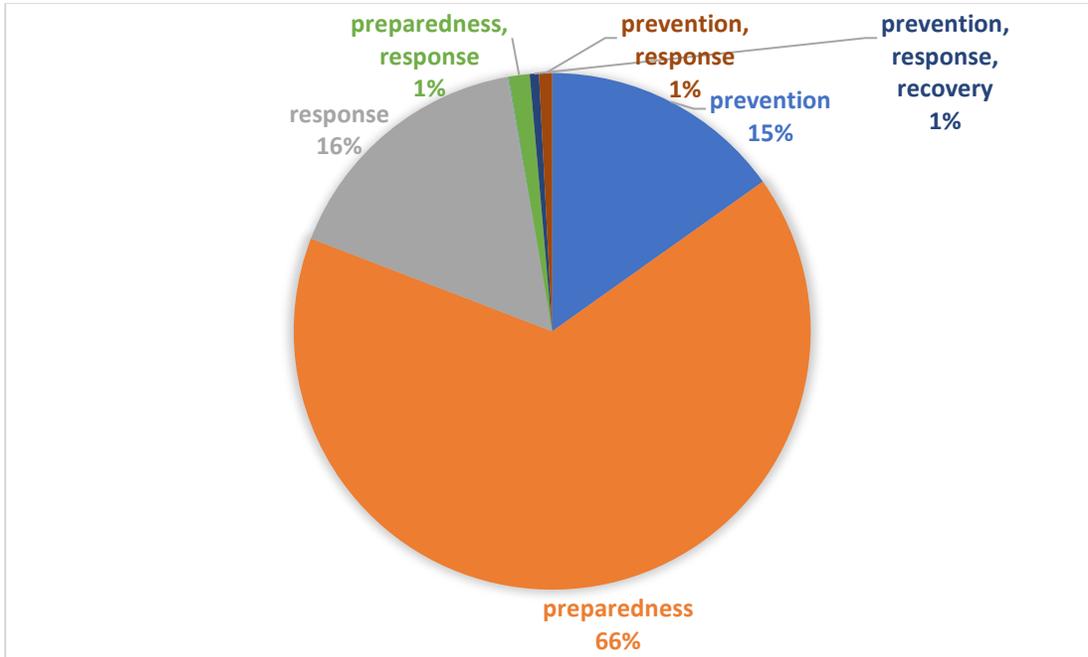


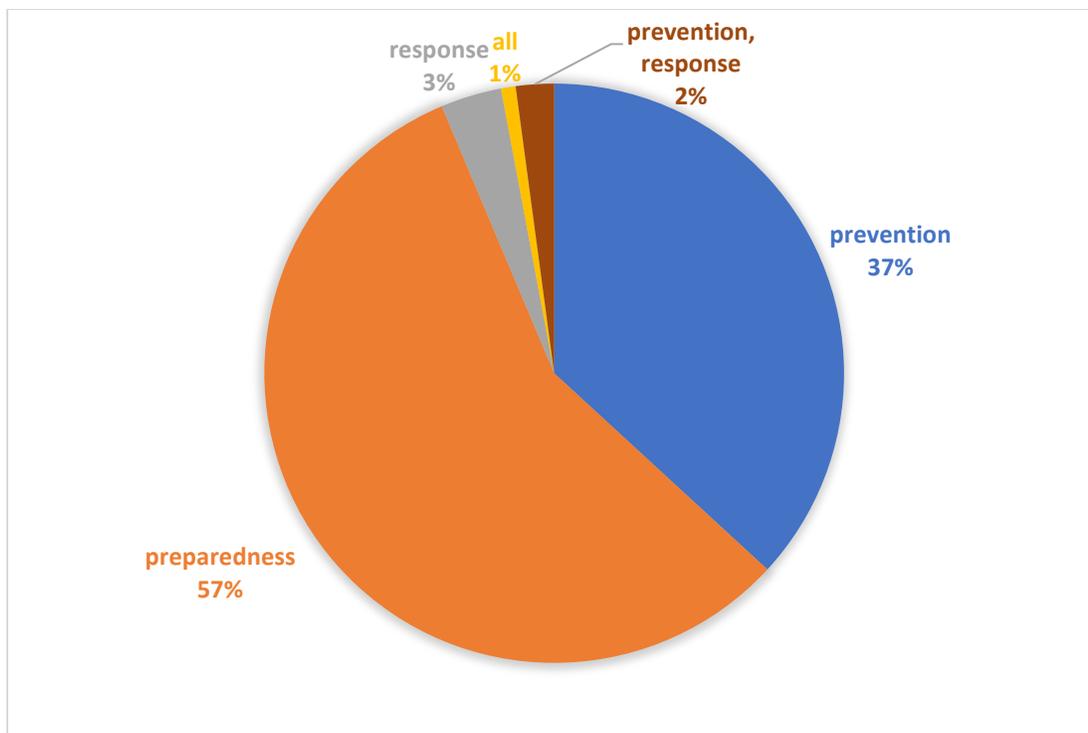
Figure 13. Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie par PPIR, salaires non compris

Une ventilation plus détaillée par secteur (y compris le financement du PAC par AAC) et par gouvernement provincial montre que ces deux sources de financement mettent l'emphase sur la préparation. L'industrie investit davantage dans l'intervention, tandis que les gouvernements provinciaux investissent davantage dans la prévention.



**Figure 14. Investissements de l'industrie et du PAC (AAC), par activité PPIR (gouvernement provincial exclu), salaires non inclus**

- response = intervention
- preparedness, response = préparation, intervention
- prevention, response =prévention, intervention
- prevention, response, recovery = prévention, intervention, reprise
- preparedness = préparation



**Figure 15. Investissement du gouvernement provincial par PPIR, salaires non inclus**

response = intervention

all = tous

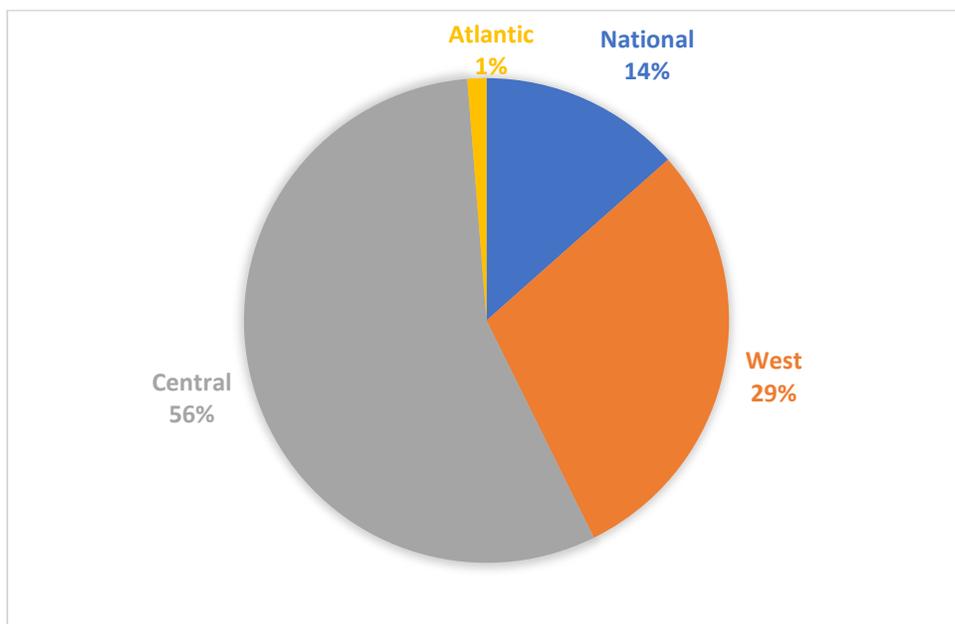
prevention, response =prévention, intervention

prevention = prévention

preparedness = préparation

### Par région

Dans l'ensemble du Canada, nous avons analysé les différences régionales entre l'Ouest (CB, AB, SK, MB), le Centre (ON, QC) et l'Atlantique (NB, NE, IPE, TNL). Les investissements au niveau national représentent 14 % des investissements non-ACIA. À l'échelle régionale, le Centre du pays représente la plus grande part, suivi de l'Ouest.



**Figure x. Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie par région, salaires non compris**

Atlantic = Atlantique

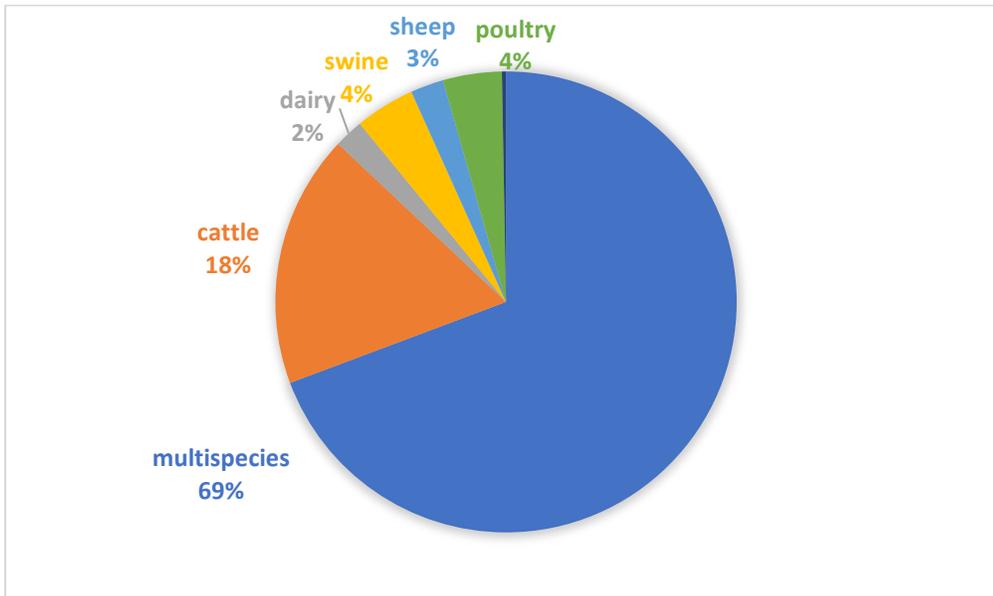
National = National

Central = Centre

West = Ouest

### Par espèce

Étant donné que de nombreux programmes gouvernementaux sont génériques et non axés sur une espèce en particulier, 69 % des investissements sont classés dans la catégorie « multi-espèces ». Les bovins de boucherie figurent en tête des investissements par espèce, à 18 %, suivis des porcs, des volailles, des ovins et des bovins laitiers.



**Figure 16. Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie par espèce, salaires non inclus**

cattle = bovins de boucherie  
dairy = bovins laitiers  
swine = porcs  
sheep = ovins  
poultry = volailles  
multi-species = multi-espèces

### Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie consacrés aux ETP

Sur les **617 ETP** mentionnés par les répondants, la majorité (78 %) travaillaient à des activités pouvant être classées comme de la préparation. La prévention est la deuxième catégorie en importance (11 %), et certaines fonctions couvrent plus d'une catégorie de PPIR.

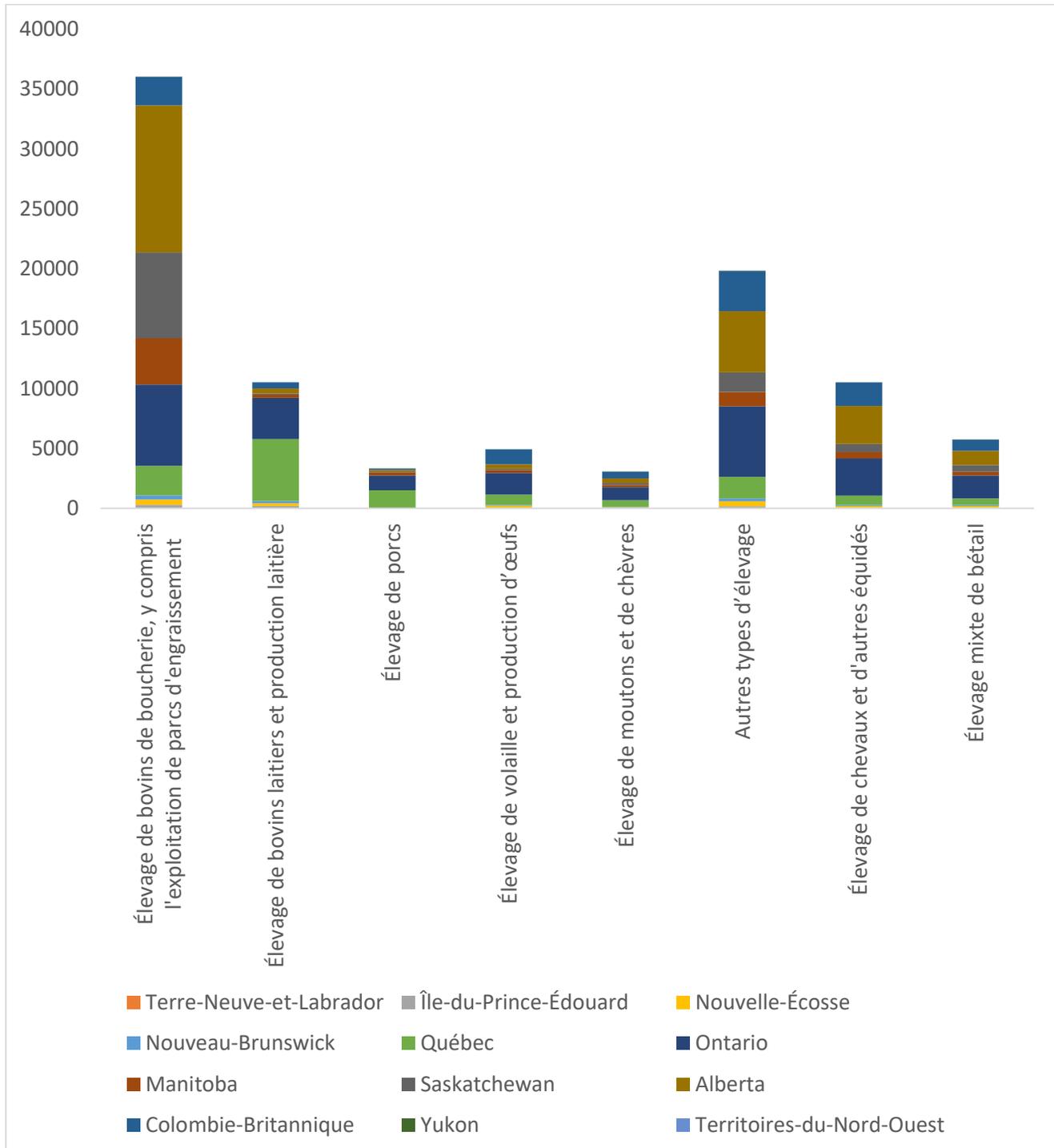
Le tableau ci-dessous montre les pourcentages d'ETP classés par catégorie : prévention, préparation, intervention et/ou reprise. Ces chiffres sont considérés comme des estimations prudentes, car certaines organisations n'incluaient pas d'équipes stratégiques ni d'autres domaines de programme qui entreraient également en jeu pour la planification des interventions et la mise en œuvre des activités de rétablissement, par exemple.

**Tableau 7. Investissements d'AAC, des gouvernements provinciaux et de l'industrie en ETP, par fonction PPIR**

Catégories PPIR	FTE	Pourcentage
Prévention	66	11%
État de préparation	478	78%
Intervention	14	2 %
Reprise des activités	2	0%
Prévention, préparation, intervention, reprise des activités	41	7%
Prévention, préparation, intervention	6	1%
Prévention, préparation	1	0 %
Préparation, intervention	9	1 %
Prévention, intervention	2	0 %
<b>Total général</b>	<b>617</b>	<b>100 %</b>

## Annexe

### Annexe 1 : Aperçu du secteur de l'élevage



**Figure 17. Nombre de fermes d'élevage au Canada en 2016, par province, par principale espèce animale**  
 Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0403-01 Fermes classées selon le type d'exploitation agricole

Notes :

Autre type d'élevage parmi les suivants : abeilles, chevaux et autres équidés, lapins et autres animaux à fourrure, etc., et produits dérivés tels que le miel et d'autres produits d'apiculture.

Élevage mixte de bétail : Exploitation dont les espèces animales combinées représentent plus de la moitié de la production agricole (selon la valeur de marché des animaux)

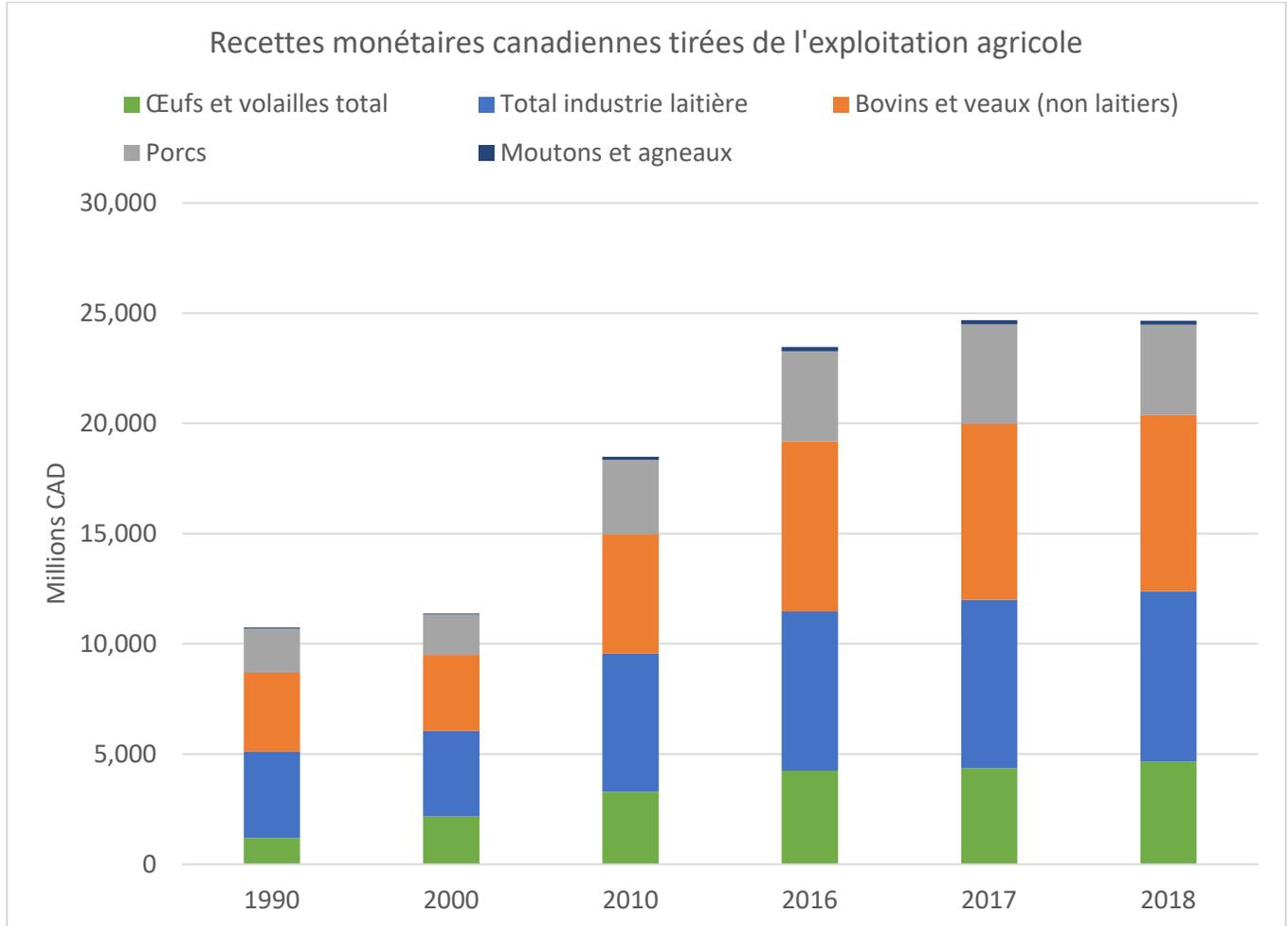
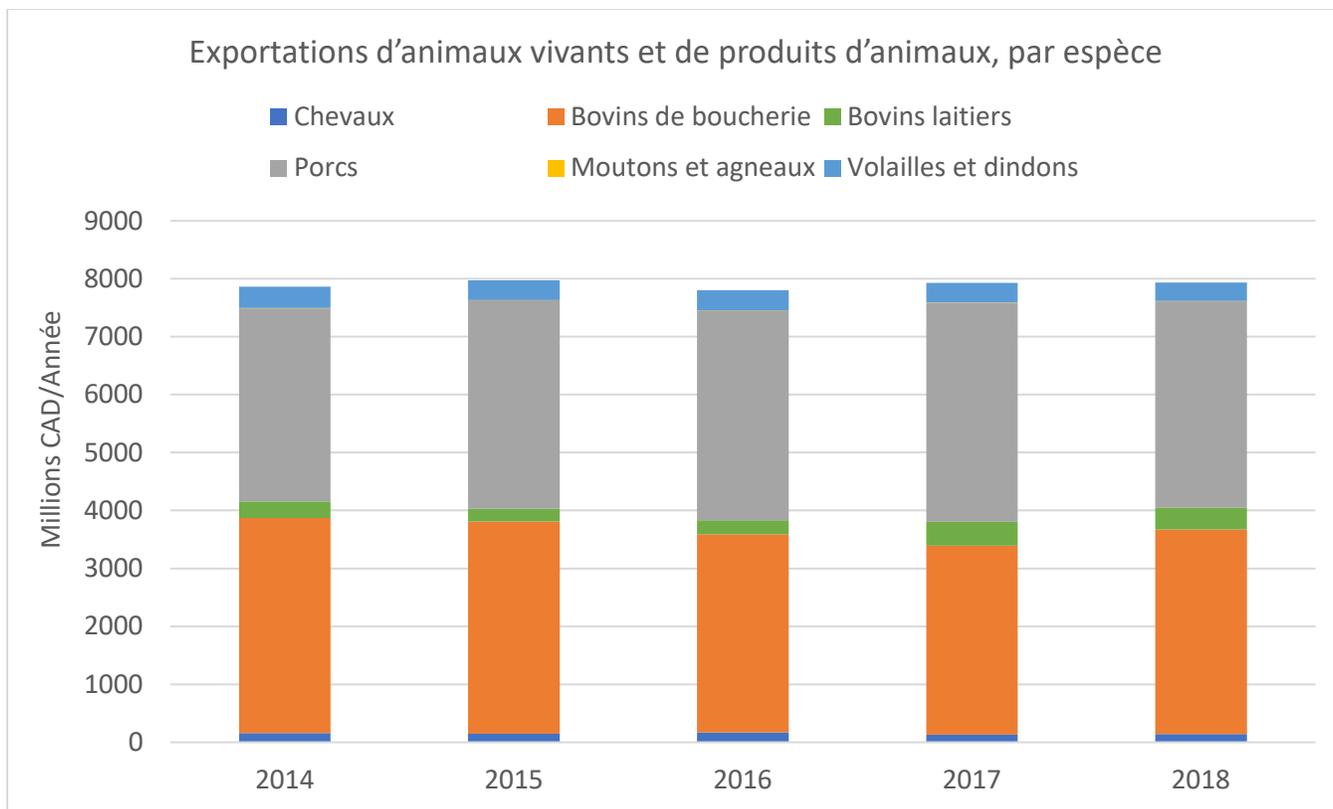


Figure 18. Recettes agricoles provenant de l'exploitation, Canada

Source : Statistique Canada



**Figure 19. Exportation d'animaux vivants et de produits animaux, par espèce.**

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Données sur le commerce en direct (consulté le 9 juillet 2019)

## Annexe 2 : Analyse de l'impact économique - Contexte

### **Considérations économiques des épidémies de maladies animales**

Les divers aspects économiques des épidémies de maladie animale ont été abordés dans nombre d'études antérieures. Pritchett et coll. (2006) ont ciblé le développement de typologies de recherche alternatives pour étudier les maladies animales. Barratt et coll. (2018) ont élaboré un cadre permettant d'évaluer les effets des maladies sur la santé économique du secteur, en prenant pour cas d'étude la maladie de Johne chez les bovins laitiers dans l'UE. McLeod et coll. (2016) ont élaboré des lignes directrices sur l'étude économique des maladies animales pour l'ONU-FAO; ils ont élaboré un cadre qui établit un lien entre l'échelle géographique et sectorielle des crises sanitaires animales et les coûts de traitement, la viabilité économique du traitement et les incitatifs à participer à la lutte contre les maladies.

Les effets ou la nature d'une maladie animale peuvent varier considérablement. Si la maladie est une zoonose contractée par contact direct avec les animaux ou par le biais de produits alimentaires, elle devient immédiatement un problème de santé publique humaine. Bien que les maladies non zoonotiques ne suscitent pas de telle préoccupation, les impacts sur la santé mentale des producteurs et des prestataires de services impliqués dans la lutte aux maladies ne peuvent être ignorés. Deuxièmement, une maladie qui doit être déclarée à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) peut avoir des implications sur les mesures prises par les partenaires commerciaux en matière d'accès aux marchés et de restrictions. Ces conséquences sont généralement inexistantes dans le cas des maladies sans déclaration obligatoire qui limitent la production. Les maladies peuvent occasionner de haut taux de mortalité animale, ou au contraire se manifester principalement sous forme de morbidité animale. Ces effets peuvent être très différents. Les maladies causant une forte mortalité entraînent la perte de ventes et des frais d'intrants engagés avant l'avènement de la maladie. Inversement, les maladies causant principalement de la morbidité entraînent une augmentation des coûts liée à une production plus faible (p. ex. baisse de la production de lait, croissance moins efficace).

Les effets des maladies animales peuvent également se répercuter dans les chaînes d'approvisionnement (p. ex. pertes subies par le secteur des fabricants d'aliments du bétail, car les pertes d'animaux ou de cheptel entraînent une réduction de la demande de moulée. L'effet de la maladie sur la demande à la consommation est un point crucial, car tout ralentissement de la demande dû aux craintes ou réactions adverses des consommateurs nuira à la demande et/ou aux prix des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Autrement dit, une crise sanitaire peut avoir une incidence financière directe sur le secteur de l'élevage (ventes compromises et bénéfiques réduits), ainsi qu'une incidence financière indirecte sur les industries le long de la chaîne d'approvisionnement (transporteurs, fournisseurs d'aliments du bétail, exportateurs, industrie du tourisme et abattoirs).

L'étendue géographique de l'épidémie doit également être prise en compte. Les maladies animales peuvent être des endémies facilement contenues dans une zone locale; les épidémies se propagent sur une plus grande étendue et les pandémies se propagent à l'échelle internationale. Le mode de propagation (p. ex. contact aérien ou contact direct avec les animaux, ou contamination environnementale) et la stabilité environnementale de l'organisme pathogène sont déterminants à cet égard. Ces facteurs impliquent des approches très différentes en matière de contrôle et d'atténuation. La portée des animaux touchés est également une variable : certaines

maladies touchent plusieurs espèces, dont les espèces sauvages, d'autres peuvent affecter principalement les jeunes animaux et avec peu d'effet sur les animaux adultes/reproducteurs et vice versa.

L'approche adoptée pour les mesures de contrôle est un autre important facteur à considérer pour bien comprendre les effets économiques. Face à certaines maladies, l'approche adoptée consiste à éradiquer la maladie au moyen de l'abattage des animaux et de la destruction des carcasses. Cela entraîne obligatoirement une combinaison particulière de perte de ventes et d'engagement de frais directs pour effectuer l'abattage afin d'éliminer l'agent pathogène. Dans d'autres cas, lorsque l'objectif est de réduire l'intensité de la maladie plutôt que d'éliminer l'agent pathogène d'une population, les mesures peuvent comprendre un traitement vigoureux, telle que la vaccination, ou l'administration d'un médicament, un test de maladie et la mise en quarantaine. La perte de revenu et le coût de l'endiguement de la maladie peuvent varier considérablement par rapport à une approche d'éradication, et dans les deux cas, l'efficacité de l'approche variera, avec le risque d'une réinfection ou de l'acquisition de résistance au traitement. La rapidité de l'identification de la maladie et la motivation/incitation des parties prenantes à participer à l'initiative de contrôle/atténuation sont donc déterminantes.

## Aperçu des études économiques sur les maladies animales au Canada

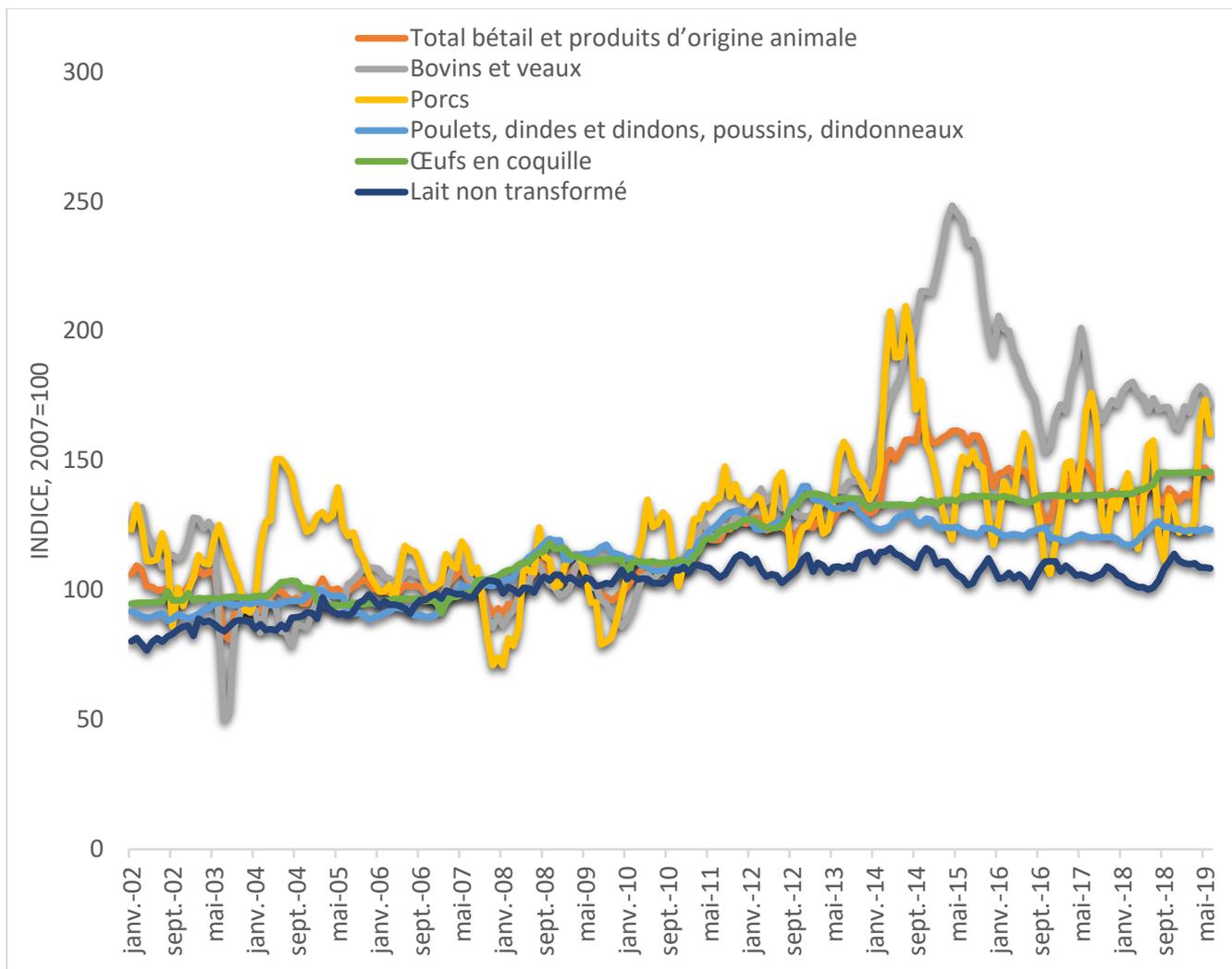
### Fièvre aphteuse

- Dans son rapport de 2002-2003 sur la planification, l'ACIA a souligné que la protection à la base de ressources animales était le fondement de la santé animale et de la santé publique. Dans son analyse, l'ACIA a mentionné que « les coûts reliés à une épidémie de fièvre aphteuse au Canada pourraient atteindre les 30 milliards de dollars, si l'on tient compte de l'abattage des animaux, de leur élimination, de la décontamination des fermes, des compensations pour les animaux perdus, des pertes commerciales locales et internationales et de la baisse du tourisme ».
- Serecon (2002) a examiné les aspects économiques d'une épidémie de fièvre aphteuse au Canada. Les auteurs de l'étude ont examiné l'impact potentiel de la fièvre aphteuse sur les bovins et les porcs selon trois scénarios relatifs à l'ampleur de l'éclosion, en tenant compte de variations liées à la durée de l'interruption du commerce et du fait que le zonage pourrait être utilisé pour maintenir l'accès aux marchés. Cette étude reposait sur des consultations qui ont servi à élaborer des scénarios; les données résultantes étaient simulées à l'aide du modèle national d'entrées-sorties de Statistique Canada. Les divers scénarios de l'étude ont révélé des impacts économiques nets allant de 8,3 milliards de dollars à environ 46 milliards de dollars.

### Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

- En 2003, dans la foulée du premier cas d'ESB au Canada, Serecon a réalisé une étude sur les effets économiques de l'ESB à la demande de Coalition canadienne pour la santé des animaux. Les auteurs ont examiné les effets économiques en prenant pour hypothèse l'imposition d'une interdiction des échanges d'une durée d'un mois et de quatre mois. Les résultats ont été simulés à l'aide d'un modèle de perte de ventes de bovins aux différentes étapes de la production bovine (impacts directs) ainsi que la perte de ventes de viande de bœuf (impacts secondaires) et les effets sur les segments tertiaires, comme les fournisseurs de matériel génétique du bétail. Les résultats ont révélé une perte de 541 millions de dollars lors d'une interdiction d'exportation d'un mois et de 2,55 milliards de dollars lors d'une interdiction de quatre mois. Dans les deux cas, la majorité des pertes étaient dues aux ventes compromises à l'exportation. À terme, plusieurs composantes de l'interdiction des exportations sont restées en place pour l'ESB de fin mai 2003 à l'automne 2007. À ce jour, les petits ruminants sont encore touchés par cette interdiction.
- Dans un examen des politiques et des effets de l'ESB au Canada, Carlberg et Brewin (2005) ont cité une estimation selon laquelle, du début de la crise à 2005, les pertes de ventes directes de bétail en raison de l'ESB s'élevaient à 5,5 milliards de dollars.
- Leroy et coll. (2006) ont examiné l'incidence économique de l'ESB sur la période de mai 2003 à mai 2005 et ont considéré les pertes de marché (exportations et baisse des prix intérieurs - animaux vivants, viande et sous-produits) et les frais additionnels engagés pour maîtriser la maladie. Ils ont estimé les pertes dues à l'ESB à un peu moins de 4,1 milliards de dollars, principalement à cause de la baisse des exportations de bovins, de viande bovine et de sous-produits.
- Samarajeewa et coll. (2006) ont examiné l'incidence économique de l'ESB au Canada en tenant compte de la perte d'emplois et des effets directs et en aval en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec. En utilisant le modèle d'impact économique de Statistique Canada, ils ont constaté que pour chaque tranche de 10 millions de dollars de ventes à l'exportation perdues en raison de l'ESB, une perte de PIB d'environ 8,7 millions de dollars est survenue dans chaque province, ainsi qu'une perte de salaires d'environ 3,7 millions de dollars en moyenne par province et une perte d'environ 145 emplois dans chaque province.

<b>Influenza aviaire (IA)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Serecon a réalisé une étude économique de l'effet de l'IA en Colombie-Britannique (2004). Cette étude portait sur les segments du poulet de chair, du poulet de spécialité, des poules pondeuses et de la dinde dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, et tenait compte de la période d'abattage, de dormance et de reprise de la production de 2004 à 2006. L'étude estimait les <u>coûts ponctuels</u>, les <u>ventes compromises (effets directs)</u> et les <u>effets multiplicateurs sur les segments en aval</u>. L'étude a révélé des effets directs en termes de ventes perdues de 222,6 millions de dollars sur tous les segments; lorsque les effets incluaient les coûts de reprise de la production et les effets secondaires sur les segments en aval, les pertes atteignaient 391 millions de dollars.</li></ul>
<b>Maladie associée au circovirus porcin (MACVP)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une étude commandée par le Conseil canadien de la santé porcine (2010) et menée par EBiz a évalué les effets économiques de la MACVP sur l'industrie porcine canadienne. Cette étude évaluait les <u>effets directs</u> du circovirus chez les producteurs de porcs, les <u>effets indirects sur les industries d'approvisionnement et d'achat</u>, et les <u>effets induits sur l'évolution des achats des consommateurs</u>. Afin d'estimer les effets directs, un ensemble de matrices a été élaboré pour évaluer, d'une province à l'autre, le pourcentage de fermes affectées par la MACVP, le taux de mortalité et le taux de morbidité, au cours de chaque année de 2005 à 2009. L'étude a révélé des pertes directes de 562 millions de dollars sur cinq ans, composées essentiellement de 150 millions de dollars de revenus agricoles et d'une hausse des coûts de soins vétérinaires et de reprise de la production, à 268 millions de dollars. Les coûts estimatifs de la vaccination (dépenses engagées pour assurer la guérison) se chiffraient à 542 millions de dollars, et l'impact économique total de la MACVP était évalué à 1,4 milliard de dollars.</li></ul>
<b>Syndrome respiratoire reproducteur porcin (SRRP)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les effets économiques du SRRP ont été étudiés par Mussell et coll. (2011). L'étude a été réalisée dans le cadre d'une stratégie canadienne de lutte à cette maladie. Des scénarios d'effets du SRRP en termes de mortalité et de morbidité à différents stades de production ont été élaborés et simulés dans un modèle économique stochastique qui capture les effets de la variance de la croissance porcine (morbidité) due à ce syndrome. Les résultats ont montré que dans d'autres scénarios du SRRP, le taux de mise bas diminue, le taux de mortalité augmente, le nombre de porcs commercialisés diminue, la période d'alimentation augmente et le rendement net par porc diminue. L'impact global de cet effet, combiné entre les provinces, a été estimé à 130 millions de dollars/année.</li></ul>



**Figure 20. Indice des prix des produits agricoles - Animaux d'élevage (2002 à 2018).**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0098-01 Indice des prix des produits agricoles (IPPA), mensuel

## Annexe 3 : Principaux intervenants interrogés

**AAC** - Frederic Seppey, sous-ministre adjoint, DGSIM

**AAC** - Rosser Lloyd, directeur général, Direction générale des programmes

**AAC** - Patti Negrave, directrice adjointe, DGSIM

**AAC** - David Trus, agent d'enregistrement des animaux, DGSIM

**AAC** - Nilos Korodimas et Jamie Miller, Direction des services aux marchés et à l'industrie

**AAC** - Lisa Wellman-Patterson, Luc Marchand

**Groupe de travail SAC** - Henry Ceelen (ACMV), Corlena Patterson (FCM), Cheryl Schroeder (PLC), Robin Horel (CCTOV), Rob McNabb (CCA), David Moss (CCA), Lorne Jordan (ACIA), Lisa Wellman-Patterson (AAC)

**Réseau de laboratoires Canada - Est** - Elizabeth Dobbin, Andrea Bourque, Carmencita Yason, Carolyn Sanford, Nicole Wanamaker, Erin Leonard, Laura Rogers, Jim Glotz, Catherine Graham, Estela Cornaglia, Maria Perrone, Olivia Labrecque, Joan Bourque

**Réseau de laboratoires Canada - Ouest** - Anatoily Trokhymchuk, Glen Duzier, Jagdish Patel, Jane Pritchard, Jennifer Davies, Mark Hicks, Maria Spinato, Neil Pople, Wayne Lees, Yanyun Huang

**Équipe de la CCSA chargée de la GUSA** - Mikki Shatosky, Matt Taylor, Todd Bergen-Henengouwen

**RCSSA** - Andrea Osborn (ACIA), Betty Althouse, Cheryl James (ACIA), Claudia Gagné-Fortin, François Bédard (AAC), Grant Maxie, Harry Gardiner (ACIA), Jane Pritchard, Luc Bergeron, Rachel Ouckama, Erin Leonard

**Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef** - Ashwani Tiwani (ACIA), Carolyn Sanford (PEI), Cathy Furness (ON), Sébastien Cloutier (QC), Debbie Barr (ACIA), Hélène Trépanier (QC), Jane Pritchard (C.-B), Keith Lehman (AB), Wendy Wilkins (SK), Dale Douma (MB), Joanne Riendeau (ACIA), Lee Ann Forsythe (SK), Erin Leonard (N.-É.), Heather Fenton (TNW), Mary Vanderkop (Yukon), Luc Bergeron (Québec), Laura Rogers (TNL)

**ACIA** - Rick James-Davies, directeur principal

**ACIA** - Ian Alexander, directeur de la division des services de santé animale

**ACIA** - Colleen Barnes, vice-présidente associée, ACIA

**ACIA** - Debbie Barr, directrice, Division de la santé animale, du bien-être et de la biosécurité, Tom Smylie et Sandra Stephens

**ACIA** - Jaspinder Komal, vétérinaire en chef

**Canadian Cattlemen's Association** - David Moss et Rob McNabb

**Agence canadienne d'identification du bétail** - Anne Brunet-Burgess

**Conseil des viandes du Canada** - Kim O'Neil et Jorge Correa

**Association canadienne des médecins vétérinaires** - Jost am Rhyn

**Association canadienne des médecins vétérinaires** - Jim Fairles et Shane Renwick

**Facultés canadiennes d'agriculture et de médecine vétérinaire** - Greg Keefe

**Conseil canadien du porc** - John Ross

**Réseau canadien pour la santé de la faune** - Craig Stephen, Wayne Lees, Allan Preston

**EQCMA (volaille) et EQSP (porc) (Québec)** - Martin Pelletier

**Agriculture Manitoba** - Glen Duizer

**MAPAQ** - Hélène Trépanier

**Aliments Maple Leaf** - Rory McAlpine

**Meat and Poultry Ontario** - Franco Naccarato et Daphne Nuys-Hall

**National Cattle Feeders Assoc.** - Janice Tranberg et Casey Vanderploeg

**Conseil NSBEAE** - Lorne Jordan (ACIA), Cheryl Schroeder (PLC), Colleen McElwain (CAHI), Keith Lehman, Rob McNabb (CCA), Marco Volpo (CFC), Jane Pritchard, Hélène Trépanier (MAPAQ), Megan Bergman (directrice générale)

**MAAARO** - Tim Pasma et Cathy Furness

**Organisations nationales de volaille** - Robin Horel (CCTOV), Drew Black (POIC), Steve Leech (PPC), Malenka Georgiou (EDC), Elyse Germain (POC)

**Université de Calgary** - Eugene Janzen

## Annexe 4 : Résultats du sondage

### Aperçu

Le sondage sur l'analyse des lacunes de Santé animale Canada a été conçu pour mieux comprendre les perceptions au sujet des divers réseaux et programmes relatifs à la santé animale au Canada et pour cerner les principaux aspects à améliorer tels qu'ils sont perçus par les différentes parties prenantes. Le sondage a été distribué à un échantillon représentatif d'organisations incluant les gouvernements, les producteurs, les services vétérinaires, les universités, les transformateurs et les services de laboratoire.

Le sondage a débuté le 6 octobre 2019 et a pris fin le 23 octobre 2019. Le nombre de répondants (anglais et français) était de 201.

### Méthode

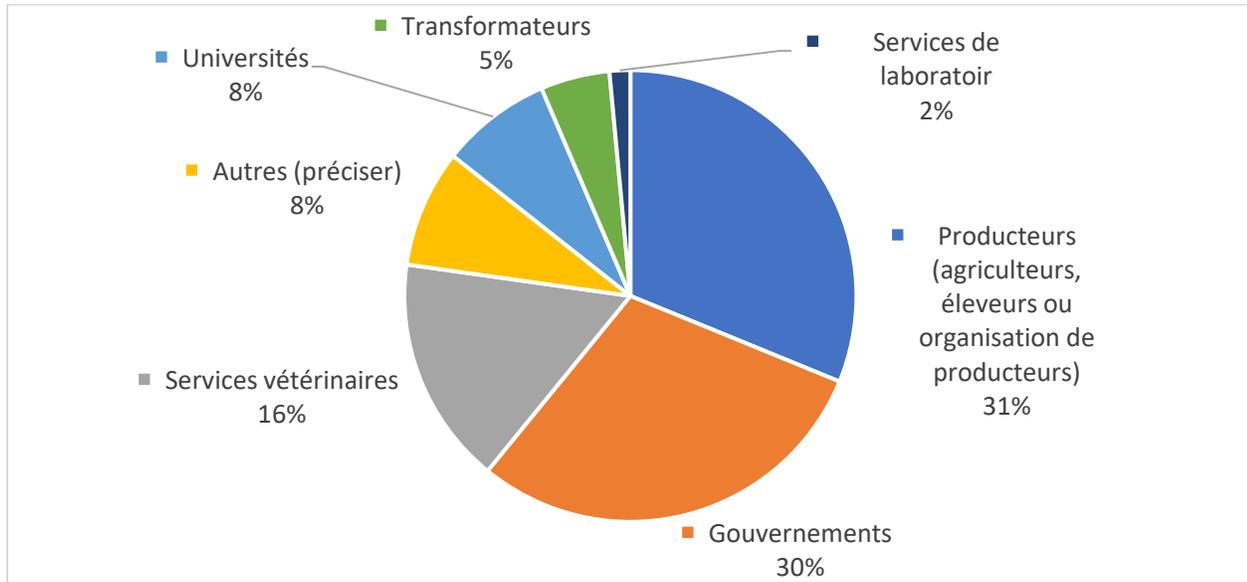
Le sondage a été distribué via SurveyMonkey à une liste de correspondants clés à différents points de la chaîne d'approvisionnement et différentes filières de l'industrie, et ces correspondants ont ensuite largement diffusé le sondage dans leurs réseaux respectifs.

Les 15 questions du sondage étaient conçues pour couvrir l'ensemble des aspects et initiatives visant l'amélioration de la santé animale au Canada, ainsi que pour sonder les lacunes spécifiques perçues par différentes personnes et groupes.

Les répondants au sondage ont été invités à donner des réponses qualitatives à toutes les questions, sauf 1, 2 et 6. Notre équipe a résumé ces réponses par catégories dans chaque question. Ces réponses qualitatives recourent souvent plusieurs catégories; le nombre de réponses dans les catégories résumées ne correspond donc pas toujours au nombre de réponses au sondage pour chaque question.

Question 1 : Quel type d'organisation représentez-vous principalement?

La majorité des répondants étaient des organisations de producteurs, suivis de près par des représentants de gouvernements (Figure 15).

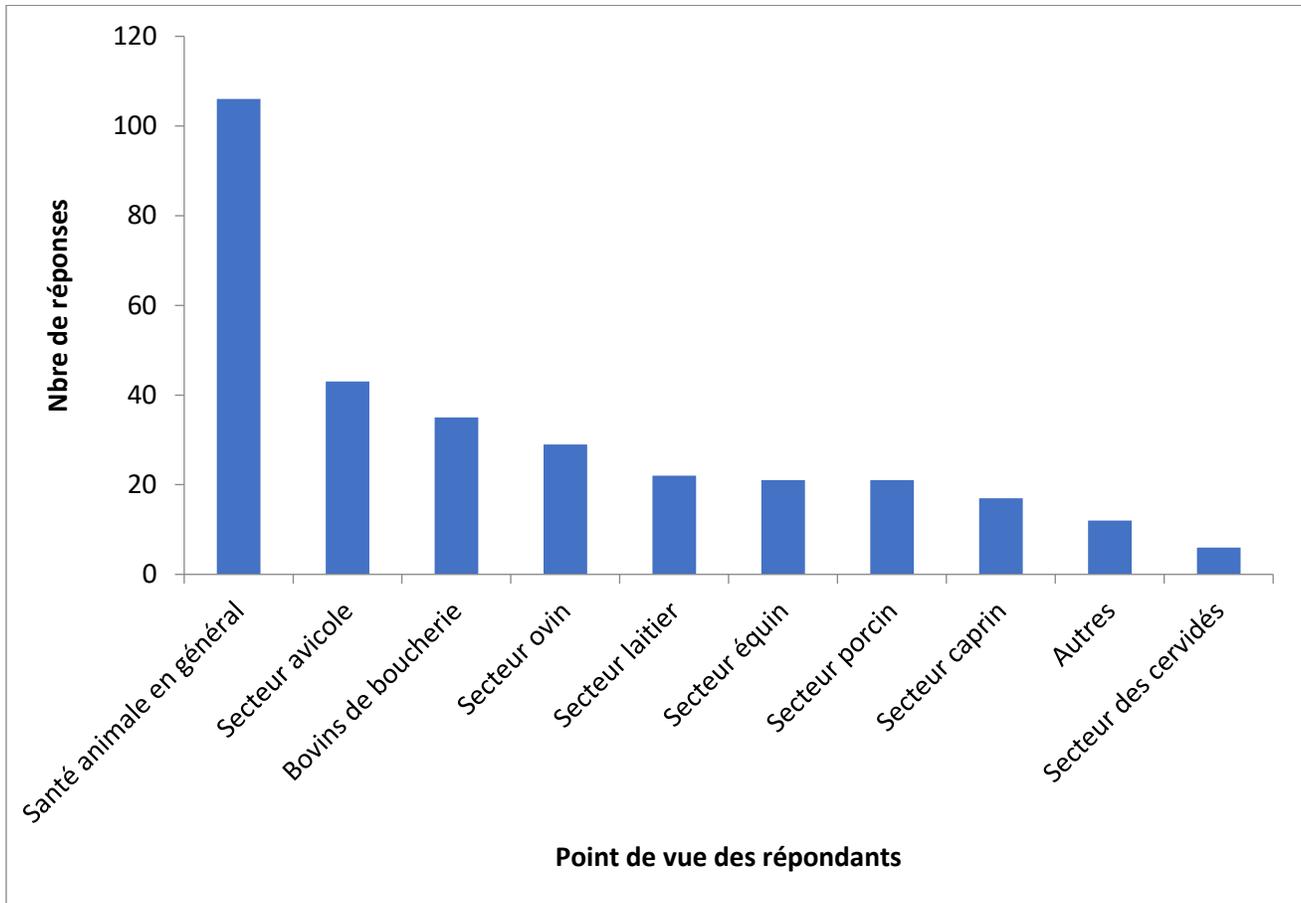


**Figure 21. Types d'organisations représentées, en pourcentage de tous les répondants. Cette question a suscité 201 réponses.**

Les exemples de réponses dans la catégorie « Autres » provenaient des représentants des sports équin, des fabricants de produits de santé animale, du secteur de la commercialisation de produits de base, de l'industrie pharmaceutique et de la Canadian Disaster Animal Response Team (CDART).

**Question 2 : Lorsque vous répondez aux questions du sondage, le ferez-vous dans une perspective globale de santé animale (pour toutes les espèces) ou répondez-vous dans une perspective spécifique à une espèce/filière ? Cocher toutes les réponses qui s'appliquent.**

La majorité des personnes interrogées ont répondu du point de vue global de la santé animale (Figure 16). Parmi ceux qui ont précisé leur secteur de production, les réponses provenaient surtout des filières de la volaille, du bœuf et du mouton, suivies des secteurs laitiers, équin, porcins et caprins, dans des proportions similaires.



**Figure 22. Perspective des répondants au sondage, en pourcentage de toutes les réponses à la question. Cette question a suscité 199 réponses.**

Les exemples de perspectives énumérées dans la catégorie « Autres » portaient sur le bison, les camélidés, les petits animaux et les animaux de compagnie et la faune.

**Question 3 : Selon vous, quelles ont été les trois initiatives les plus réussies au cours des dernières années pour ce qui est de se préparer ou de maîtriser les risques liés à la santé animale? À quoi attribuez-vous leur réussite?**

Les participants pouvaient donner trois réponses ouvertes. La réponse la plus courante était « Partage d'information et collaboration », suivie de « Réseaux de surveillance/diagnostic » (Figure 17).



**Figure 23. Catégories d'initiatives canadiennes fructueuses en matière de santé animale. Ce graphique a été créé à partir de 310 initiatives présentées par 143 répondants.**

## Répartition des catégories

### Partage d'information et collaboration : 59

Exemples :

- forum de l'ACIA sur la peste porcine africaine ;
- conseil national pour la santé et le bien-être des animaux d'élevage ;
- séances de partage d'« enseignements tirés » entre le gouvernement et l'industrie après une crise sanitaire d'influenza aviaire ;
- initiatives multipartites de réponse conjointe - faisant participer plusieurs paliers de gouvernement et des groupes sectoriels ;
- exercice d'entraînement de la région économique du Pacifique Nord-Ouest ;
- stratégie sur l'interruption du marché du bétail, Stratégie nationale sur la santé des plantes et des animaux.

### Réseaux de surveillance/diagnostic : 43

Exemples :

- OAHN, RAIZO, CSHIN, Saskatchewan Stock Growers 'Association, John's Disease Surveillance Program.

### Initiatives d'intervention d'urgence et exercices de simulation : 39

Exemples :

- centre de commandement du conseil des volailles, projets GUSA de la CCSA, Plan de préparation aux urgences des parcs d'engraissement de l'Alberta, Certification de lavage des camions.

### Traçabilité et identification des installations d'élevage : 34

Exemples :

- PigTrace, AgriTraceabilité Québec, Programme canadien d'identification des moutons.

### Biosécurité : 30

Exemples :

- normes nationales de biosécurité de l'ACIA, module de biosécurité proAction ;
- initiative de biosécurité à la ferme (Office canadien de la santé porcine), projets de biosécurité du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse; le Manitoba utilise un plan de codage couleur pour classer la vigilance en matière de biosécurité.

### Programmes d'assurance à la ferme administrés par l'industrie : 24

Exemples :

- propreté d'abord – Propreté toujours (Producteurs d'œufs du Canada), Programme d'assurance de la qualité (Conseil canadien du porc), proAction (PLC), programme d'assurance-qualité des éclosiers canadiens, OFFS (Éleveurs de dindon du Canada).

### Intervention face à la maladie : 21

Exemples :

- mesures d'intervention de la tuberculose, travaux de MB Pork avec le MVC du Manitoba après l'épidémie de DEP en 2017, réponse à l'IA en Colombie-Britannique.

**Bien-être animal / Codes de pratiques / Transport : 18**

Exemples :

- mise à jour des codes de pratiques par le NSBEAE ;
- modifications au règlement sur le transport du bétail en vertu de la Loi sur la santé des animaux.

**RAM/AUM : 16**

Exemples :

- programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA), exigences adoptées en déc. 2018 concernant les relations client-patient-vétérinaire.

**Programmes spécifiques aux maladies : 16**

Exemples :

- plans spécifiques aux risques élaborés par l'ACIA, programme de prévention de Se (pondeuses), programme de statut des troupeaux ovins de l'Ontario face à Maedi Visna, programme de lutte contre la tremblante (Fédération canadienne du mouton).

**Zonage: 5**

Exemple :

- initiative de zonage de West Hawk Lake.

**Programmes d'assurance/indemnisation : 5**

Exemples :

- Régime d'indemnisation de maladies avicoles du Québec (RIMAQ), financement de « Cultivons l'avenir » pour l'élaboration de plans d'intervention par la CCSA pour les petits ruminants ;
- élaboration et mise à jour du modèle d'indemnisation des producteurs de volaille.

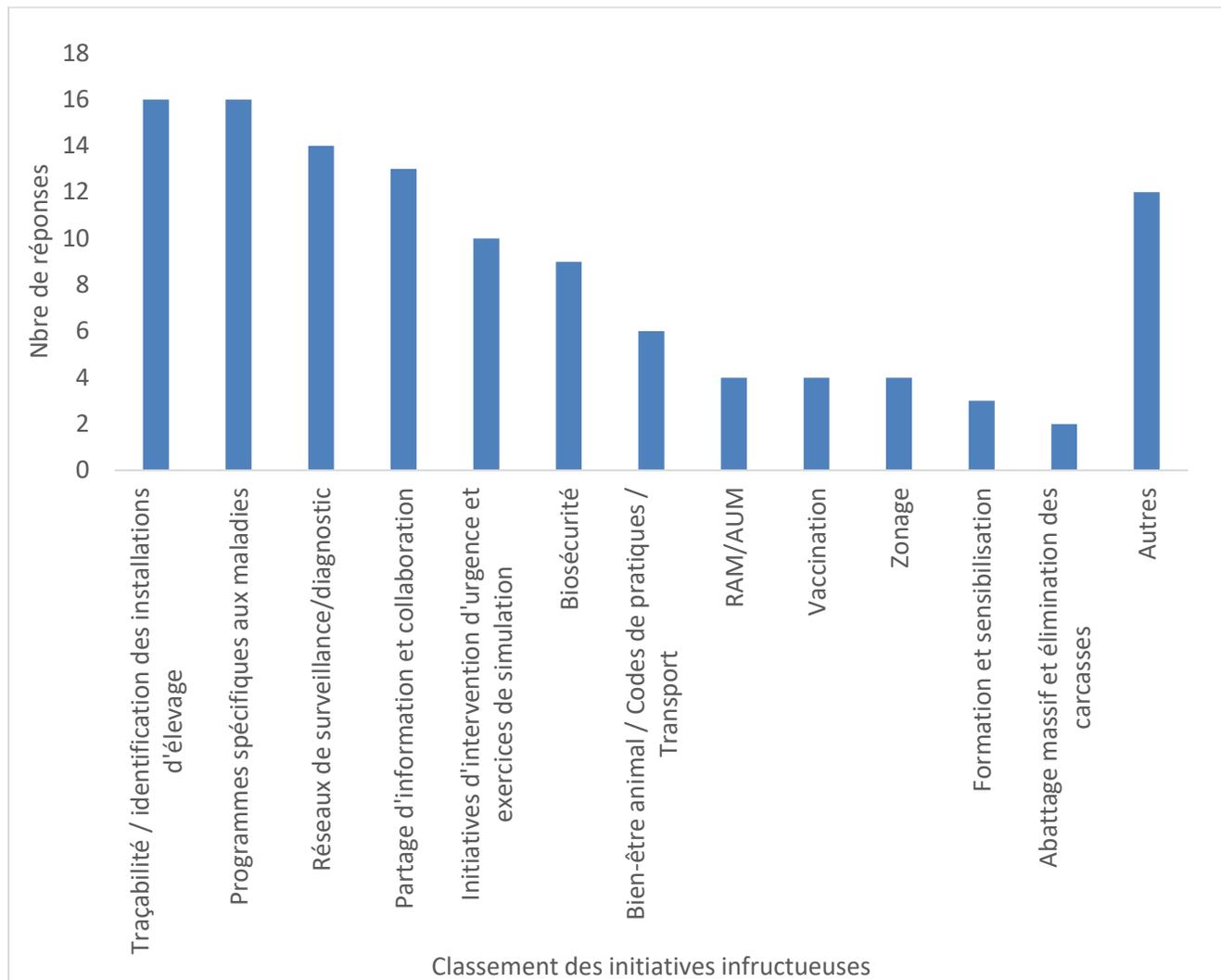
**Autres : 35**

Exemples :

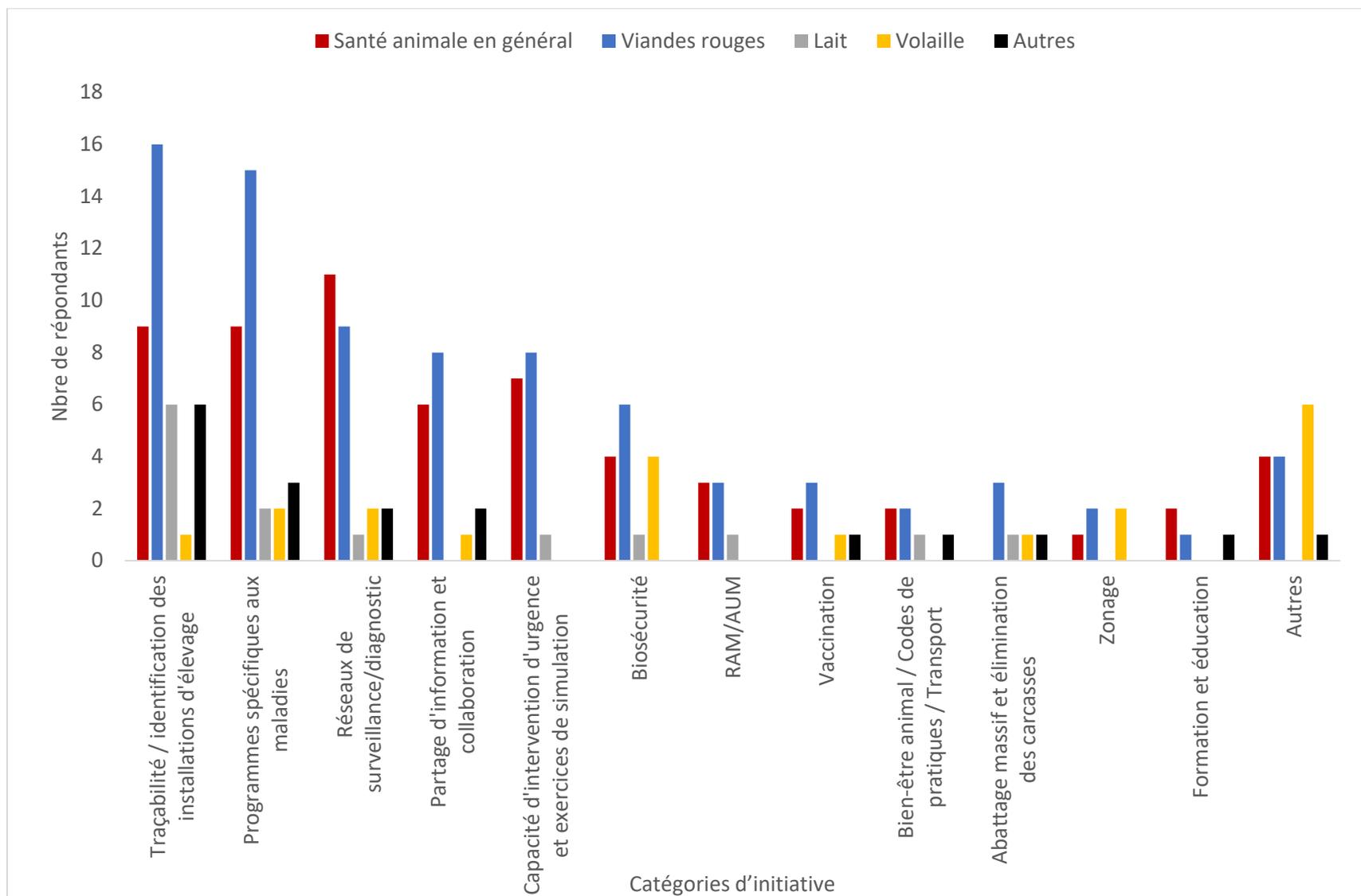
- inspection des abattoirs de compétence fédérale;
- guide de terrain à l'intention des éleveurs de bison ;
- contrôles rigoureux à l'importation.

**Question 4 : Donnez des exemples d'initiatives qui ont été tentées et qui ont échoué. Veuillez expliquer pourquoi ils ont échoué de votre point de vue.**

Il s'agissait d'une question ouverte et à deux volets. Certains participants n'ont répondu qu'à une partie de la question; les chiffres ci-dessous le reflètent. Si les répondants ont donné un domaine d'initiative, mais n'ont pas nommé d'initiative précise, leur réponse a quand même été classée en conséquence et incluse. Dans tous les diagrammes ci-dessous, les catégories d'initiatives ont été classées en fonction du nombre total de votes accordés dans ce domaine. La Figure 18 affiche la somme des réponses uniques pour chaque catégorie, tandis que la Figure 19 stratifie les réponses par catégorie selon le point de vue du répondant. Comme les répondants pouvaient choisir les perspectives qu'ils représentaient, les totaux par catégorie de la Figure 18 et la Figure 19 ne correspondent pas.



**Figure 24. Catégories d'initiatives infructueuses stratifiées, par type de répondant. Ce diagramme a été produit à partir de 94 réponses, dont 36 provenaient des gouvernements, 41 des organisations de producteurs et des transformateurs, et 17 provenaient de la catégorie des services vétérinaires et de laboratoire. Certains répondants ont donné plusieurs exemples d'initiatives ayant échoué. Les catégories sont classées par ordre décroissant en fonction du nombre total de réponses dans chaque catégorie.**



**Figure 25. Catégories d'initiatives infructueuses stratifiées selon le point de vue représenté par chaque répondant. Ce chiffre a été généré à partir de 185 réponses provenant de 131 répondants. Chaque répondant pouvait choisir toutes les perspectives applicables qu'il représentait, et ses réponses ont été comptées pour chaque perspective qu'il représentait. Sur l'ensemble des réponses, 60 provenaient de répondants représentant une perspective globale de santé animale, 75 du secteur des viandes rouges (bœuf, cervidés, chèvres, moutons, porcs), 14 du secteur laitier, 19 du secteur avicole et 17 d'un autre secteur. Certains répondants ont donné plusieurs exemples d'initiatives ayant échoué.**

**Les catégories sont classées par ordre décroissant en fonction du nombre total de réponses dans chaque catégorie. À noter que dans ce diagramme, les répondants ont eu le choix de cocher plusieurs perspectives, et chaque perspective cochée a été comptée comme une réponse distincte.**

## Répartition des catégories

La plupart des commentaires des répondants de chaque catégorie sont énumérés ci-dessous tels qu'ils apparaissent dans les réponses du sondage; certains ont été supprimés pour éviter les répétitions. À noter que cette ventilation par catégorie correspond à la Figure 18.

### Traçabilité et identification des installations d'élevage : 17

Commentaires du sondage :

- Les initiatives fédérales de traçabilité... ont échoué en raison de la perception de manque d'utilité pour les producteurs.
- L'ESB nous a montré à quel point nos programmes de traçabilité sont inefficaces pour faire le suivi des entrées et des sorties.
- La mise en œuvre de la traçabilité a pris beaucoup trop de temps.
- Combiner les bases de données de traçabilité.
- Identification équine, traçabilité... Les efforts actuels semblent cibler la communauté sportive du secteur équin, qui peut représenter moins de 20 % de la population équine et/ou de propriétaires de chevaux au Canada.
- Agri-traçabilité Québec suit chaque déplacement d'animaux, contrairement au programme national...
- Traçabilité du bétail. Bien que les travaux se poursuivent en vue de la ratification de la réglementation sur la traçabilité complète des espèces animales vulnérables aux mêmes maladies, les retards font que nous n'avons essentiellement toujours pas de système de traçabilité efficace. Les principaux facteurs d'échec sont les intérêts concurrentiels, la réticence à faire des compromis au détriment d'une méthode efficace, des investissements fédéraux inadéquats et des technologies désuètes.
- Pigtrace lorsqu'ils ont autorisé l'utilisation de peinture au pistolet au pochoir comme marqueur approuvé pour l'abattage. Ce n'est pas permanent et ça fragilise l'ensemble du programme.
- Traçabilité - c'est coûteux pour le producteur, mais l'industrie ne fait pas sa part dans le suivi des déplacements.
- La traçabilité n'est pas complète - il faudrait de la documentation à toutes les étapes, pas seulement à la ferme d'origine.
- La traçabilité est un désastre. Nous nous grattons encore la tête après l'épidémie de tuberculose dans l'Ouest.
- La traçabilité, jusqu'à présent. Il faudra une génération pour changer les attitudes.

### Programmes spécifiques à une maladie : 16

Commentaires du sondage :

- Les initiatives ciblant la maladie débilitante chronique (MDC) n'ont pas empêché la propagation de cette maladie. Bien que l'épidémiologie de la MDC ne soit pas bien connue, sa propagation s'avère également difficile à prévenir.
- La MDC est devenue essentiellement incontrôlable dans l'Ouest canadien. L'ACIA et les provinces ont bien tenté de l'endiguer ou de déterminer son mode de transmission, mais il semble tout simplement que davantage de recherche scientifique et d'investissement seraient nécessaires pour lutter contre cette maladie.
- Contrôle de l'AIE dans les provinces de l'Ouest.
- Les pédiluves dans les aéroports internationaux après la crise d'ESB. Aucune collaboration de la part de l'industrie, et complètement inefficaces.
- Je pense qu'au niveau des mesures de dépistage de l'ESB, on continue d'ignorer les mesures incitatives et la façon dont les gens y réagissent. Il s'agit de la situation classique où le bien commun prévaut et les biens personnels sont ignorés.

- Contrôle de la paratuberculose. La lutte a échoué parce que le gouvernement ne s'y intéresse plus.
- Prévention de la DEP au Manitoba - manque de fermeté dans les méthodes de prévention.
- Prévention de l'introduction de S. Dublin dans le cheptel québécois. Le manque de sensibilisation et la prise de conscience au niveau de l'industrie et l'absence de tests diagnostiques performants pour cette maladie.
- Les programmes de lutte contre les maladies endémiques qui limitent la production, comme la maladie de Johne et la leucose, ont échoué en raison des coûts élevés, de leur manque d'adoption par l'industrie et des disparités régionales.
- Programme de lutte contre la tremblante. Bien que ce programme soit encore en place, je pense qu'il a échoué parce que le taux d'adoption était très faible. Les producteurs sont frustrés parce que ça prend beaucoup de temps pour traiter l'information, et ils se plaignent de la mauvaise administration du programme et c'est pourquoi ils le délaissent.
- Il n'existe pas de plan à toute épreuve pour lutter contre la peste porcine africaine. Beaucoup de discussions et de groupes de travail, mais une grave lacune subsiste autour de l'abattage et de l'élimination des porcs pendant une crise sanitaire.
- Encéphalopathie spongiforme transmissible chez les autres espèces (tremblante et émaciation chronique). Les efforts de surveillance de la tremblante ont été trop insuffisants pour répondre aux exigences de l'OIE, contrairement à l'ESB. Le programme de certification volontaire de la tremblante n'a pas donné de résultats assez tangibles dans les secteurs ovin et caprin, à savoir la possibilité d'exporter les sujets reproducteurs vers les marchés américains.
- Initiative canadienne de lutte contre la maladie de Johne - initialement assez réussie, mais le manque de financement et de soutien l'a réduite à des initiatives provinciales fragmentaires.

#### **Initiatives d'intervention d'urgence : 14**

##### Commentaires du sondage :

- Des plans d'intervention d'urgence ont été documentés, et certains ont été mis à l'essai à « haut niveau » avec les gouvernements et les groupes sectoriels, mais ces projets pilotes n'incluaient pas les éleveurs ni les vétérinaires praticiens.
- Il y a quelques années, nous avons assisté à un échec complet de la part du gouvernement... parce qu'il n'y avait pas de plan d'intervention d'urgence en place et que le partage d'information en temps opportun était confronté à des obstacles évidents.
- Tous les plans d'urgence adoptés par le passé ont été abandonnés; ils ne sont pas actualisés, et après quelques années on les oublie.
- La Réserve vétérinaire canadienne... a besoin de soutien pour la formation, et de règles claires sur la mobilisation.
- Les plans d'urgence ne contiennent pas de détails pertinents pour une intervention d'urgence en cas de véritable maladie, et ils ne sont généralement pas mis à jour chaque année.
- Équipes nationales d'intervention d'urgence : trop coûteuses à maintenir, de sorte que lorsque les budgets ont été réduits, ces programmes ont été abandonnés. Les équipes régionales fonctionnent mieux et coûtent moins cher.
- L'ACIA nous a informés que les vétérinaires praticiens ne fourniront pas d'assistance aux « plans d'intervention d'urgence », ce qui est une erreur compte tenu du nombre insuffisant de vétérinaires compétents au sein de l'ACIA.
- Stratégie sur l'interruption du marché du bétail. Il s'agit d'une initiative à longue échéance, mais je ne sais tout simplement pas où elle en est ni si elle a atteint son but premier.
- La stratégie du gouvernement fédéral sur la santé des plantes et des animaux (SSPA) définit une orientation politique générale, mais semble manquer d'élan et de mise en œuvre d'options pratiques.

- Formation et préparation nationale face à tous les risques - manque de soutien financier et de représentant principal.
- Équipes nationales d'intervention d'urgence - échec en raison d'un manque de financement et de la hiérarchisation des priorités.
- Exercices de table sur la fièvre aphteuse, etc.
- La réserve vétérinaire. L'intérêt n'a pas été maintenu et aucun exercice n'a été effectué.

#### **Réseaux de surveillance/diagnostic : 14**

Commentaires du sondage :

- On peut soutenir que le RCSSA a également échoué. Le manque de ressources/financement signifie que le potentiel du RCSSA n'a pas été pleinement réalisé (p. ex. collecte, analyse et communication des données de laboratoire pour la détection précoce des maladies).
- Communauté des maladies émergentes et zoonotiques (CMEZ) (d'un point de vue national) : Le CMEZ s'avère utile pour compiler des données provenant principalement de sources internationales, mais n'a pas permis de détecter rapidement les maladies survenues sur la scène intérieure, alors que c'était sans doute le but premier. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons : le manque d'information, le manque de communication précoce de la part des parties prenantes, le manque de structure du réseau canadien, etc.
- Je ne pense pas que la surveillance de la tremblante et de la MV/OPP s'améliorera dans l'industrie ovine tant qu'il n'y aura pas de financement pour aider à couvrir les frais d'analyse supportés par les producteurs.
- Échantillonnage national de surveillance de l'ESB. Les ressources étaient insuffisantes dans d'importantes régions géographiques (p. ex. AB/SK).
- Surveillance nationale. Chaque province utilise une approche différente au lieu d'une approche nationale unifiée.
- Partage des données de surveillance nationale. Les raisons sont multiples, mais les plates-formes de données, le groupe chargé de la collecte, l'incapacité à partager ou non les données pour d'autres raisons.
- Le programme de surveillance de la Colombie-Britannique a été retardé et n'est pas aussi étendu qu'il pourrait l'être, alors je suppose que c'est un échec partiel. Principalement en raison du refus de l'industrie, qui s'inquiète du manque d'indemnisation pour l'IA à déclaration non obligatoire.
- Transfert des tests de laboratoire : en raison de la réticence de l'industrie à payer pour les tests, l'ACIA n'a pas été en mesure de transférer une partie des tests de laboratoire au cours des 10 dernières années.

#### **Partage d'information et collaboration : 9**

Commentaires du sondage :

- Réseau canadien de santé animale - dissous après 6 ans en raison de la réaffectation du personnel et des ressources.
- Modification de la législation LIDA actuelle. Aucun soutien de la part du gouvernement provincial.
- Intégration des données du laboratoire du Réseau canadien de renseignements sur la santé publique. Trop de systèmes de gestion des données de laboratoire, trop d'intervenants avec leur propre opinion sur les définitions de cas, manque de bon intermédiaire.
- Élaboration d'un système de clarification des processus décisionnels en période de crise. Trop complexe, les rôles et responsabilités sont mal définis, trop de groupes impliqués.

- Lien entre ATQ et ACIB pour fournir une base de données nationale sur les déplacements d'animaux et un système de suivi. Échec en raison du manque de volonté à travailler dans l'intérêt des industries canadiennes de toutes les régions.
- Stratégie nationale de santé animale. Elle a échoué parce que sa portée était trop large et qu'elle était dirigée par un groupe en vase clos au sein de l'ACIA, sans collaboration de l'industrie.
- Assemblées publiques par téléconférence - si le moment ne convient pas parfaitement, il est difficile de rassembler un assez grand auditoire.

### **Biosécurité : 9**

Commentaires du sondage :

- Biosécurité, notamment en termes de transport de volailles à l'abattoir. Les règles de base de la biosécurité sont généralement appliquées à la ferme. Par contre, lors de l'attrapage des oiseaux et de leur transport vers l'abattoir, ainsi qu'en ce qui concerne le nettoyage des camions et des remorques, la situation est déplorable! Personne n'engage d'investissements.
- La campagne « Be Seen Be Safe » a été moins efficace qu'elle n'aurait pu l'être, en raison je pense du manque de coaching et de déploiement de la part de la direction. Par exemple, un vétérinaire fournissant des services à des couvoirs devrait disposer d'information fiable sur la surveillance des fermes qui approvisionnent ces élevages, ou des parcs de véhicules des couvoirs, mais l'encadrement fourni par le programme n'allait pas aussi loin. Cela étant dit, le potentiel existe toujours pour utiliser ce programme plus efficacement.
- Les producteurs de poulet de l'Ontario ont acheté des remorques pour les interventions aux maladies et la biosécurité, mais ils ne les ont jamais utilisées. Cette initiative n'a pas été couronnée de succès, car le directeur financier n'a pas mené d'enquête approfondie et ne savait donc pas qu'il n'avait pas le droit d'entrer dans une ferme où sévissait une maladie à déclaration obligatoire.
- Programme de biosécurité à la ferme du CCHP - bien que répertorié comme succès ci-dessus, je le considère également comme un échec car il n'y avait aucun mécanisme pour assurer sa continuité auprès des producteurs de porcs.
- Programme de biosécurité ProAction des PLC : Ce programme débute tout juste, mais il est peu probable qu'il renforcera l'état de préparation ou la capacité de maîtriser les graves risques sanitaires des produits laitiers; il est trop superficiel, et la sensibilisation des producteurs est déficiente.
- Nos réglementations en matière d'importation doivent être plus strictes afin de bloquer l'entrée des espèces envahissantes et d'interdire aux voyageurs d'importer des animaux exotiques/dangereux au Canada. Nous devrions également exiger plus qu'une simple vaccination antirabique pour les chiens/chats (c'est-à-dire envisager d'adopter les strictes règles d'importation de l'Australie).
- Tenter de réduire le nombre de moutons dans notre région immédiate. Les moutons peuvent être porteurs d'une maladie mortelle pour le bison. Les efforts de protection de notre troupeau ont échoué, car il n'existe pas de règlement pour empêcher les élevages de moutons d'être situés à côté des troupeaux de bisons.

### **Vaccination : 4**

Commentaires du sondage :

- Faire venir des vaccins pour régler les problèmes de santé actuels. Incapacité des institutions gouvernementales (fédérales) et universitaires à soutenir le secteur canadien de la volaille dans la mise au point ou l'obtention de nouveaux vaccins pour aider à faire face aux pressions sanitaires actuelles.
- Mise au point d'un vaccin contre la MDC.
- Préconditionner les bovins en les vaccinant avant leur arrivée au parc d'engraissement. Échec en raison du manque de fiabilité de la confirmation de la vaccination avant l'arrivée au parc d'engraissement et de

la disponibilité immédiate d'antibiotiques pour contrôler la maladie pendant le premier mois du parc d'engraissement avant que le vaccin ne commence à faire effet.

- La vaccination avant le sevrage des veaux destinés aux parcs d'engraissement est une bonne idée, mais les producteurs ne reçoivent aucun avantage financier mesurable pour cela; ils estiment que ce sont les parcs d'engraissement qui bénéficient de leur travail et de leurs dépenses.

#### **Zonage : 4**

Commentaires du sondage :

- Le protocole d'établissement de zone à risque n'a pas permis de contenir une éclosion de LTI sur la rive nord en 2018. Probablement causé par le manque d'expérience et par l'application d'un tout nouveau protocole.
- Zonage du Canada pour la MCD : cette initiative a échoué en raison d'une ingérence politique, et on ne reconnaît pas qu'avec des ressources fixes, si ces ressources sont redirigées à une autre approche/zone, il faut céder quelque chose qui était assuré auparavant.
- Zonage du Canada à West Hawk Lake - abandonné en 2013 faute de financement.
- Initiative de zonage de West Hawk Lake. Le poste de contrôle de WHL semblait fonctionner efficacement jusqu'à épuisement des fonds, car il était financé à partir des fonds d'un projet à court terme plutôt que d'un programme à long terme.

#### **RAM/AUM : 4**

Commentaires du sondage :

- La mise en œuvre de programmes excluant les antibiotiques dans les fermes qui n'étaient pas prêtes a pu faire en sorte que des animaux soient privés d'antibiotiques pour maintenir les primes de prix. Un programme approprié permettrait de traiter les animaux individuellement.
- Surveillance de la quantité d'antibiotiques utilisés : trop long pour arriver à quelque chose, il faut aller plus vite.
- Point de référence national pour les antimicrobiens. Manque de coopération de la part de la province.
- La restriction de l'accès des médicaments vétérinaires aux producteurs - les coûts de production ont fortement grimpé à cause de cela.

#### **Formation et éducation : 3**

Commentaires du sondage :

- Formation continue dans un endroit difficile accessible, et très coûteuse.
- Préparer une équipe de vétérinaires. Il n'y a eu aucune interaction cohérente ou régulière pour préparer les vétérinaires qui pourraient être appelés à intervenir. Manque de formation pratique et de communication régulière.
- Des formations et des exercices ont été organisés avec l'industrie et le gouvernement dans le passé - mais ils doivent être fournis en continu! Les gens et les visages changent, et les connaissances sont perdues - il faut continuer de transmettre cette information et ces pratiques exemplaires avec le temps.

#### **Bien-être animal / Codes d'usages / Transport : 3**

Commentaires du sondage :

- Tel que mentionné ci-dessus, je crois que les inspections de transport d'animaux sans cruauté doivent être mises à jour. Souvent, ces inspections ne sont pas classées par ordre de priorité, ou sont menées entre 8 h et 16 h, alors que nombre d'animaux blessés sont transportés en dehors de ces heures.

- Ce n'est pas un échec total, mais ça reste un échec : les producteurs ne sont pas informés des codes de pratiques pour les animaux d'élevage, ni de la façon dont ils devraient s'assurer qu'ils respectent les exigences minimales et progressent vers la pleine application des recommandations.
- Quelques exemples sont fournis dans le cas du transport des porcs.

**Abattage massif et élimination des carcasses : 2**

- L'ACIB a vérifié qui possède des pistolets à tige captive au cas où nous aurions besoin d'euthanasier un grand nombre d'animaux d'élevage. Je ne sais pas si l'initiative a échoué ou non...
- Développement d'une capacité d'intervention d'urgence en cas d'abattage massif. L'industrie n'est pas bien préparée pour maintenir une capacité excédentaire ou fonctionner au ralenti. Il faudrait maintenir un personnel qualifié, entretenir l'équipement, etc.

**Autre : 16**

Commentaires du sondage :

- Dans le cas des programmes agricoles comme les initiatives régionales relatives à la maladie de Johne, nous avons besoin d'une étendue nationale pour que le programme soit vraiment durable.
- Programme de dédommagement des pertes dû à une maladie sur les fermes (assurance-mortalité animale).
- Je dirais que ce n'est pas un échec, car le résultat a donné des pistes à suivre pour les autres parties prenantes de l'industrie. Le groupe de préparation aux urgences liées à l'influenza aviaire a offert une excellente occasion à de nombreuses parties prenantes de se réunir et de partager des idées, et de mettre l'information sur papier pour créer un classeur de ressources de référence. Malheureusement, faute de personnel, de ressources, etc., ce groupe ne s'est pas réuni depuis de nombreuses années, et ce classeur de ressources gagnerait vraiment à être actualisé.
- Soins et contrôle à travers la chaîne d'approvisionnement, avec des conséquences limitées pour les mauvaises pratiques. À l'interne, il n'y avait pas initialement de protocoles pour les problèmes récurrents.
- Comité sur le bien-être des équidés; aucun suivi du MAPAQ, simplement une rencontre annuelle par téléphone, et ensuite plus rien.
- J'ai embauché un entrepreneur local (sans expérience post-universitaire) pour examiner les mesures d'intervention face à la rage, et j'étais insatisfait du résultat.
- Initiatives en collaboration avec des groupes d'activistes.
- Règlement sur les néonicotinoïdes de l'Ontario : encore une fois, trop peu trop tard, et trop spécifique à la production de maïs et de soja; il faudrait inclure tous les pesticides systémiques utilisés dans tous les types de production agricole.
- D'importants travaux et une grande collaboration entre l'industrie et le gouvernement ont eu lieu au fil des ans pour développer une approche de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement après une crise d'influenza aviaire. Cette approche a bien fonctionné dans le secteur de la volaille et elle s'améliore continuellement. Il est important que tout éventuel modèle de gouvernance soit sans répercussions imprévues et qu'il ne mine pas les travaux accomplis et les procédés déjà en place.
- Protéger les producteurs agricoles des groupes de défense des droits des animaux.

### Raisons de l'échec des initiatives

La Figure 20 résume les motifs invoqués pour l'échec des initiatives en santé animale énumérées ci-dessus. Le « manque de financement/soutien » est le motif d'échec le plus souvent cité, suivi du « manque d'éducation/participation de la part des producteurs » et du « manque de supervision logistique/pratique ».

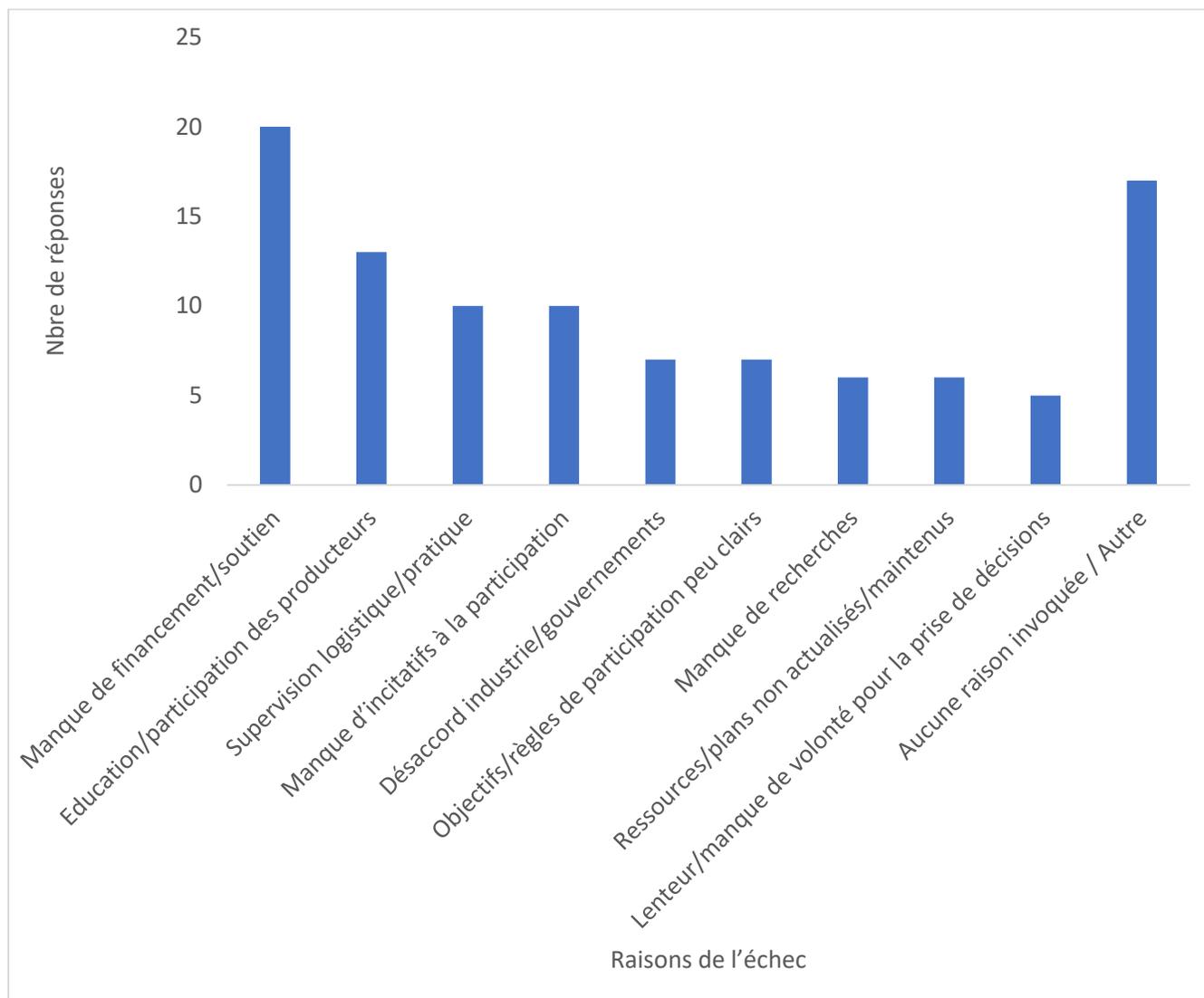
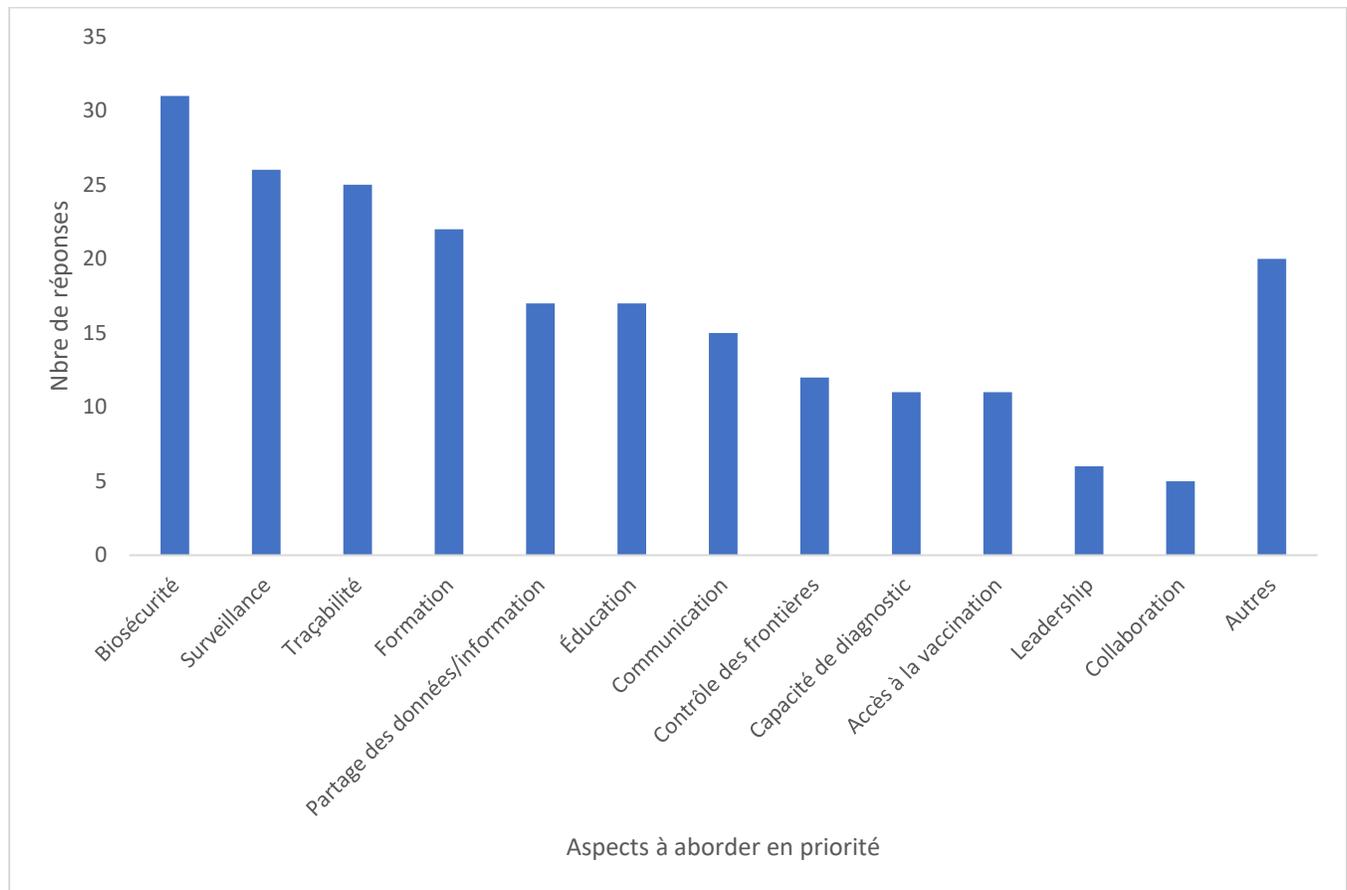


Figure 26. Motifs de l'échec de diverses initiatives canadiennes en santé animale. Ce diagramme a été produit à partir de 101 raisons d'échec invoquées par 131 répondants à cette question.

### Question 5 : Quels sont les trois principaux domaines les plus pressants qui doivent être abordés au sein du réseau de santé animale du Canada afin de mieux gérer les risques afférents?

Les participants pouvaient donner trois raisons en réponse à cette question ouverte. Bien que la question soit formulée sous forme de classement, pour simplifier, les résultats ont été analysés en considérant toutes les réponses à pied d'égalité. La « biosécurité » était l'aspect urgent le plus souvent cité, suivi de la « surveillance continue » et de la « traçabilité » (Figure 21).



**Figure 27. Aspects du réseau de santé canadien qui devraient être abordés en priorité pour mieux gérer les risques liés à la santé animale. Ce tableau a été généré à partir de 218 réponses provenant de 148 personnes questionnées.**

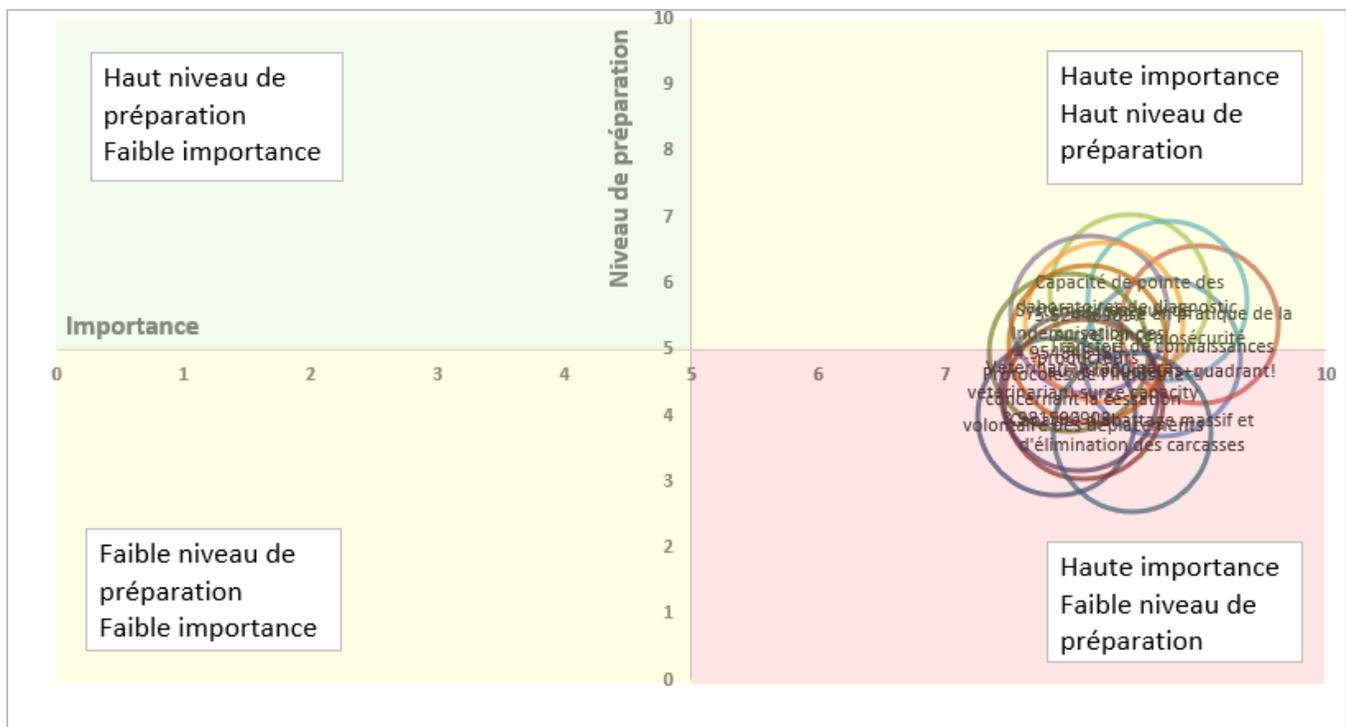
La catégorie Autres comprenait les réponses « Exercice d'entraînement », « Approbation des médicaments » et « Partage des coûts ». Il n'y a pas de ventilation par catégorie pour ce segment, car la plupart des réponses consistaient en un mot ou pouvaient être résumées à un seul mot.

**Question 6 : Veuillez évaluer l'importance et l'état de préparation de chacun de ces domaines en termes de gestion des urgences zoonitaires sur une échelle de 1 à 10 (1 = pas important / mauvais état de préparation; 10 = extrêmement important / excellent état de préparation).**

Dans cette question, les répondants doivent qualifier l'importance par rapport à l'état de préparation de 12 aspects pertinents pour la gestion des urgences en santé animale. Ces 12 aspects sont les suivants :

1. transfert de connaissances aux producteurs ;
2. mise en pratique de la biosécurité ;
3. capacité de pointe des laboratoires de diagnostic ;
4. élaboration de procédures et de protocoles ;
5. identification des animaux et traçabilité ;
6. systèmes/réseaux de surveillance ;
7. partage intégré des données ;
8. protocoles de l'industrie concernant la cessation volontaire des déplacements ;
9. zonage régional ;
10. capacité de pointe des services vétérinaires (et para-vétérinaires) ;
11. capacité d'abattage massif et d'élimination des carcasses ;
12. indemnisation des producteurs.

D'après les réponses, la plupart de ces aspects sont classés en moyenne comme très importants et l'état de préparation est qualifié de moyen.



**Figure 28. Importance par rapport à l'état de préparation de 12 aspects pertinents pour la gestion des urgences zoonitaires. Le quadrant vert indique la priorité la plus basse (haut niveau de préparation, faible importance), les quadrants jaunes indiquent la priorité intermédiaire (faible / haute importance, faible / haut**

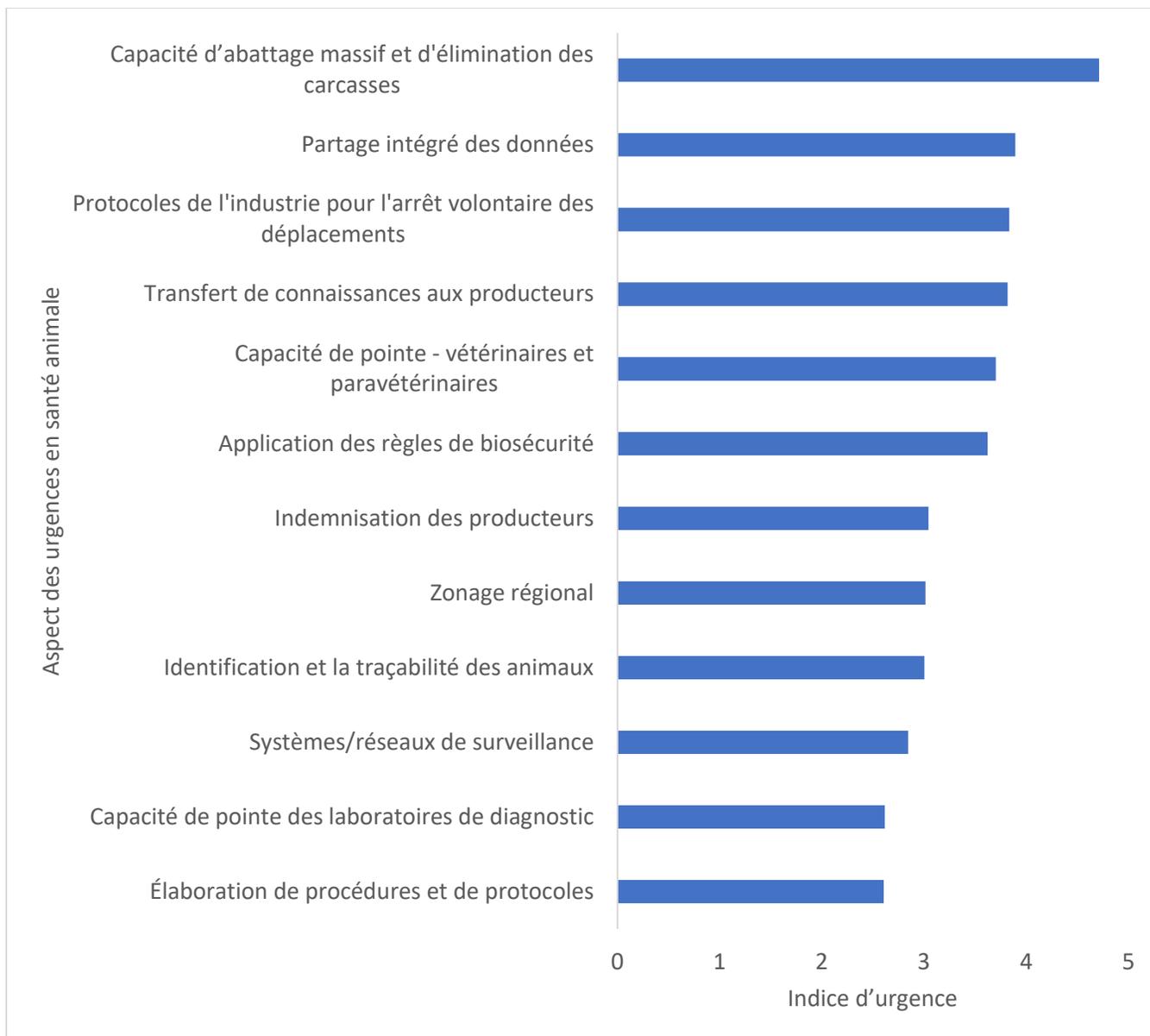
niveau de préparation) et le quadrant rouge indique la haute priorité (haute importance, faible niveau de préparation). Le quadrant vert indique la priorité la plus faible (haut niveau de préparation, faible importance), les quadrants jaunes indiquent une priorité intermédiaire (importance faible/élevé, état de préparation faible/élevé) et le quadrant rouge indique une priorité élevée (haute importance, faible état de préparation). 115 personnes ont répondu à cette question.

Nous avons élaboré un **Indice d'urgence (IU)** pour combiner les critères d'importance et d'état de préparation :

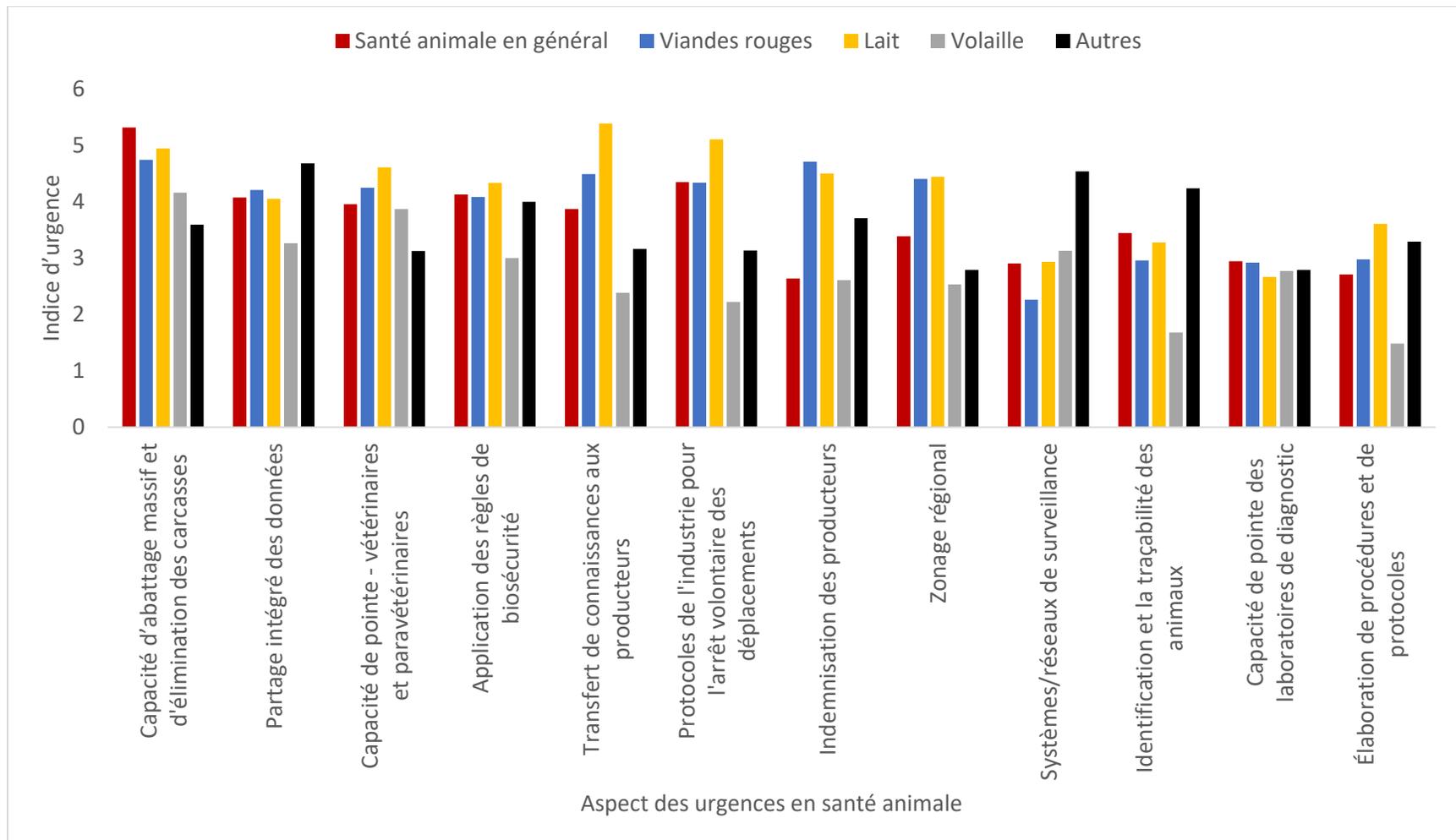
Indice d'urgence = Importance - état de préparation

Cette formule produit des valeurs situées entre -10 et 10, 10 indiquant un facteur revêtant une grande importance et, mais un état de préparation inexistant, donc un facteur à améliorer de toute urgence.

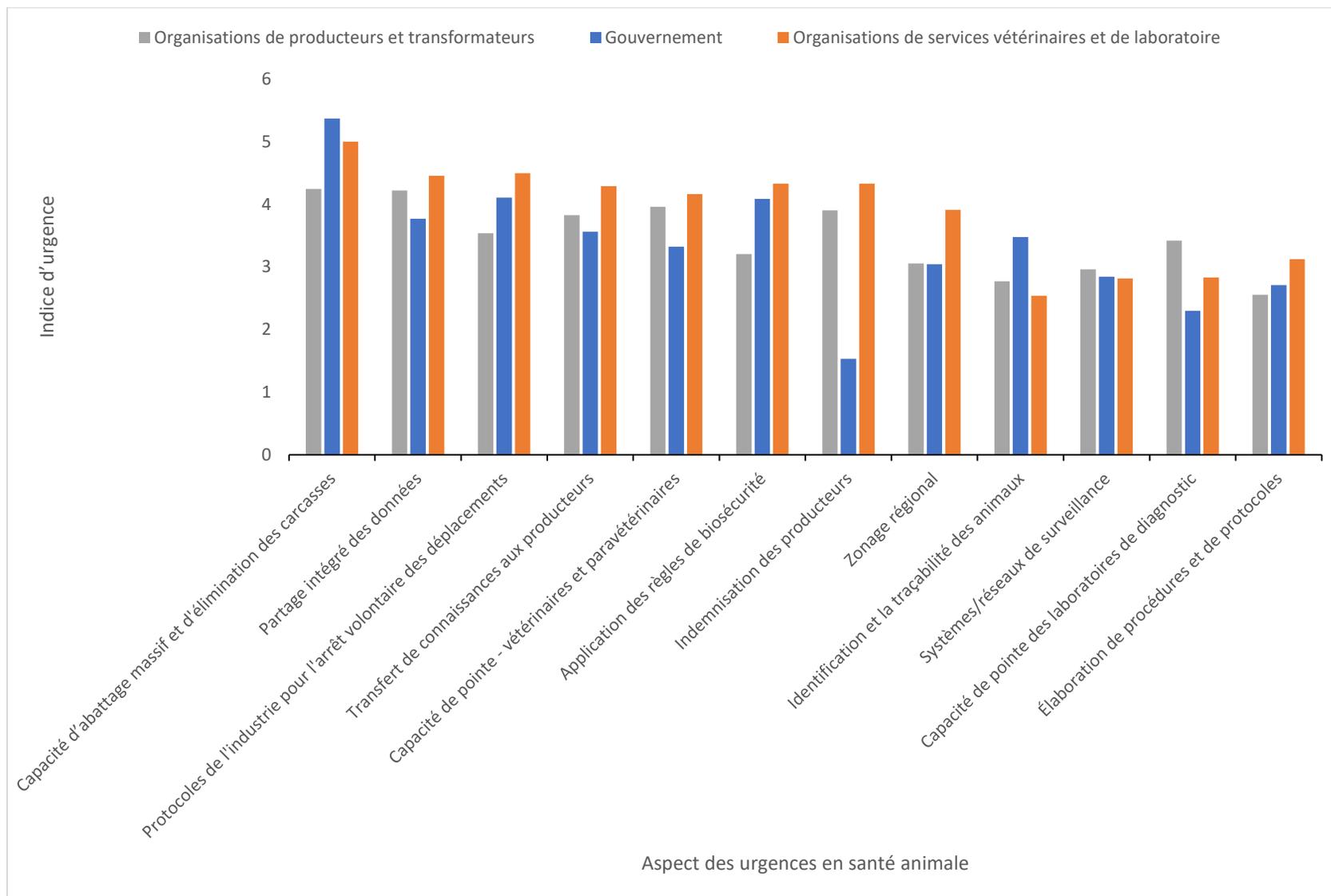
Selon la Figure 23, « Capacité d'abattage massif et d'élimination des carcasses » obtient le plus haut IU, suivi de « Partage intégré des données », de « Protocoles de l'industrie pour l'interruption volontaire des déplacements » et de « Transfert de connaissances aux producteurs » qui se suivent de près.



**Figure 29.** Catégories de mesures d'urgence en santé animale au Canada, classées selon l'indice d'urgence (mesure de l'importance et de l'état de préparation de la catégorie).



**Figure 30. Catégories de mesures d'urgence en santé animale au Canada, classées selon l'indice d'urgence (IU) et stratifiées selon la perspective de l'industrie. Les catégories de mesures d'urgence sont classées en fonction des IU moyens dans chaque catégorie, pour tous les répondants. Plus l'indice d'urgence est élevé, plus il est pressant que la catégorie de mesure d'urgence soient réglée. Les répondants ont répondu au sondage dans une perspective globale (pas pour une espèce en particulier) (106 réponses); la catégorie des viandes rouges comprend les répondants qui expriment le point de vue des secteurs du bœuf, des cervidés, des chèvres, des moutons ou des porcs (111 réponses); la catégorie animaux laitiers a reçu 22 réponses, la catégorie des volailles a reçu 41 réponses et la catégorie Autres comprenait les réponses de l'industrie équine et toutes les autres réponses (29 réponses). À noter que dans ce diagramme, les répondants ont eu le choix de cocher plusieurs perspectives, et chaque perspective cochée a été comptée comme une réponse distincte.**

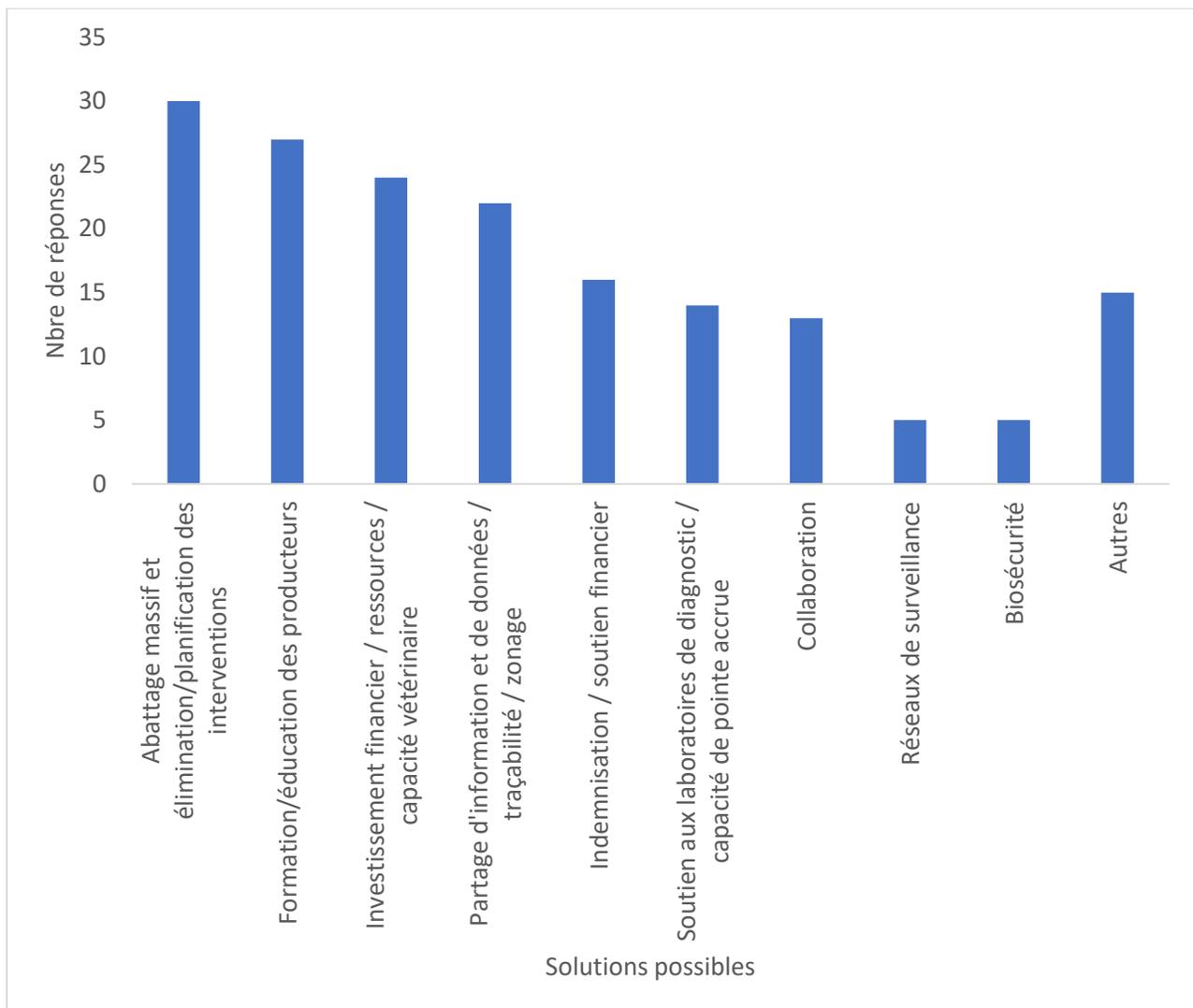


**Figure 31. Catégories de mesures d'urgence en santé animale au Canada, classées selon l'indice d'urgence (IU) et stratifiées selon la perspective des répondants. Les catégories de mesures d'urgence sont classées en fonction des IU moyens dans chaque catégorie, pour tous les répondants. Plus l'indice d'urgence est élevé, plus il est pressant que la catégorie de mesure d'urgence soit réglée. Le nombre de répondants était de 63 pour les organisations de producteurs et les transformateurs, 60 pour le gouvernement et 36 pour les fournisseurs de services vétérinaires et de services de laboratoire.**

**Question 7 : En pensant aux éléments ci-dessus que vous avez classés comme « peu prêts », quelles solutions entrevoyez-vous pour éliminer ces problèmes?**

Dans cette question ouverte, il était demandé aux répondants de proposer des solutions aux éléments auxquels ils avaient attribué la cote « faible état de préparation » à la question 6. Les réponses ont été résumées en catégories.

La catégorie qui a suscité le plus grand nombre de réponses était « Formation des producteurs / éducation / collaboration », suivie de « Abattage massif et élimination/planification des interventions » (Figure 26).



**Figure 32. Solutions potentielles aux domaines classés comme « peu prêts » à la question 6. Ce diagramme a été produit à partir de 156 réponses fournies par 117 répondants.**

## Répartition des catégories

### Abattage massif et élimination/planification des interventions : 30 réponses

Exemples :

- « La planification de l'élimination des carcasses avant que l'urgence ne survienne. »
- « Sur les questions d'abattage massif, il faut avoir un débat franc et ouvert pour décider qui a la capacité de le faire (p. ex. l'armée). »
- « Renforcer la capacité de l'industrie à effectuer un abattage massif. »
- « Un plan d'action bien pensé et documenté, prévoyant les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte. »
- « Nous avons besoin de bâtir des réseaux nationaux et d'augmenter les capacités (services vétérinaires en période de pointe et/ou technologies permettant un dépeuplement rapide. »
- « Définir un plan d'urgence pour le secteur agricole des TN-O. »

### Formation/éducation des producteurs : 27 réponses

Exemples :

- « Les producteurs s'engagent réellement et réalisent qu'ils constituent un facteur de risque. »
- « L'industrie doit être prête à être le catalyseur du changement. Il doit y avoir une contribution concertée des responsabilités acceptées et des ressources, plutôt que de la complaisance en attendant que le gouvernement remédie au problème. »
- « Des exercices d'entraînement et de la formation. »
- « Transfert de connaissances aux producteurs. Obliger les producteurs à assister aux séminaires d'information de l'ACIA. »
- « Éducation des producteurs et des vétérinaires - obligatoire de quelque manière que ce soit. »
- « Il faut accroître la participation des producteurs au suivi des maladies et à la traçabilité. »
- « La seule façon d'assurer une véritable disponibilité de la part de tous les producteurs est de légiférer. Les programmes à participation facultative sont un bon début, mais si l'objectif est d'être 10 % conforme, la préparation (sous une forme ou une autre) doit être obligatoire, avec le recours à des mesures d'application de la réglementation pour assurer cette conformité. »

### Investissement financier/ressources/capacité vétérinaire : 24 réponses

Exemples :

- « Plus d'interaction avec les vétérinaires praticiens, pour bien comprendre quelle sera leur contribution. »
- « Former plus de vétérinaires et de para-vétérinaires. »
- « Certaines provinces peinent à trouver des vétérinaires spécialisés dans le domaine avicole. Pendant une crise sanitaire, il peut être difficile d'obtenir des soins vétérinaires pour certains troupeaux. »

### Partage de données/information, traçabilité, zonage : 22 réponses

Exemples :

- « Un système de traçabilité fonctionnel qui permet de suivre tous les déplacements. »
- « Le fait de disposer d'un système de traçabilité complète des déplacements d'animaux entièrement fonctionnel serait une étape fondamentale des efforts de lutte contre les épidémies. »
- « Établir des zones d'interdiction des déplacements au sein de notre industrie pour empêcher la propagation le plus rapidement possible. »

### **Indemnisation/soutien financier : 16 réponses**

Exemples :

- « Trouver un moyen d'indemniser les producteurs équitablement et rapidement. »
- « L'indemnisation des producteurs doit aller au-delà de l'indemnisation des pertes d'animaux. Un soutien de la part de l'industrie est nécessaire pour le nettoyage et la désinfection. »
- « L'indemnisation des producteurs doit être rapide, mais ce n'est pas toujours le cas. Il devrait y avoir un tarif standard par animal plutôt qu'une fourchette de prix. »
- « Analyse coûts-avantages de l'indemnisation des producteurs. »
- « Élaborer des programmes d'assurance contre les maladies dans l'industrie. »
- « D'autres discussions sont nécessaires au sujet de l'indemnisation des producteurs. »

### **Soutien aux laboratoires de diagnostic/capacité de pointe accrue : 14 réponses**

Exemples :

- « La capacité de pointe existe, mais elle n'est simplement pas formalisée. Les activités conjointes peuvent résoudre une grande partie de ce problème. »
- « Un réseau national intégré de réseaux pour les tests de diagnostic et de surveillance. »
- « Des initiatives nationales bien financées pour soutenir les infrastructures de laboratoire (y compris les flux potentiels d'élimination), la formation des vétérinaires et les réseaux de surveillance. »

### **Collaboration : 13 réponses**

Exemples :

- « Des partenariats renforcés entre l'industrie, les associations et les gouvernements. »
- « Plus de coopération et de communication entre les gouvernements (provinciaux et fédéral) et avec l'industrie, une réglementation accrue concernant les rapports sur les déplacements, un recours accru à la Réserve vétérinaire canadienne et plus de formation pour cette dernière. »
- « Davantage de collaboration entre les juridictions et entre le gouvernement et l'industrie, accepter qu'il s'agit d'une responsabilité partagée et que toutes les parties prenantes doivent fournir du soutien et des investissements. »

### **Réseaux de surveillance : 5 réponses**

Exemples :

- « Une plus grande surveillance des maladies. »

### **Biosécurité : 5 réponses**

Exemples :

- « Biosécurité - L'industrie doit s'organiser et accepter d'investir davantage dans le nettoyage des camions/remorques et appliquer des règles de biosécurité de base pour les équipes de récolte de volailles. »

### **Autres : 15 réponses**

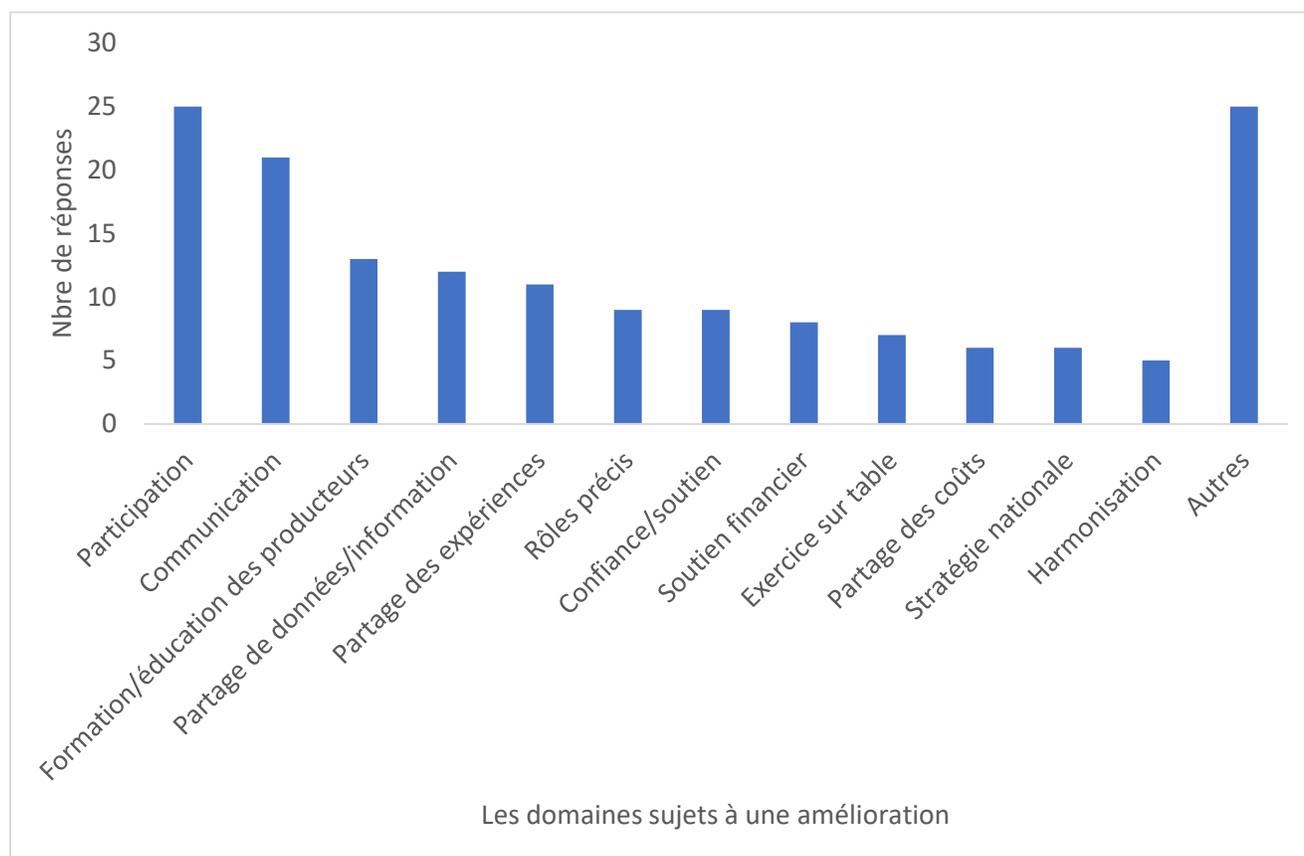
Exemples :

- « Changer notre façon de penser : par exemple, nous ne pouvons pas continuer à faire les choses de la même manière et nous attendre à un résultat différent, comme par magie. » Accepter notre responsabilité et apporter les changements nécessaires. »

**Question 8 : Voyez -vous des possibilités d'améliorer les partenariats entre l'industrie et le gouvernement dans la gestion des risques pour la santé animale, les interventions d'urgence et la reprise des activités? Pouvez -vous décrire à quoi cela ressemble?**

On a posé aux répondants une question ouverte sur les possibilités d'améliorer les partenariats entre l'industrie et le gouvernement dans le domaine de la santé animale. Les réponses ont été classées en groupes de synthèse.

« Communication » et « Participation » étaient les deux domaines d'amélioration les plus cités, suivis de « Formation des producteurs » et de « Partage des données/information » (Figure 27).



**Figure 33. Domaines offrant des possibilités d'améliorer les partenariats entre l'industrie et le gouvernement dans la gestion des risques pour la santé animale, les interventions d'urgence et la reprise du commerce. Ce chiffre a été généré à partir de 157 réponses provenant de 115 personnes.**

## Répartition par catégorie :

### Communication

Exemples :

- « Comblent la lacune des communications avec les producteurs : veiller à ce que les producteurs comprennent les répercussions d'une éclosion de maladie à déclaration obligatoire et quelles sont leurs responsabilités en matière de prévention, de préparation et d'intervention. »
- « Il devrait y avoir une communication franche et ouverte entre le gouvernement et l'industrie tout au long de l'année, pas seulement pendant une situation de crise. »
- « Oui, il existe actuellement un grand décalage entre tous les niveaux de l'industrie, et cela doit changer. »

### Participation

Exemples :

- « Tous les aspects de la planification, de la préparation, de la détection, de l'intervention et du rétablissement nécessitent de la collaboration pour être efficaces. Des structures doivent être en place pour mobiliser tous les intervenants, et les ressources doivent provenir de tous les niveaux. »
- « Le gouvernement ne peut plus donner de date à laquelle un règlement entrera en vigueur et laisser à l'industrie ou aux producteurs le soin de déterminer comment atteindre l'objectif; il doit être impliqué tout au long du processus et donner son avis sur les progrès obtenus. »
- « L'industrie doit participer davantage à l'élaboration de politiques, aux procédures de gestion et de prise de décisions qui relèvent du gouvernement provincial et de l'ACIA en termes de gestion des risques liés à la santé animale. »
- « [L'industrie] peut apporter une masse de connaissances et une valeur considérable en termes de conception de mesures de maîtrise/intervention qui sont efficaces tout en étant pratiques et, peut-on espérer, moins perturbatrices. »
- « Besoin d'un groupe de travail établi qui faciliterait les discussions et la préparation des protocoles et des mémorandums d'accord. »
- « Oui, des groupes de travail avec tous les décideurs pour obtenir de meilleurs protocoles de gestion des urgences. »

### Formation/éducation des producteurs

Exemples :

- « La formation et les exercices intersectoriels doivent être rigoureux et réguliers. »
- « Élaborer un programme de sensibilisation et de formation des producteurs qui stimule réellement la mobilisation des producteurs et qui les rejoint à leur niveau [pas au niveau du gouvernement et des vétérinaires]. »
- « Oui. Les équipes de préparation aux situations d'urgence de l'agence doivent organiser des simulations de crise sanitaire avec l'industrie, de sorte qu'au moment où une intervention est nécessaire, ces producteurs connaîtront la routine et comprendront l'importance de chaque étape, etc. »
- « L'apport et l'expertise de l'industrie sont importants. Afin de les intégrer de manière coordonnée au sein des différents paliers de gouvernement, l'industrie pourrait former et développer des équipes utilisant les principes du SGI. »

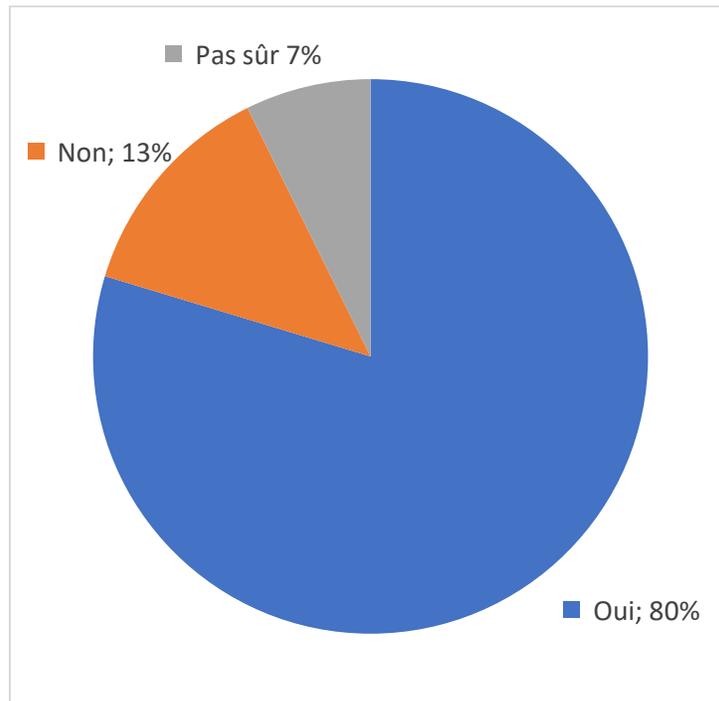
### **Partage de données/information**

Exemples :

- « Il s'agirait d'une base de données centrale des propriétaires d'animaux d'élevage [tous], où ils se trouvent et ce qu'ils produisent. Cette base de données comprendrait également de l'information sur le moment et le lieu où ils transportent les animaux, ainsi que les mesures de santé préventive prises et toute exposition à des maladies transmissibles. »
- « Cela inclut de veiller à imposer une exigence nationale sur la capacité des laboratoires de diagnostic des provinces. Il est essentiel d'exiger la documentation de tous les transports d'animaux [p. ex. manifestes de camion, étales de vente aux enchères]. Il est possible d'améliorer les exigences concernant les données numérisées, mais à ce stade, la plupart des déplacements d'animaux ne sont pas notés, notamment dans le cas des petits ruminants. »
- « Les organismes gouvernementaux nationaux, provinciaux et municipaux devraient envisager de collaborer pour combler les lacunes dans les processus d'éducation et d'information qui empêchent la diffusion d'information névralgique. »

**Question 9 : Entrevoyez -vous des façons de simplifier ou de rationaliser la situation concernant les parties prenantes, les organisations et les réseaux de santé animale? Veuillez expliquer.**

Cette question sollicitait une réponse par oui ou non et était suivie d'une question ouverte. La majorité des personnes ont répondu « oui » à cette question (Figure 28), et leurs explications ou suggestions ont été résumées en catégories de raisons plutôt affirmatives (Figure 29) ou plutôt négatives. Nous avons procédé ainsi, car certains répondants avaient répondu « non » à la première partie de la question, mais ont quand même offert des suggestions ou des commentaires « positifs » pour simplifier les organisations de santé animale. Nous nous sommes concentrés sur les raisons « plutôt affirmatives » dans notre analyse ci-dessous.



**Figure 34. Pourcentage de répondants qui ont répondu oui, non ou incertain lorsqu'on leur a demandé s'ils entrevoyaient des occasions de simplifier la situation concernant les parties prenantes, les organisations et les réseaux de santé animale. 102 personnes ont répondu à cette partie de la question.**

### Raisons plutôt positives

« Regrouper les organisations similaires, éviter le chevauchement des travaux » était de loin la réponse la plus courante. « Intensifier les communications à tous les niveaux et dans tous les secteurs », « Centraliser les efforts autour d'une ou deux organisations » et « Préciser les organisations existantes et leurs relations » étaient les occasions les plus souvent citées dans la réponse subséquente, et de nombreuses réponses étaient similaires.

De nombreuses personnes ont exprimé leur frustration quant au fait que des ressources sont gaspillées pour effectuer des travaux qui avaient débuté dans le cadre d'efforts antérieurs, et un manque de communication et de clarté autour des réseaux existants a souvent été invoqué comme cause de cette lacune.

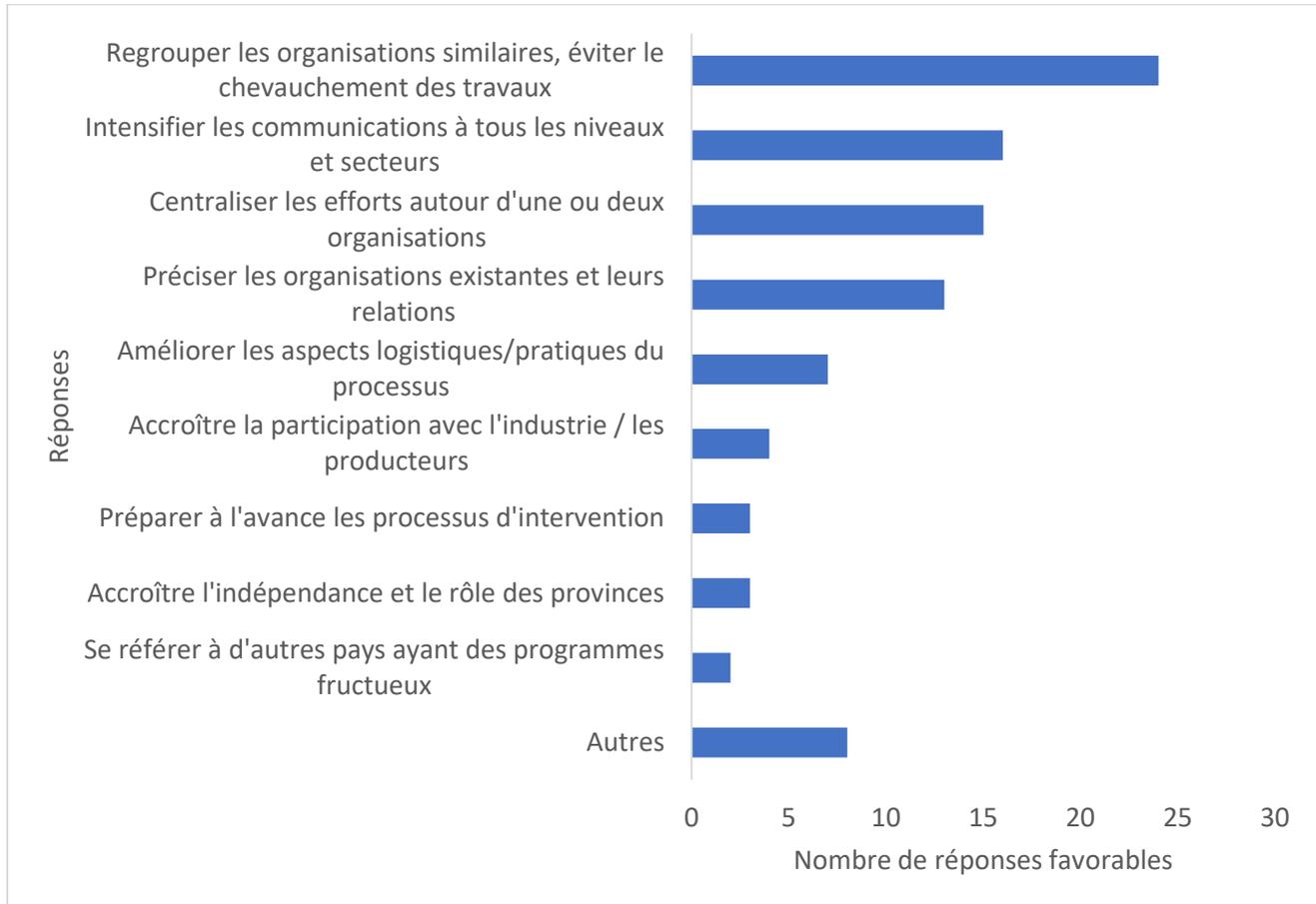


Figure 35. Suggestions pour simplifier la situation concernant les intervenants, les organisations et les réseaux de santé animale. Ce diagramme a été établi à partir de 109 réponses fournies par 102 répondants.

## **Répartition des catégories**

### **Regrouper les organisations similaires, éviter le chevauchement des travaux**

Exemples :

- « Il semble que quelques associations ou organisations effectuent un travail similaire; il faut simplifier cela. »
- « Poursuivre le développement de la stratégie de santé animale et du rôle d'organisations comme le Conseil NSBEAE pour coordonner les efforts; éviter le dédoublement des efforts et des dépenses. »
- « J'ignore ce que les autres filières de production ont accompli, mais s'il existe des initiatives qui ont fonctionné dans les différents secteurs et qui peuvent être adoptées par d'autres, nous pourrions réduire les chevauchements et éviter de réinventer la roue! »
- « Si un système efficace existe déjà, il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. »
- « Il faut simplifier les choses au moyen d'une coordination pratique; cela éliminerait les chevauchements et favoriserait une intervention ciblée et efficace. »

### **Intensifier les communications à tous les niveaux et secteurs**

Exemples :

- « En s'engageant dès le départ et à tous les niveaux, on réduira le dédoublement des efforts des divers paliers de gouvernement et de l'industrie qui tentent d'élaborer chacun de leur côté des solutions qui vont à contre-courant les unes des autres. »
- « De la correspondance entre les bureaux provinciaux et avec les bureaux nationaux, ainsi qu'entre les filières de production, afin de partager les plans de gestion des urgences existants, avec possibilité de partager ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. »
- « Plus de réseautage national, et éviter que le gouvernement ne refile tout à l'industrie. »

### **Centraliser les efforts autour d'une ou deux organisations**

Exemples :

- « Une fois qu'un programme fédéral unique, financé et géré par des professionnels, sera en place et assumera la responsabilité du contrôle des MAE. »
- « Une source unique de collecte d'information serait un grand avantage plutôt que la déconnexion entre les différents organismes qui recueillent des données différentes. »
- « Penser à avoir des groupes de travail de différentes régions pour canaliser l'information vers la représentation nationale. »

### **Préciser les organisations existantes et leurs relations**

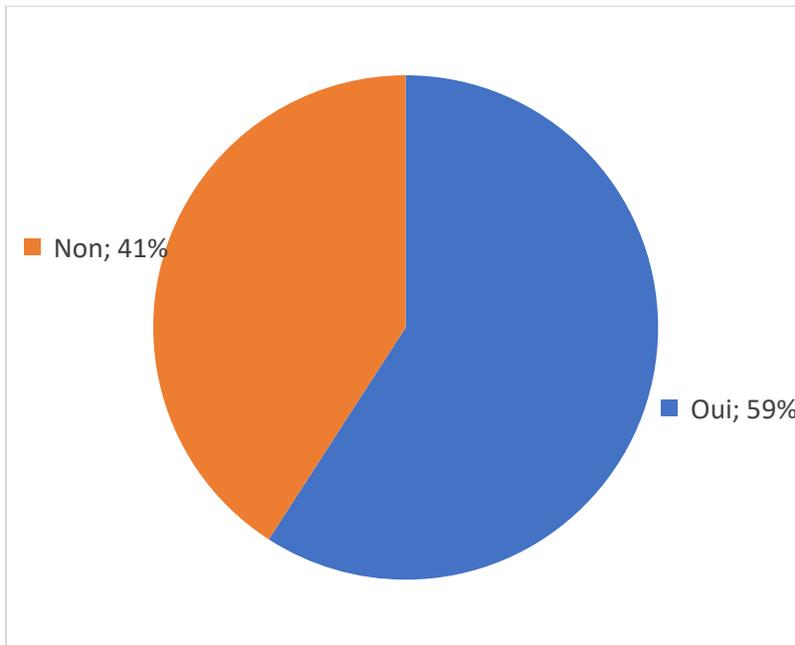
Exemples :

- « La création de réseaux comme le RCSSA, et une cartographie appropriée des parties prenantes, peuvent aider à visualiser les parties prenantes et à améliorer les relations entre les organisations. »
- « Je dirais que les possibilités existent, mais il est important de comprendre l'interrelation entre les organisations et les réseaux actuels. »
- « Il y a trop d'initiatives/programmes/stratégies en ce moment, et cela crée de la confusion. »

**Question 10 : Les rôles et les responsabilités sont-ils bien définis lorsqu'on considère une maladie à déclaration obligatoire (au niveau fédéral ou provincial)?**

Cette question était une autre question en deux volets : La première question appelait une réponse oui/non et la deuxième permettait aux répondants de s'expliquer. Ces explications ont ensuite été classées en réponses plutôt défavorables et plutôt favorables.

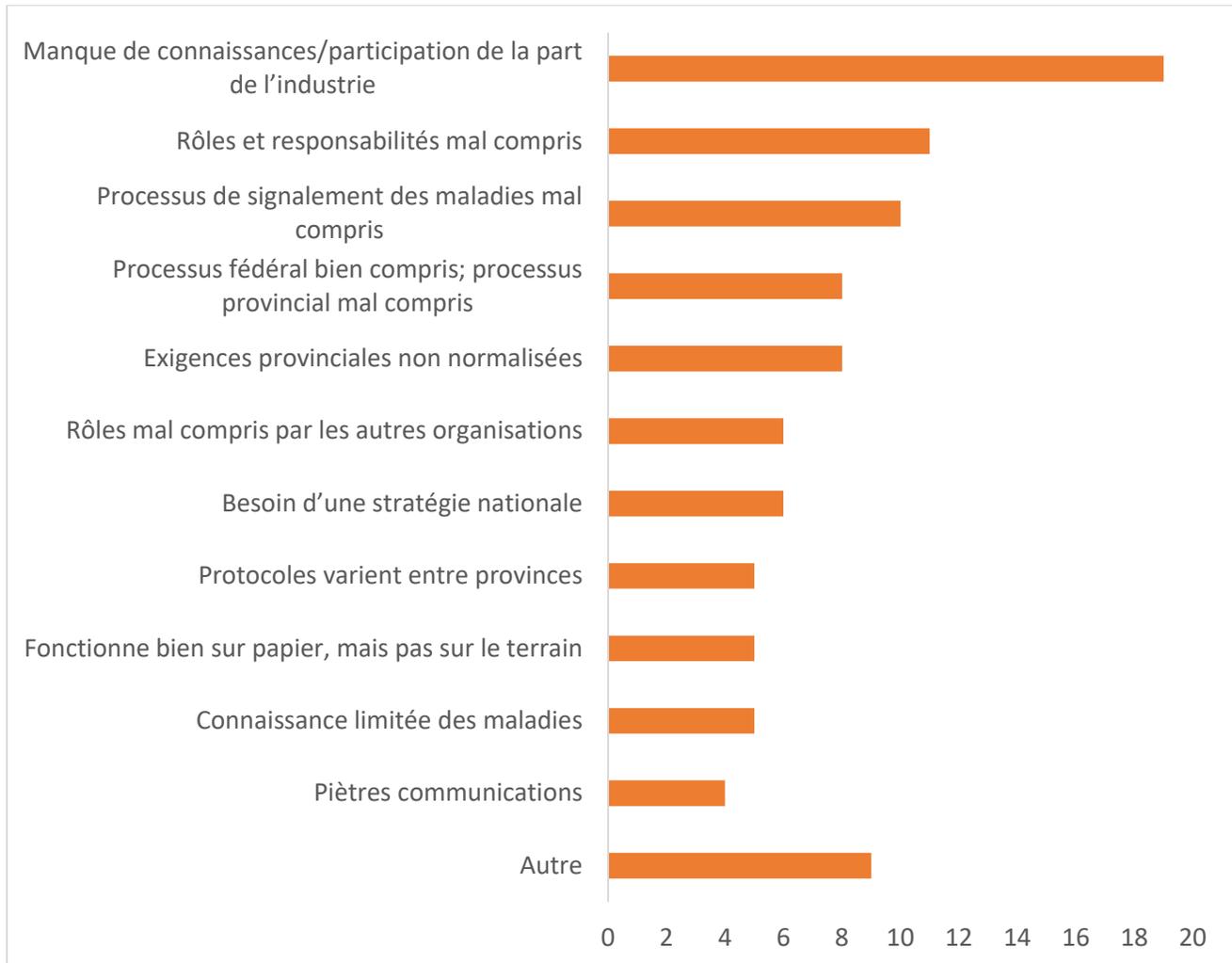
La majorité des répondants ont répondu par l'affirmative, précisant que les rôles et responsabilités sont clairs lorsqu'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire (Figure 30).



**Figure 36. Pourcentage de répondants qui ont répondu oui/non à la question de savoir si les rôles et les responsabilités sont clairs lorsqu'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire. Ce diagramme a été établi à partir de 137 réponses.**

### Raisons plutôt défavorables

« Le manque de compréhension/participation de l'industrie » était la réponse défavorable la plus souvent citée (Figure 31). Plus précisément, on dit que l'industrie et les producteurs ne comprennent pas les rôles à cause du manque d'éducation et de campagnes de sensibilisation de la part des organismes de réglementation. Les motifs « Manque de clarté concernant les signalements » et « Manque de précision dans les rôles et les responsabilités » ont également été mentionnés plusieurs fois.



**Figure 37. Raisons plutôt défavorables pour lesquelles les rôles et les responsabilités ne sont pas clairs lorsqu'on envisage une maladie à déclaration obligatoire. Ce graphique a été établi à partir de 96 réponses provenant de 137 répondants.**

## Répartition des catégories

### Manque de compréhension/participation de l'industrie

Exemples :

- « Ces listes sont de peu d'utilité. Des listes publiées sur un site Web, dont pratiquement aucun producteur ou représentant de l'industrie ne connaît même l'existence. Comment peuvent-ils faire des signalements s'ils ne savent rien à leur sujet? Si le gouvernement n'est pas disposé à investir dans l'éducation de l'industrie et des producteurs au sujet de ces maladies, comment peut-il s'attendre à ce que quiconque s'y conforme (à part un professionnel visé par la réglementation). »
- « En Colombie-Britannique (et probablement ailleurs au Canada), il y a des éleveurs de bétail qui n'ont absolument aucune connaissance des maladies à déclaration obligatoire - et malheureusement j'en ai rencontré beaucoup. »
- « À l'échelle provinciale, ils n'ont aucune idée de ce qui se passe ou de ce qui est pertinent pour l'industrie. »
- « Sans aucune autorité locale clairement reconnue comme étant le principal point de contact - vers qui les parties prenantes, les vétérinaires ou les agriculteurs doivent-ils se tourner? »
- « Les rôles et responsabilités ne sont pas clairs dans les cas où la maladie se propage d'une province à l'autre. De plus, les rôles et responsabilités dans tous les cas doivent être clairement expliqués pour ceux qui ne sont pas directement impliqués. Les producteurs sont souvent frustrés dans ces situations lorsqu'ils ne comprennent pas le processus. »

### Manque de clarté concernant le signalement des maladies

Exemples :

- « Je n'ai encore jamais eu à signaler de maladie à déclaration obligatoire - mais sans faire de recherches préalables, je ne saurais pas comment le faire, à qui, etc. En m'entretenant avec les autres, j'entends parler de leur exaspération. »
- « Qui appeler en premier, surtout quand il s'agit d'une zoonose à déclaration obligatoire à la fois au niveau provincial et fédéral? C'est encore plus déroutant lorsque les Premières nations ou les Parcs sont impliqués. »
- « Il y a toujours des obstacles, en particulier dans les zones rurales ou pendant les fins de semaine ou après les heures de bureau, pour transmettre rapidement l'information aux bonnes personnes. »
- « Je n'ai aucune idée de qui est censé être informé, et par quel moyen. »

### Manque de clarté sur les rôles et responsabilités de base

Exemples :

- « Je ne suis pas sûr que les producteurs (ou même les vétérinaires) comprennent vraiment le processus lorsqu'une maladie à déclaration obligatoire est suspectée. p. ex., qu'est-ce qu'il se passe après un signalement. »
- « Cette question m'a donné du fil à retordre. Les rôles et les responsabilités sont peut-être clairs, mais je ne les comprends tout simplement pas. Il est peut-être temps de poser quelques questions fondamentales, telles que pourquoi les fonctions de « signalement » et de « notification » sont-elles partagées entre les deux paliers de gouvernement, et à quoi cela sert-il? »
- « Pas certain. Je ne connais pas les rôles et responsabilités actuellement prévus par la loi. »

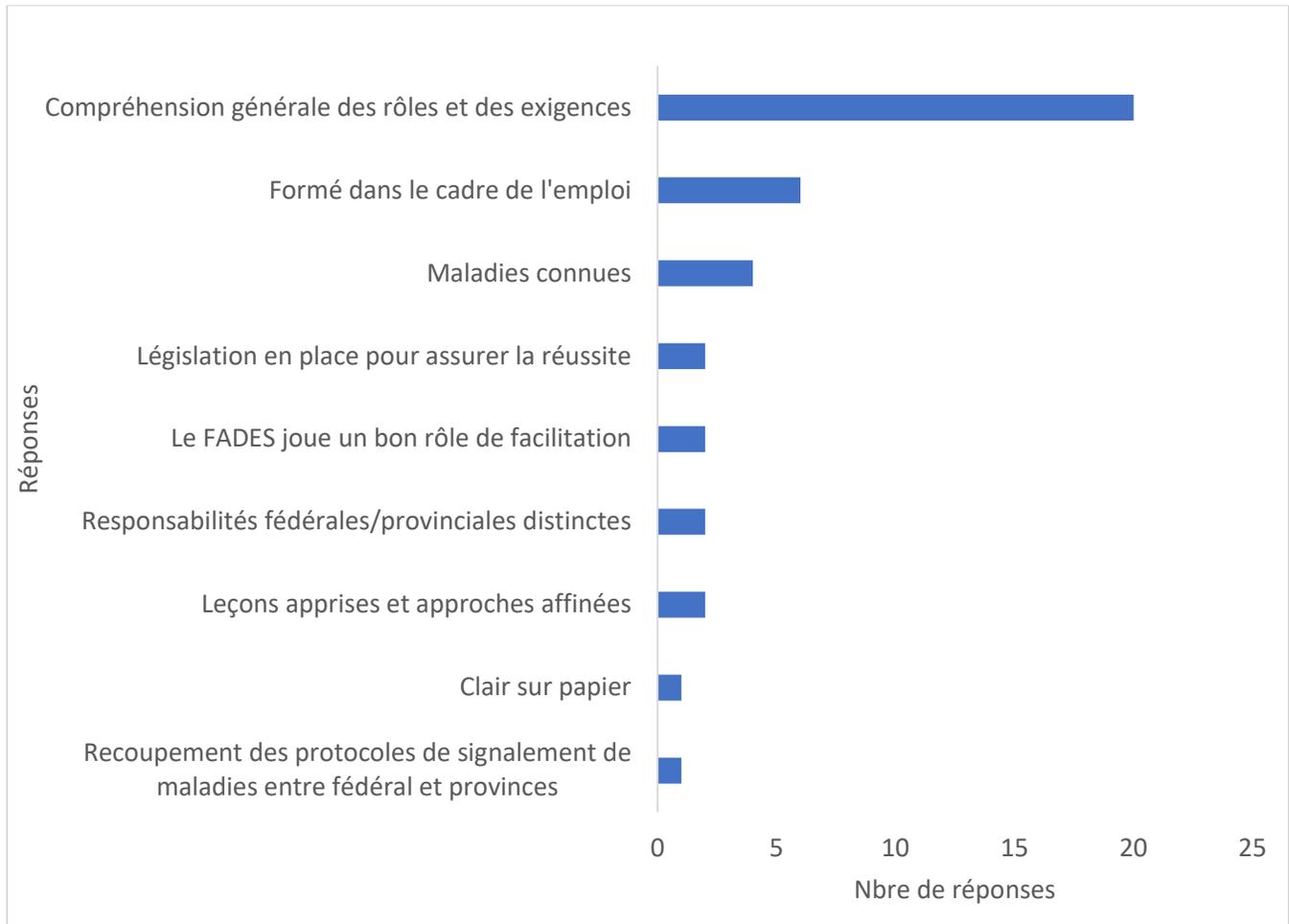
### **Clair au niveau fédéral, pas clair au niveau provincial**

Exemples :

- « Les lois et les règlements sont en vigueur au niveau fédéral et provincial. Mais en dehors de ces entités, les gens ne les comprennent pas très bien. »
- « Les rôles sont clairs pour les maladies à déclaration obligatoire au niveau fédéral. Ils sont moins bien compris pour ce qui est des maladies à déclaration obligatoire au niveau provincial ou des maladies qui peuvent être à la limite (p. ex., grippe autre que H5 ou H7 chez la volaille). »
- « La seule chose qui est bien définie est le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des lieux infectés. Et même à ce niveau, le rôle est limité, car le gouvernement fédéral ne se mêle pas de la manière dont les animaux malades sont euthanasiés ou éliminés. »

### Raisons plutôt favorables

« Compréhension générale des rôles et des exigences » était la réponse la plus courante parmi les réponses favorables, suivie de « Formé dans le cadre de l'emploi » et « Connaître les maladies » (Figure 32). Bien qu'un plus grand nombre de personnes aient répondu « oui » à la question initiale, nombre d'entre eux ont donné suite à cette réponse par une plainte ou une suggestion d'amélioration du système actuel, et ces réponses étaient considérées comme plutôt défavorables.



**Figure 38. Raisons favorables pour lesquelles les rôles et les responsabilités ne sont pas clairs lorsqu'on envisage une maladie à déclaration obligatoire. Ce graphique a été produit à partir de 40 réponses provenant de 137 répondants.**

### **Compréhension générale des rôles et des exigences**

Exemples :

- « Ils sont clairs selon moi. L'autorité législative principale signifie que l'entité gouvernementale en charge est ultimement responsable de veiller à ce que les choses se fassent et a le pouvoir de les faire exécuter. »
- « Tout le monde doit déclarer les maladies à l'ACIA. En Ontario, seuls les laboratoires font leurs déclarations à la province. »
- « Les vétérinaires sont bien conscients de leurs responsabilités, mais les producteurs, pas toujours. Les laboratoires ont des protocoles précis qui sont conformes. »

### **Formé dans le cadre de l'emploi**

Exemples :

- « En tant que fonctionnaire fédéral, j'ai une bonne idée de ce qui est de mon ressort. »
- « Je suis vétérinaire, donc je connais mon rôle dans ces domaines. »

### Question 11 : Les rôles et les responsabilités sont-ils bien définis lorsqu'on considère une maladie émergente?

Cette question comportait deux volets : une réponse oui/non suivie de la possibilité de préciser sa pensée. Les explications ainsi fournies ont ensuite été classées en réponses plutôt défavorables et plutôt favorables.

La majorité des répondants ont répondu que non, les rôles et responsabilités n'étaient pas clairs lorsqu'il est question d'une maladie émergente (Figure 33). On observe une nette augmentation entre les taux de réponses « non » par rapport à la question 10 sur les maladies à déclaration obligatoire et cette question sur les maladies émergentes; la plupart des répondants ont cité le manque de clarté face aux mesures à prendre concernant les maladies émergentes.

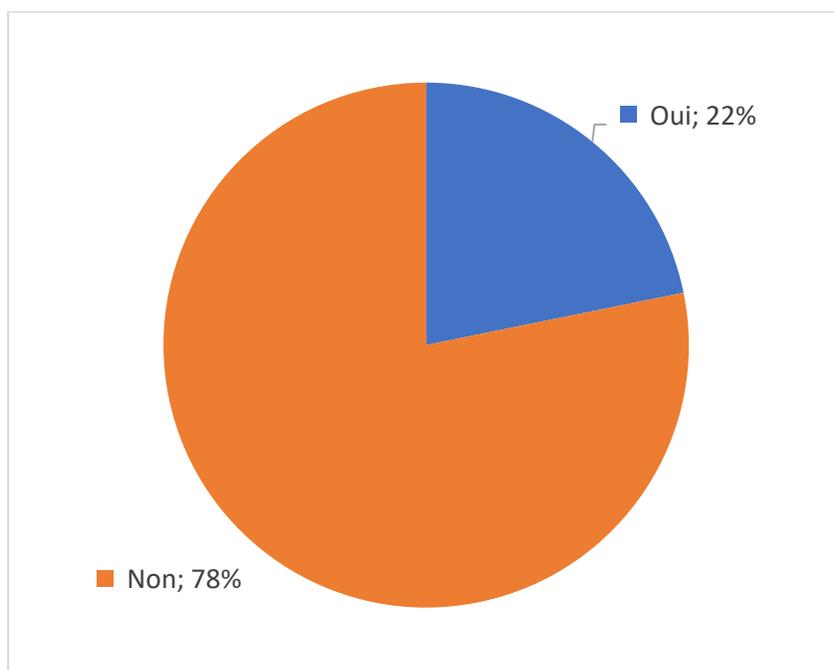
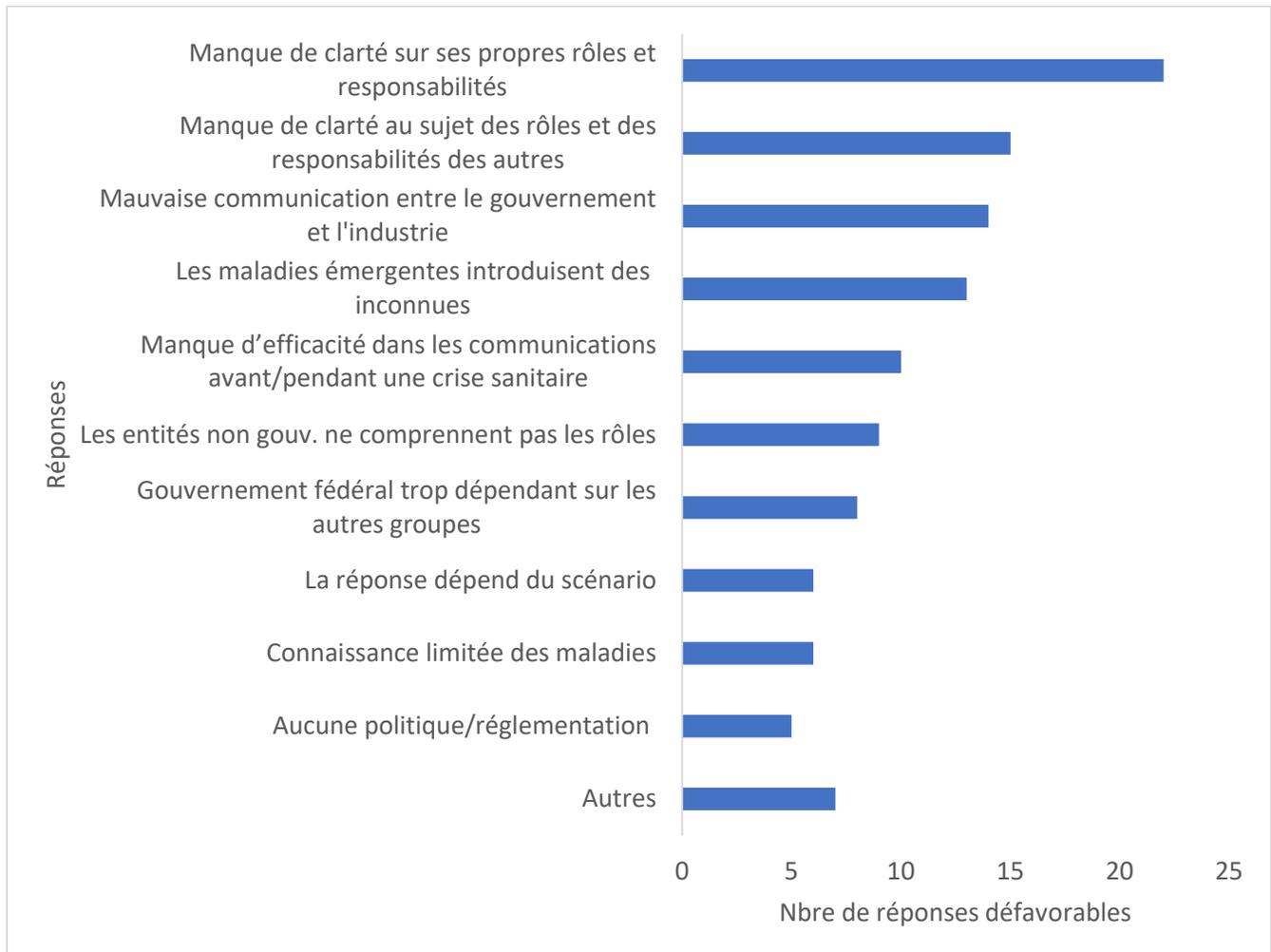


Figure 39. Le pourcentage de répondants qui ont répondu oui/non à la question de savoir si les rôles et les responsabilités sont clairs lorsqu'il s'agit d'une maladie émergente. Ce diagramme a été établi à partir de 133 réponses.

### Réponses plutôt défavorables

« Manque de clarté sur leurs propres rôles et responsabilités » était la catégorie la plus courante de réponses plutôt défavorables, suivi de « Manque de clarté sur les rôles et responsabilités des autres » et « Mauvaise communication gouvernement-industrie » (Figure 34).



**Figure 40. Raisons plutôt défavorables pour lesquelles les rôles et responsabilités ne sont pas clairs lorsqu'on envisage une maladie endémique. Ce diagramme a été élaboré à partir de 86 réponses fournies par 133 répondants.**

## **Répartition des catégories**

### **Manque de clarté sur ses propres rôles et responsabilités**

Exemples :

- « Pas pour le moment, principalement à cause du manque général de connaissances et d'expérience sur la maladie. »
- « Franchement, je ne suis pas aussi sûr que dans le cas d'une maladie à déclaration obligatoire. »
- « -Encore une fois, les rôles et les responsabilités ne sont pas clairs pour les producteurs et causent de la frustration, alors que la situation est déjà très stressante. »
- « Je n'ai aucune idée de quoi il s'agit, à part que certaines maladies sont à déclaration obligatoire au niveau fédéral et d'autres au niveau provincial. »

### **Manque de clarté au sujet des rôles et des responsabilités des autres**

Exemples :

- « Je ne sais pas qui définit ou déclare une maladie émergente, je ne peux donc pas commenter d'une manière ou d'une autre. Peut-être que les rôles et les responsabilités sont clairs, mais je ne sais pas de quoi il s'agit, ni qui est responsable. »
- « Il faut mettre en place des procédures officielles décrivant les rôles et responsabilités du gouvernement et de l'industrie face à une maladie émergente. Ces procédures n'existent pas actuellement. »
- « Je pense qu'à chaque fois que quelque chose de nouveau se produit, les rôles des uns des autres sont déterminés d'une certaine manière... »

### **Mauvaise communication entre le gouvernement et l'industrie**

Exemples :

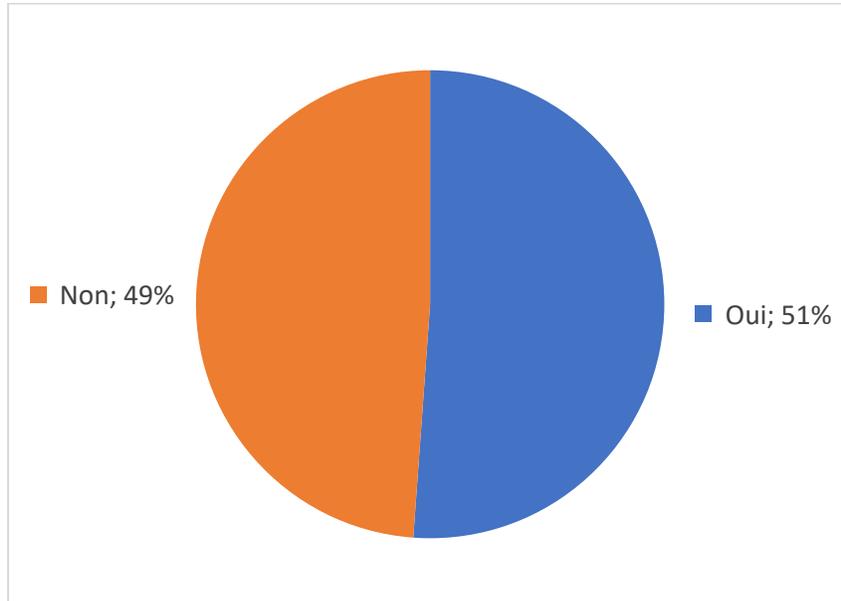
- « Sans aller sur le site Web de l'ACIA, il n'existe aucun transfert de connaissances vers le producteur. »
- « Je n'ai vu aucune initiative de vulgarisation au sujet des maladies émergentes de la part des parties prenantes de l'industrie. »
- « Souvent, les provinces ne sont pas au courant des maladies émergentes et, lorsqu'elles le deviennent, l'industrie s'efforce généralement de résoudre le problème, alors que le gouvernement pourrait en informer l'industrie plus tôt. Si le gouvernement est au courant, il devrait faire preuve de leadership et honorer ses obligations vis-à-vis de l'industrie.

Il y a eu peu de réponses favorables, mais ces répondants ont le plus souvent déclaré « Formé dans le cadre de l'emploi », « Savoir à qui faire le signalement » et « Suivre les mêmes procédures que pour une maladie à déclaration obligatoire ».

**Question 12 : Les rôles et les responsabilités sont-ils bien définis lorsqu'on considère une maladie endémique?**

Cette question comportait deux volets : une réponse oui/non suivie de la possibilité de préciser sa pensée. Les explications ainsi fournies ont ensuite été classées en réponses plutôt défavorables et plutôt favorables.

Les réponses à cette question ont été partagées de manière assez égale (Figure 35). Le taux de réponses « non » était légèrement supérieur à celui de la question 10 concernant la clarté des rôles dans le cas des maladies à déclaration obligatoire.



**Figure 41. Le pourcentage de répondants qui ont répondu oui/non à la question de savoir si les rôles et les responsabilités sont clairement définis lorsqu'on considère une maladie animale émergente. Ce graphique a été établi à partir de 131 réponses.**

### Réponses plutôt défavorables

La catégorie prépondérante parmi les réponses plutôt défavorables était « Manque de clarté au sujet des rôles et des responsabilités », ce qui comprend non seulement les rôles et les responsabilités du répondant, mais aussi ceux de toutes les autres entités participant au processus de déclaration des maladies endémiques et d'intervention (Figure 36). Les deuxième et troisième réponses les plus courantes étaient « Politique/réglementation insuffisante » et « Faible partage de l'information ».

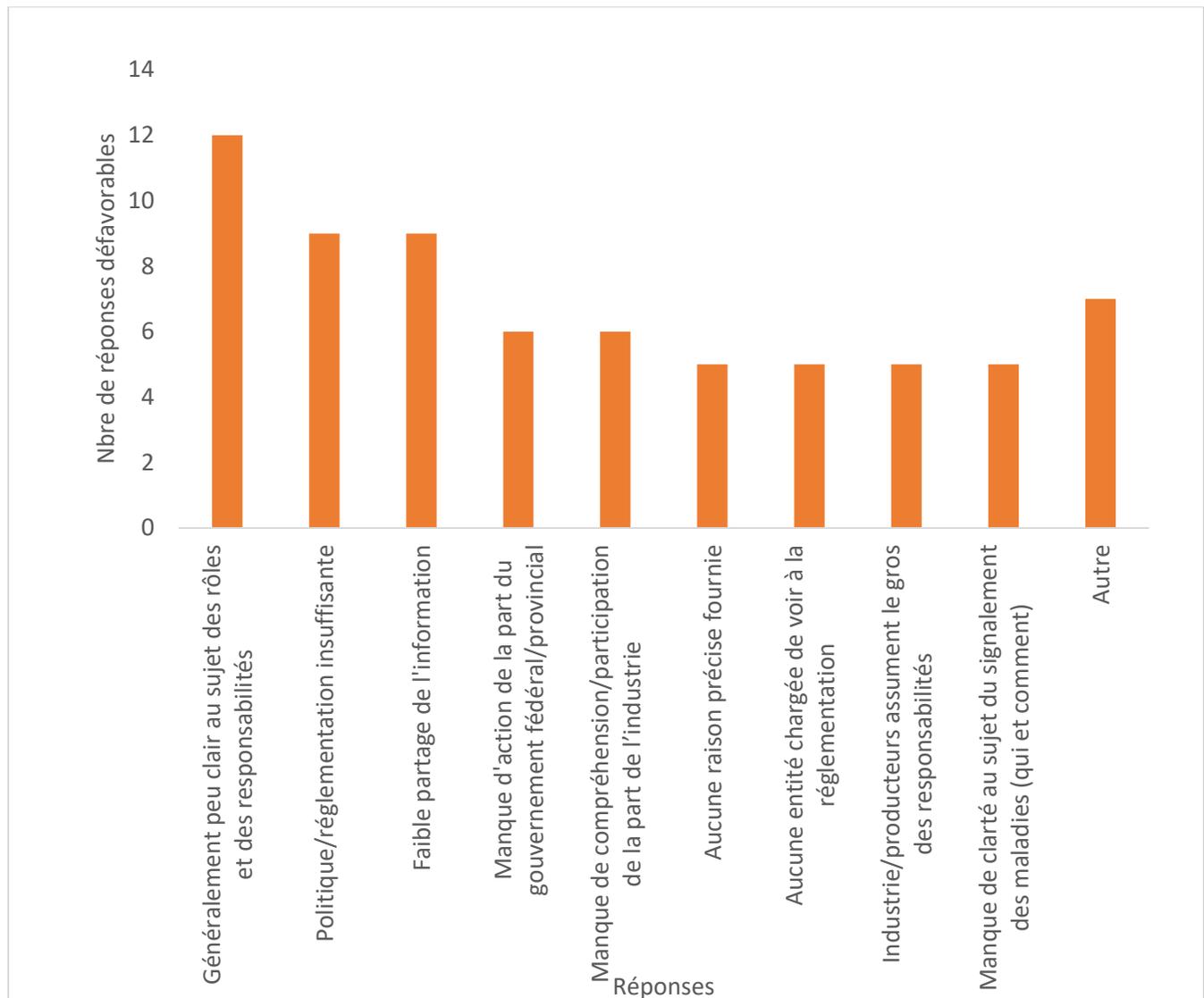


Figure 42. Raisons plutôt défavorables pour lesquelles les rôles et responsabilités ne sont pas clairs lorsqu'on envisage une maladie endémique. Ce diagramme a été élaboré à partir de 68 réponses provenant de 131 répondants.

## Répartition des catégories

### Généralement peu clair au sujet des rôles et des responsabilités

Exemples :

- « C'est souvent moins clair, surtout lorsque la maladie endémique est à déclaration obligatoire. Je pense qu'on s'attend toujours à obtenir une réponse ou à voir une mesure de contrôle, et lorsque rien ne se produit, il nous est difficile de comprendre pourquoi. »
- « Comme le processus de déclaration obligatoire est moins bien décrit, on ne sait pas bien à qui incombe la responsabilité. »
- « Pouvoirs conférés par la loi pour les provinces et le gouvernement fédéral - mal comprises en dehors du gouvernement. »

### Politique/réglementation insuffisante

Exemples :

- « Il n'y a pas de politique cohérente à l'échelle nationale. »
- « De nombreux rôles sont hérités du passé ou repris par celui qui est soumis aux plus fortes pressions. Aucun processus ou logique n'entre en jeu. »
- « Pas assez de réglementation ou de main-d'œuvre pour faire respecter la quarantaine. »
- « À ma connaissance, il n'y a pas de soutien fédéral structuré ni de répercussions pour la gestion des maladies endémiques au niveau de la ferme. »

### Faible partage de l'information

Exemples :

- « Encore une fois, l'information n'est pas suffisamment bien transmise jusqu'au producteur. Souvent, ils savent que quelque chose ne va pas s'ils font venir un vétérinaire compétent (ce qui est de plus en plus difficile à obtenir pour les animaux d'élevage) ou si l'animal est expédié à un abattoir inspecté. »
- « Un peu, mais il faut télécharger les diagnostics de l'ACIA pour les maladies endémiques. »
- « Aucune discussion avec l'industrie au niveau provincial. »
- « Pas suffisamment d'information. »

### Manque d'action de la part du gouvernement fédéral/provincial

Exemples :

- « Il ne semble pas que l'un ou l'autre des paliers de gouvernement soit réellement intéressé à endiguer sérieusement les maladies endémiques. »
- « Les autorités ont essentiellement cessé de faire autre chose que de signaler des cas comme la rage et les cas de fièvre charbonneuse il y a quelques années. Donc, clairement, si quelqu'un veut faire quelque chose, ce ne sera probablement pas le fédéral. »

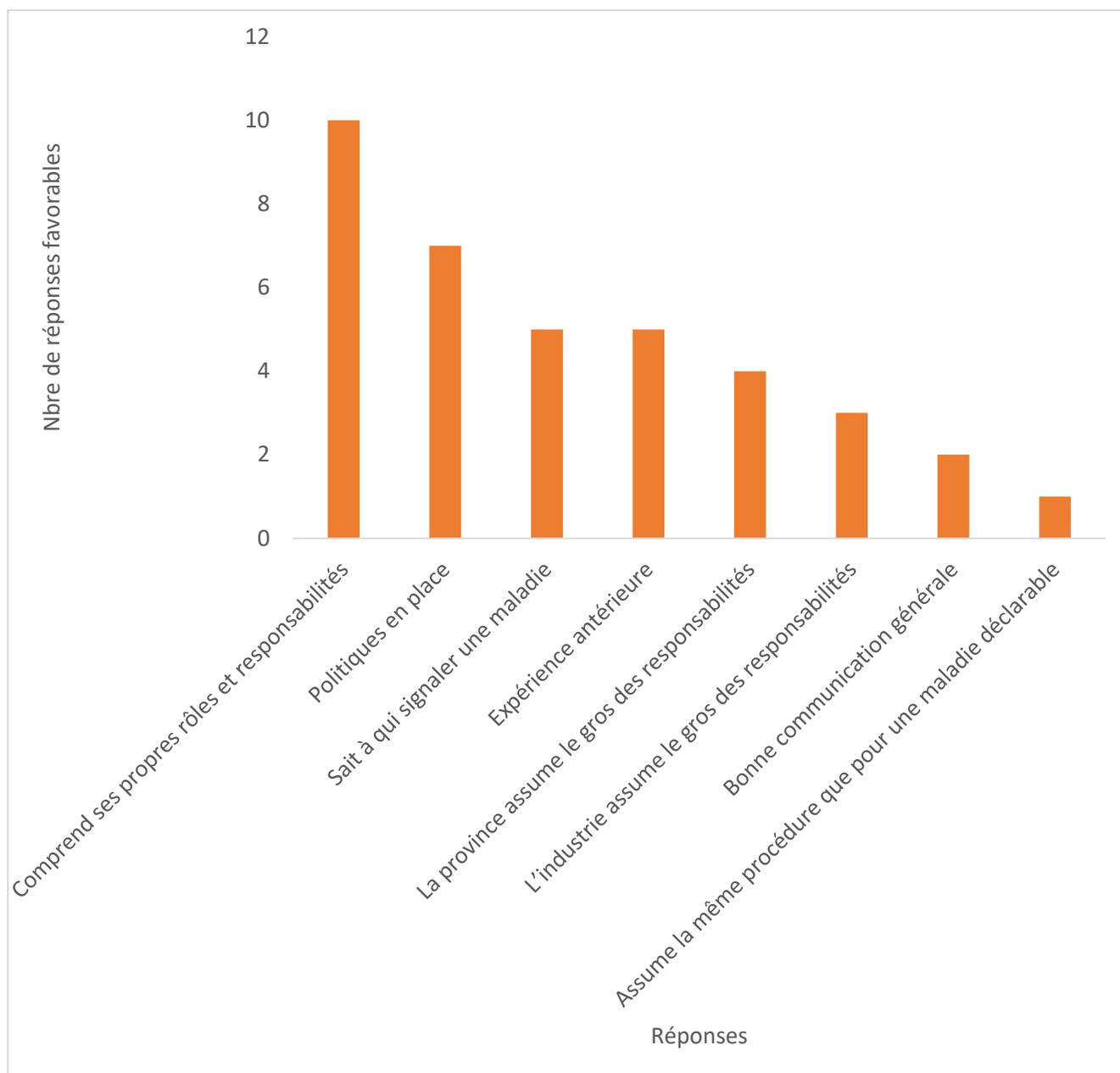
### Autres

Comprend des catégories telles que :

- Confusion au sujet de la liste des maladies
- Plus de ressources nécessaires

### Réponses plutôt favorables

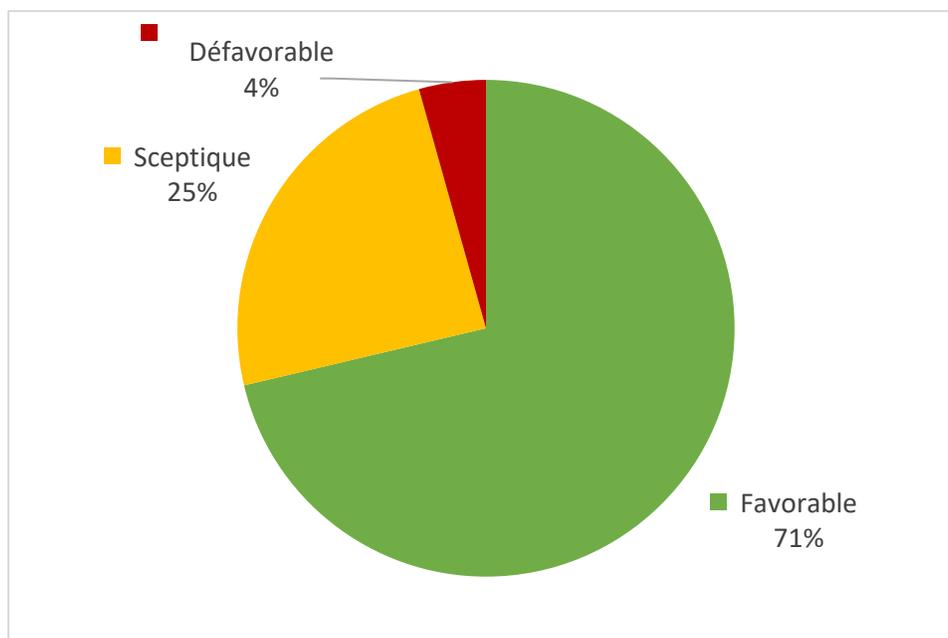
La réponse favorable la plus courante était « Comprendre ses propres rôles et responsabilités », suivie de « Politiques en place » et « Savoir à qui faire la déclaration » (Figure 37).



**Figure 43. Raisons plutôt favorables pour lesquelles les rôles et les responsabilités sont mal définis lorsqu'il s'agit d'une maladie endémique. Ce diagramme a été produit à partir de 43 réponses fournies par 131 répondants.**

### Question 13 : Quelle est votre réaction à la vision et à la mission de Santé Animale Canada?

Il s'agissait d'une question ouverte qui demandait aux répondants leur réaction à la vision et à la mission de Santé animale Canada. Les réponses ont ensuite été réparties en trois catégories : Favorable, Sceptique et Défavorable. Des suggestions précises de révision aux énoncés ont été notées séparément et sont résumées ci-dessous. La plupart des répondants étaient favorables (Figure 38).



**Figure 44. Pourcentage de répondants dont les réponses ont été classées comme favorables, sceptiques et non favorables lorsqu'on leur a demandé leur réaction à la vision et à la mission de Santé animale Canada. Ce graphique a été produit à partir de 118 réponses.**

#### En faveur

Exemples :

- « Convient d'un point de vue de haut niveau. Un plan de travail plus détaillé assorti d'objectifs et des cibles spécifiques fournira des éclaircissements. Santé animale Canada s'intéresse à la santé de tous les animaux d'élevage, mais l'apport de précisions permettra de faire ressortir les différences plus subtiles entre les différents secteurs (p. ex. volaille et viande rouge). Il est important de reconnaître ces nuances à mesure qu'on élabore un nouveau modèle. »
- « Cela semble bon dans l'ensemble, mais les points techniques précis et les objectifs doivent être clarifiés afin de fournir une rétroaction significative. »
- « Je pense que la vision et la mission sont excellentes et sont similaires à ce que j'ai suggéré plus tôt dans le sondage! »
- « Ma première pensée en lisant cela a été : Il est grand temps - ce dossier attire beaucoup moins d'attention qu'il ne mérite. »

### **Sceptique**

Exemples :

- « L'idée de collaboration entre toutes les parties prenantes est positive, mais d'autres détails doivent être fournis afin de garantir que ces objectifs soient atteints de manière efficace. Nous craignons qu'un modèle qui prévoit un plus grand engagement financier de la part du secteur privé sape l'entente existante pour la volaille. »
- « La politique est bonne, mais les différents groupes en font rarement une priorité. Par conséquent, les progrès sont lents et inefficaces. Parfois, il y a des mandats contradictoires et il manque de leadership informé ou efficace pour les concrétiser. »
- « Beaucoup de belles paroles qui nécessitent que beaucoup de gens s'entendent en fait de charge de travail, de financement, de responsabilité. Il semble compliqué d'amener un certain nombre de parties prenantes ayant des intérêts légèrement différents à travailler ensemble, rapidement et efficacement. »
- « La vision proposée est si éloignée de la réalité qu'elle la rend inaccessible sur le plan pratique. J'aurais préféré quelque chose de plus accessible comme « des actions provinciales et fédérales coordonnées pour gérer les maladies émergentes. »

### **Pas en faveur**

Exemples :

- « Cela semble reproduire le rôle du Conseil SNSBAE. »
- « On dirait un autre palier de gouvernement et un tas de gens qui se réunissent à Ottawa. Ça ne sera pas réellement efficace. »

### **Révisions proposées / commentaires détaillés**

Exemples :

- « Je dirais que c'est trop axé sur les productions animales. Santé animale Canada de par son nom étendrait son champ d'application à tous les grands enjeux liés à la santé vétérinaire. »
- « Si l'innovation en santé animale est stimulée par la recherche, pourquoi le milieu universitaire n'est-il pas considéré comme un partenaire? »
- « Les partenariats sont merveilleux, mais s'ils ne sont pas bien structurés, ils sont limités par le maillon le plus faible et risquent d'être inefficaces. »
- « Mais les partenariats sont la solution idéale, car à la base, c'est à l'industrie de s'occuper de l'industrie. Cependant, il y a des moments où le gouvernement ne peut pas être partenaire et doit être le protecteur du plus grand bien public, indépendamment de l'industrie. Ce scénario est rare, mais il ne laisse aucune place au compromis. »

### Question 14 : Veuillez décrire à quoi ressemble pour vous un modèle de gouvernance de la santé animale au Canada.

Il s'agissait d'une question ouverte invitant les répondants à décrire selon leur point de vue un modèle de gouvernance canadien efficace en matière de santé animale. Les réponses ont été classées en catégories résumées.

« Inclusif » était le qualificatif le plus souvent cité, suivi de près par « Collaboration » et « Responsabilités claires » (Figure 39). Ensemble, ces trois catégories représentaient près de 45 % des réponses.

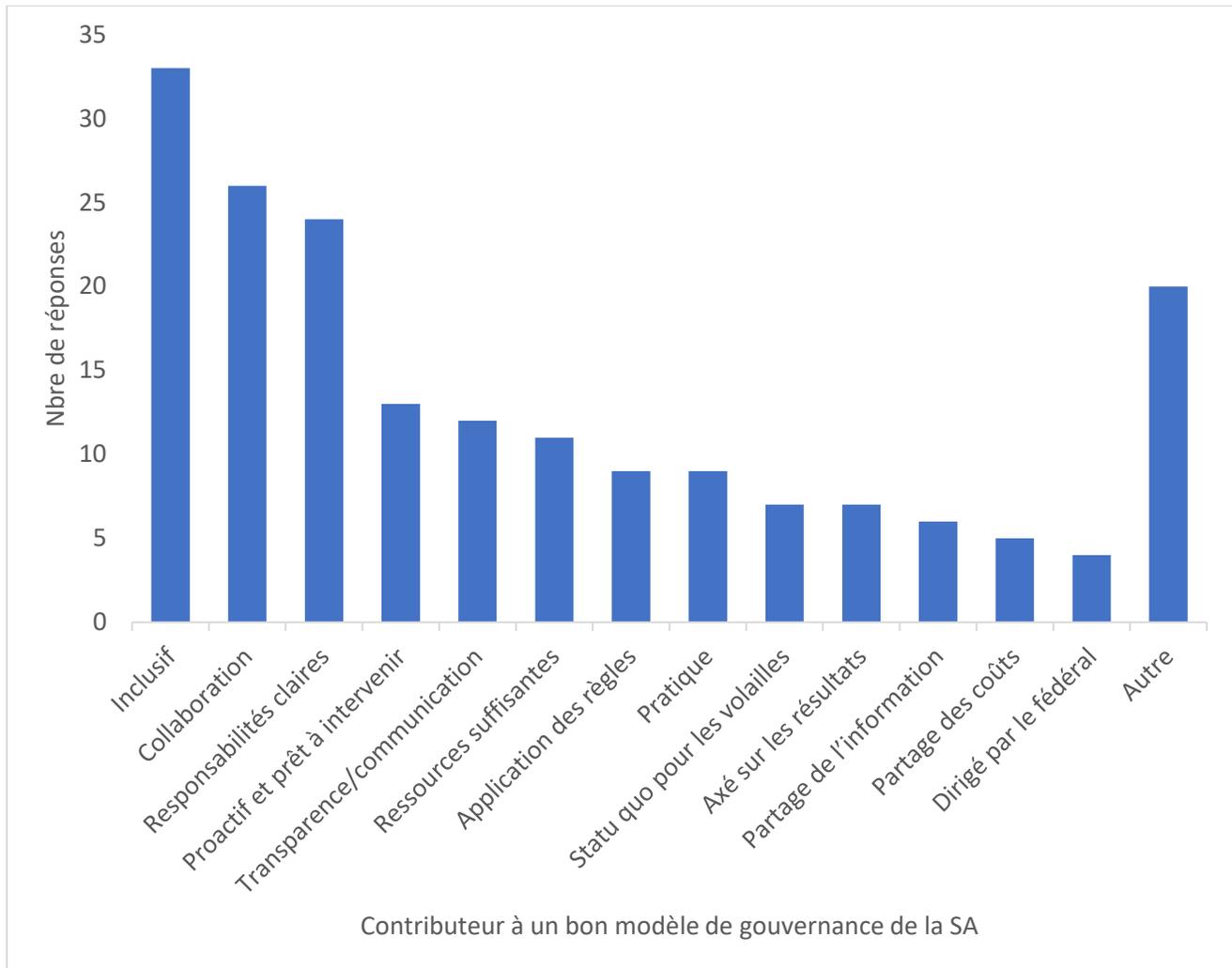


Figure 45. Contributeurs à un modèle de gouvernance de la santé animale réussi. Ce diagramme a été produit à partir de 186 réponses provenant de 108 personnes questionnées.

### **Inclusif**

Exemples :

- « Une solide coordination au niveau national et provincial/territorial, avec des groupes d'intervenants mobilisés au niveau national, qui peuvent parler au nom de tous les intervenants (y compris les vétérinaires) à travers le Canada. »
- « Une représentation des gouvernements fédéral et provinciaux et des chefs de file de l'industrie au niveau féd./prov. sous la responsabilité d'un directeur exécutif épaulé par un personnel dévoué. Des groupes de travail par filière de production, composés de représentants du gouvernement et de l'industrie, avec des recoupements si nécessaire. »
- « Toutes les parties au sein du gouvernement et de l'industrie comprennent et acceptent leurs responsabilités - chacun supporte une part égale des travaux et des coûts. »
- « Nombre égal de représentants avec droit de vote de chaque secteur, pas de votes pondérés, de sorte que chaque secteur a un poids égal dans le vote. Les grandes filières de production ne devraient pas pouvoir surpasser une ou plusieurs petites filières en raison de la pondération des votes. »
- « Contribution, responsabilité et influence égales pour tous les membres, fédéral, provincial, industrie. »

### **Collaboration**

Exemples :

- « Un modèle faisant en sorte que l'information traverse les frontières et se transmette entre les gouvernements et l'industrie, là où l'analyse et l'action sont les plus nécessaires et les plus utiles. »
- « Un effort de collaboration et une participation dynamique de la part des participants. Des objectifs ciblés assortis des calendriers d'exécution nécessaires pour fournir une structure et des occasions suffisantes pour réussir »

### **Des responsabilités claires**

Exemples :

- « Du personnel de terrain jusqu'au plus haut niveau du gouvernement, tous comprennent les rôles et responsabilités. Un partage ouvert de l'information dans l'ensemble de l'industrie animale, du haut vers le bas et vice-versa, y compris au gouvernement. Avec une préparation depuis le terrain jusqu'aux plus hauts niveaux de gouvernement et tous les acteurs entre les deux. »
- « Nous devons mettre en commun l'expertise sur tous les fronts pour avoir de bonnes orientations en matière de santé animale et avoir des responsabilités claires. »

### Question 15 : Avez -vous d'autres commentaires à partager dans le cadre de cette consultation?

De nombreux répondants ont réitéré les points qu'ils avaient soulevés dans le reste du sondage : les thèmes généraux comprenaient le besoin de collaboration, de transparence et de participation de la part de tous les groupes. Voici quelques citations spécifiques des répondants sur des sujets qui n'ont pas nécessairement été pris en compte dans le sondage :

- « N'oubliez pas que tous les acteurs de l'industrie de l'élevage NE SONT PAS des « participants modèles ». Ce modèle devrait garder à l'esprit tous les niveaux de l'industrie idéalement, pour éduquer tout le monde afin d'aider ces parties à comprendre l'importance de la traçabilité, de la biosécurité et de la manipulation appropriée des animaux. »
- « Il existe de nombreux modèles dans le monde sur la manière dont le gouvernement et l'industrie peuvent travailler efficacement ensemble; on a l'impression que le Canada est vraiment en retard concernant la préparation aux situations d'urgence, peut-être à cause de la complaisance, car nous n'avons pas eu de crise sanitaire majeure ici. »
- « Il nous a fallu de nombreuses années pour en arriver là, et il nous faudra encore bien des années pour nous rendre au but. C'est un processus parfois frustrant, mais je constate une amélioration continue. Je pense toutefois qu'il faudra repenser la question et qu'un changement transformateur devra survenir pour assurer la pleine mise en œuvre. Nous n'y arriverons pas avec d'autres étapes incrémentielles. Il faudra probablement transformer complètement l'Agence fédérale chargée de la santé animale (ACIA) et tout construire à partir de zéro, en incluant les provinces et les territoires et les secteurs de l'élevage dans cette gouvernance. La santé animale a été affaiblie au niveau fédéral à cause du transfert de l'ACIA sous l'égide du ministère de la Santé et à cause de l'emphase mise sur la salubrité des aliments à l'ACIA. Un nouveau modèle est probablement nécessaire pour le dossier de la santé animale. »
- « Le sondage est une piètre solution à l'un des nœuds les plus importants de l'ensemble du processus de gestion de la santé animale, à savoir... La « Surveillance des maladies ». Dans le secteur porcin, nous avons maintenant une structure de surveillance des maladies porcines presque entièrement intégrée au Réseau canadien de surveillance de la santé porcine (RCSSP), qui s'appuie sur les composantes régionales (RAIZO au QC, OAHN en ON et CWSHIN dans les provinces de l'Ouest.) »
- « Favoriser la diffusion de cette information à un plus large auditoire d'éleveurs et de vétérinaires praticiens. Il est important que ces personnes soient impliquées dans la nouvelle initiative ci-dessus et que ce ne soient pas seulement les mêmes personnes du gouvernement et du personnel de l'industrie qui élaborent ces plans sans l'apport des exploitations agricoles, c'est-à-dire les producteurs et les vétérinaires engagés dans le développement et la mise en œuvre de cette nouvelle initiative. »

## Annexe 5 : Progression vers le modèle de partenariat idéal

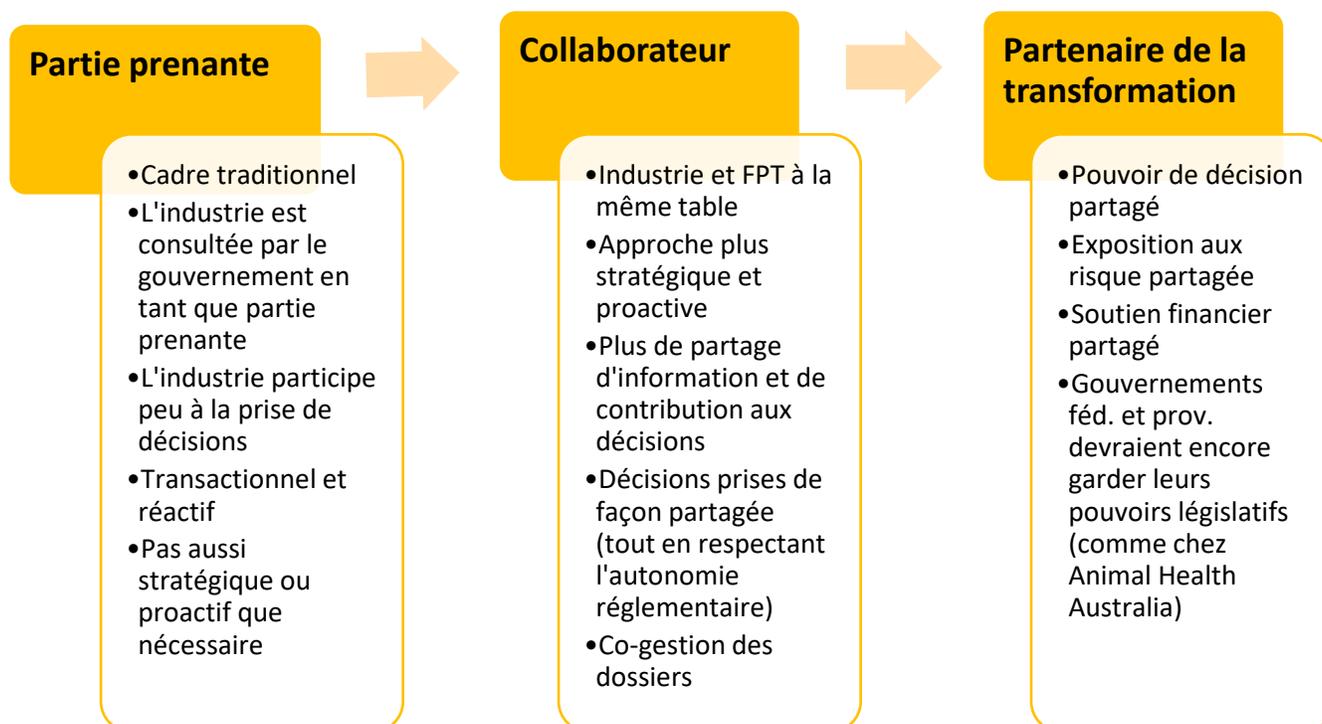
### Progression vers le modèle de partenariat idéal :

Les commentaires et observations suivants sur la progression des relations de travail entre l'industrie et le gouvernement peuvent être développés davantage dans le projet d'évaluation de la gouvernance.

Voici ce que nous avons entendu :

- Les parties prenantes de l'industrie veulent avoir un autre rôle que celui de « simple intervenant que le gouvernement consulte. »
  - l'industrie veut être « à la table » pour aider à la prise de décisions et à la gestion des crises ;
  - l'industrie reconnaît qu'une plus grande participation notamment dans la prise de décisions exige également qu'elle fasse sa propre part ;
  - l'industrie apprécie le modèle d'indemnisation actuellement mis en place par l'ACIA en vertu de la Loi sur la santé des animaux (et elle n'est pas en mesure de prendre en charge ces coûts).
- Les représentants du gouvernement se félicitent de la multiplication des partenariats avec l'industrie, mais reconnaissent également qu'il s'agit (ou s'agira) d'un changement de culture pour l'organisation. Cependant, les responsables gouvernementaux mentionnent également la nécessité de maintenir l'autonomie réglementaire.

Notre observation est que le concept de Santé animale Canada peut aider les gouvernements FPT et l'industrie à faire la transition vers le prochain niveau de partenariat : être des « collaborateurs » plutôt que des intervenants:



## Annexe 6 : Bibliothèque de ressources

Une bibliothèque de ressources a été conçue comme une base de données vivante, consultable en ligne, de documents traitant de la prévention, de la préparation, de l'intervention et de la reprise des activités (PPIR) après une crise en santé animale. Les documents proviennent d'une masse d'expériences nationales et internationales. La bibliothèque de ressources est protégée par un mot de passe et accessible aux membres du Conseil NSBEAE.

La base de données contient des documents clés (documents de recherche, documents gouvernementaux et de l'industrie, synthèses, stratégies, etc.) d'une grande pertinence pour la planification et la préparation en vue d'une crise sanitaire animale au Canada, tel qu'identifié lors de nos entrevues avec les principales parties prenantes et de notre revue des plans et des activités existants. Cette base de données vise à fournir un référentiel d'information facile d'accès pour aider à l'élaboration de nouveaux plans PPIR dans les secteurs de production animale au Canada.

La bibliothèque de ressources est consultable par type de document (prévention, préparation, intervention, rétablissement, autre), par espèce animale, par maladie et par mots clés. À l'aide de mots clés, l'utilisateur peut accéder à un thème particulier, p. ex. analyse des risques, enseignements tirés, améliorations recommandées. La base de données est également extensible, de sorte que de nouveaux documents pourront y être ajoutés à mesure qu'ils seront publiés ou jugés importants pour faire évoluer la PPIR au Canada après une crise sanitaire animale.

Dans l'ensemble, la bibliothèque de ressources est conçue pour être utile à ceux qui participent à l'élaboration de la stratégie PPIR au Canada, car elle renferme les renseignements les plus pertinents nécessaires pour éclairer le processus.